# RAPPORT ANNUEL

## 2023-2024

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Énergie NB Power | the power of possibility
débordant d'énergie

# Lettre de présentation

Juin 2024

L'honorable Hugh J. A. (Ted) Flemming, K. C.
Ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le ministre,
Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2024, conformément à l'article 5 de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* et à l'article 42 de la *Loi sur l'électricité*. Nous sommes responsables de la préparation du présent rapport annuel et des résultats qu'il contient.

**Andrew MacGillivray**
Président du conseil d'administration

**Lori Clark**
Présidente-directrice générale

***Page couverture***

*Depuis plusieurs années, en novembre, les membres de l'équipe de la centrale nucléaire de Point Lepreau se rendent sur le quai du port de Dipper pour observer les pêcheurs de homard avant leur départ le premier jour de la saison de pêche au homard de l'automne et de l'hiver. Les amis et les voisins prennent souvent une tasse de café chaud pendant que les bateaux s'apprêtent à partir. Nous sommes fiers des liens que nous entretenons depuis de nombreuses années et de notre rôle de partenaire communautaire de confiance.*

# Table des matières


2
Aperçu d'Énergie NB

3
Lettre du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

7
Dynamiser notre avenir

11
Faits saillants de l'année

18
Les employés à l'honneur

20
Rapport de gestion

48
États financiers consolidés

116
Aperçu statistique

124
Rapport de responsabilisation

138
Gouvernance

143
Approvisionner le Nouveau-Brunswick

# Félicitations à Lori Clark

Lori Clark, présidente-directrice générale, a été choisie comme l'une des 25 femmes d'affaires les plus influentes du Canada atlantique.

Lori a fait preuve d'un leadership exceptionnel au sein d'Énergie NB et nous démontre un engagement inébranlable envers l'excellence alors que nous travaillons ensemble pour fournir une énergie sûre, fiable et durable aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

Énergie NB Power | the power of possibility
débordant d'énergie

# Aperçu d'Énergie NB

Nous sommes l'entreprise d'électricité du Nouveau-Brunswick, responsable de la production, du transport et de la distribution de l'électricité dans l'ensemble de la province. Nos employés sont de fiers Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises qui sont déterminés à assurer une alimentation sûre et fiable des foyers, des entreprises et des hôpitaux de notre province.

**plus de 2 800**
employees

**386 430**
clients directs

**14**
centrales électriques

**46 626**
clients indirects

**3 772 MW**
capacité de production totale

**13 557 GWh**
ventes totales dans la province

**6 902 km**
lignes de transport

**10 513 GWh**
ventes totales hors province

**21 829 km**
lignes de distribution

**plus de 2,8 milliards $**
en ventes totales d'électricité

# Lettre du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

**Andrew MacGillivray**
Président du conseil d'administration

**Lori Clark**
Présidente-directrice générale

Chers intervenants et clients,

La transformation est le dénominateur commun de tous les efforts et de toutes les réussites d'Énergie NB au cours de l'année écoulée.

À mesure que le monde change, Énergie NB est confrontée à des changements perturbateurs dans son propre secteur d'activité. En effet, les services publics d'énergie du monde entier sont confrontés à des pressions similaires qui les obligent à évoluer tout en continuant à offrir les services sur lesquels vous comptez et que vous méritez.

Les clients recherchent plus de choix et de valeur. Le rythme rapide de la décarbonisation concentre les efforts du secteur de l'électricité pour parvenir à une consommation net-zéro d'ici 2035. L'évolution des nouvelles technologies exige que les services publics intègrent et gèrent de manière transparente les nouvelles technologies, et un ensemble de ressources énergétiques décentralisées.

Par ailleurs, selon les prévisions économiques actuelles, la croissance démographique et le développement économique nous obligeront à continuer à travailler avec les agences gouvernementales pour résoudre les problèmes d'abordabilité et d'accès pour les clients. Les changements nécessiteront une approche réactive et actualisée des réglementations et des politiques relatives aux tarifs et à la tarification de l'énergie pour nous permettre, ainsi qu'à d'autres fournisseurs, de servir les clients d'une nouvelle manière et de rester financièrement viables.

De tels changements sont porteurs de nouvelles occasions - l'occasion de transformer ses activités pour se concentrer sur l'expérience des clients, la sécurité énergétique et la transition vers une énergie propre et durable.

Pour nous aider à aller de l'avant, nous avons lancé un nouveau plan stratégique intitulé « *Dynamiser notre avenir* ». Ce plan offre une vue d'ensemble de nos objectifs pour l'avenir, tout en donnant la priorité aux besoins actuels et aux attentes changeantes des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

Nous avons également déposé notre *Plan intégré des ressources 2023 – « Voies vers un réseau électrique à consommation nette zéro »*. Le plan intégré des ressources est conçu pour fonctionner de concert avec le plan stratégique afin de fournir à Énergie NB la vision et les voies possibles pour atteindre avec succès les objectifs du service public de transition vers la production d'une énergie

plus propre et plus verte tout en respectant les mandats d'action sur le changement climatique du gouvernement, en améliorant notre situation financière globale et en continuant d'assurer la sécurité énergétique des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

Notre engagement envers les clients et leur expérience est au centre de tout ce que nous faisons. Alors que le secteur évolue pour fournir des produits et des services multidimensionnels afin de répondre à des besoins en constante évolution, nous nous efforçons d'offrir des solutions énergétiques pertinentes et utiles.

Au cours de l'année écoulée, nous avons visité des organisations et des collectivités à travers la province et prêté l'oreille aux clients et aux chefs d'entreprise afin de mieux comprendre les possibilités et les défis auxquels ils sont confrontés. Nous avons démontré notre approche ouverte et transparente avec les clients et tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, en partageant nos plans pour l'avenir d'Énergie NB et en discutant des domaines dans lesquels nous pourrions mieux répondre aux besoins de la province.

## Planifier l'avenir

La transition est en cours pour produire une énergie plus propre et plus verte et pour remédier à notre situation financière, tout en garantissant un avenir énergétique sûr.

Les partenariats sont la clé de cet avenir. Énergie NB et les Premières Nations collaborent pour fournir de l'énergie propre avec l'ajout du projet énergétique Neweg qui fournira 25 MW d'énergie éolienne et une capacité sur 30 ans.

Nous avons également travaillé avec des experts de l'industrie et nos pairs pour élaborer un plan d'amélioration de la centrale nucléaire de Point Lepreau. En partenariat avec l'Ontario Power Generation, nous avons accédé à des ressources pour mener à bien le plan de la centrale, dont les améliorations ont permis d'atteindre un facteur de capacité de 87 %.

Nous devons également faire des investissements ciblés pour préparer l'avenir. En accélérant les améliorations prévues à notre infrastructure, nous investissons dans la sécurité énergétique du Nouveau-Brunswick. Les nouvelles technologies et la décarbonisation dans d'autres industries entraînent une augmentation de la demande d'électricité. Cela dit, nous avons un besoin crucial de moderniser et d'entretenir notre réseau.

Notre capacité à maintenir notre réseau a été mise à l'épreuve cette année avec trois tempêtes à l'automne, dont deux se sont produites à une semaine d'intervalle en décembre. Au plus fort des événements de décembre, environ 129 000 clients se sont retrouvés sans électricité. Dans des situations comme celles-ci, notre priorité est de rétablir le courant pour nos clients de manière sûre et efficace.

Selon les prévisions, l'intensité et la fréquence de ces tempêtes augmenteront. Nous donnons la priorité aux investissements dans notre infrastructure afin de mieux résister à ces événements et de minimiser les pannes d'électricité, le risque financier et la volatilité qu'elles représentent pour les résultats financiers et les tarifs des clients.

Les coûts de 31 millions de dollars liés au rétablissement à la suite de la tempête ont été réduits grâce à la recherche des occasions d'éviter les coûts et de différer les dépenses. En conséquence, notre bénéfice net a été inférieur aux attentes, soit 7 millions de dollars.

L'atteinte des objectifs financiers fixés par la province a été un défi pour nous. À la suite de la décision de déplacer la cible du ratio d'endettement de 80/20 de 2027 à 2029, nous avons soumis une demande générale de tarifs demandant une augmentation de 9,8 % des tarifs pour les clients résidentiels. Personne n'aime les augmentations de tarifs, mais nous devons aligner les tarifs pour répondre à la demande croissante et nous positionner de façon optimale pour permettre la croissance de la charge.

Nous respectons la nécessité d'assurer aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises un approvisionnement en électricité fiable tout en continuant d'être un fournisseur à faible coût. En travaillant avec les clients pour mettre en œuvre des programmes d'efficacité énergétique pour toutes les catégories de clients, les clients ont réalisé 69 GWh d'économies d'électricité. Ces économies permettent de préparer le réseau à une croissance supplémentaire de la charge, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'aider les clients à gérer leurs coûts énergétiques.

Les clients équipés de compteurs intelligents, qui communiquent avec nos systèmes, disposent également de données améliorées. Plus de 58 000 clients peuvent désormais consulter des données actualisées sur leur consommation d'énergie et recevoir des alertes lorsqu'ils dépassent leur consommation habituelle. Nous avons également poursuivi la mise à jour de nos systèmes afin que ces compteurs intelligents puissent communiquer des renseignements sur les pannes d'électricité, ce qui nous permet de réagir plus efficacement et de rétablir le courant plus rapidement.

Nous avons évalué des alternatives pour de nouveaux produits et services destinés aux clients qui généreront de nouvelles sources de revenus. Nous avons introduit des bornes de recharge électrique à domicile sur des marchés limités afin de déterminer s'il est possible de soutenir la transition des clients vers les véhicules électriques et les incidences potentielles sur notre réseau. Nous pilotons également l'extension de notre offre de services d'éclairage pour fournir des services de sécurité.

De nouvelles façons d'envisager les offres de produits au-delà des tarifs d'électricité fourniront des revenus basés sur le choix des clients.

La transformation importante d'Énergie NB ne peut se produire qu'avec notre équipe d'employés dévoués qui mettent le client au premier plan chaque jour. Avec le lancement de notre plan stratégique, nous sommes déterminés à transformer notre main-d'œuvre et à créer un milieu où les employés peuvent prospérer et se concentrer sur la satisfaction de nos besoins futurs et le surpassement des attentes des clients.

La transformation exige des changements importants dans les processus, la technologie et notre approche. Nous continuerons à favoriser une culture où le client est au centre de nos préoccupations et à réaliser notre plan stratégique.

## Notre engagement

Notre équipe procède constamment à des évaluations et à des ajustements afin de s'assurer que nous pouvons produire suffisamment d'électricité pour répondre aux besoins de tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises afin d'alimenter tous les aspects de votre vie, tout en maintenant les tarifs aussi bas que possible. Pour les clients, cela signifie une meilleure valeur, des tarifs stables et la flexibilité d'investir dans ce dont nous avons besoin pour produire une énergie plus propre et plus verte pour le Nouveau-Brunswick, aujourd'hui et à l'avenir.

Avec le lancement de notre plan stratégique « *Dynamiser notre avenir* » et l'achèvement de la première année de la phase d'exécution, nous restons déterminés à réaliser ce que nous avons dit que nous ferions dans les années à venir et à tenir tous les intervenants au courant à chaque étape du processus. Le secteur de l'électricité vit une période importante et nous sommes déterminés à fournir des solutions énergétiques propres, compétitives et fiables.

**Andrew MacGillivray**
Président du conseil d'administration

**Lori Clark**
Présidente-directrice générale

# Principaux résultats

**3 018 MW**
la demande de pointe de 2023-2024 survenue le 21 février 2024

**80 %**
de production sans carbone

Investissements de
**425 millions de dollars**
dans l'infrastructure

**69 GWh**
de réduction de la consommation d'énergie dans la province grâce à des programmes d'efficacité énergétique

Économies d'exploitation de
**37 millions de dollars**

**12 GWh**
d'économies d'électricité réalisées pour les maisons à chauffage électrique

Coût de rétablissement des tempêtes de
**31 millions de dollars**
pour les tempêtes de vent et de pluie qui se sont succédé en décembre

**73 229 GJ**
d'économies d'énergie réalisées grâce à la conversion du pétrole

L'électricité a été rétablie pour
**129 000 clients**
à la suite des tempêtes de vent et de pluie qui se sont succédé en décembre

**22 349 tonnes**
de réduction des gaz à effet de serre au cours de la vie

# Dynamiser Notre Avenir

## NOTRE VISION

Nous enrichissons les vies en offrant des solutions énergétiques propres, compétitives et fiables.

## NOTRE MISSION

Nous nous engageons avec passion à offrir la meilleure expérience client, à assurer la sécurité énergétique et à accélérer une transition énergétique propre et durable.

# NOS VALEURS

## SÉCURITÉ AU COEUR DE TOUT

Nous nous engageons à assurer la sécurité de chaque employé et membre du public par les moyens suivants

- en planifiant la sécurité dans le travail
- en respectant les règles
- en étant un leader en matière de sécurité
- en signalant les incidents pour que nous puissions tous nous améliorer
- en faisant preuve de courage
- en disant non à un travail dangereux

## SOUCI POUR NOTRE ÉQUIPE

Nous nous soucions de notre équipe. Nous sommes ouverts, honnêtes et transparents les uns envers les autres afin de renforcer la confiance. Nous encourageons la diversité et créons une culture inclusive qui favorise le bien-être des employés, encourage l'apprentissage continu et favorise un rendement optimal.

## SOUCI POUR NOS CLIENTS

Nous nous soucions de nos clients. Leur expérience est au centre de tout ce que nous faisons. Nous nous engageons à offrir des solutions pertinentes et utiles. Nous agissons avec intégrité et tenons nos promesses.

## SOUCI POUR NOTRE AVENIR

Nous nous soucions de notre avenir. Nous travaillons avec nos clients et les collectivités afin d'explorer et de répondre à leurs besoins énergétiques en constante évolution, tout en respectant l'environnement pour les générations futures. Nous sommes curieux et réceptifs aux nouvelles méthodes de travail.

# Changements stratégiques

## TRANSITIONNER

### TRANSITIONNER VERS UN APPROVISIONNEMENT RENTABLE, PROPRE ET SÛR

Énergie NB doit établir un plan pour atteindre les objectifs climatiques nets zéro, tout en assurant la sécurité énergétique et en s'attaquant à ses problèmes d'endettement.

- Éliminer progressivement le charbon d'ici à 2030 et parvenir à un approvisionnement net-zéro d'ici à 2035, tout en maintenant la sécurité énergétique
- Respecter les exigences en matière d'endettement et améliorer l'accès aux capitaux commerciaux
- Garantir des normes de rendement élevées en matière de sécurité, de fiabilité et de rentabilité pour tous nos fournisseurs de production nucléaire, conventionnelle et renouvelable

## MODERNISER

### MODERNISER LE RÉSEAU

Énergie NB doit accélérer les efforts de modernisation du réseau afin de soutenir l'électrification, l'intégration des énergies renouvelables et l'atténuation des effets du changement climatique, et afin d'améliorer l'expérience des clients.

- Mettre à niveau les infrastructures vieillissantes afin de préparer le réseau à l'augmentation des énergies renouvelables, aux flux d'énergie bidirectionnels, à l'augmentation de la demande d'énergie et assurer en fiabilité
- Numériser et utiliser l'analyse pour améliorer l'expérience des clients et optimiser notre exploitation
- Veiller à ce que notre infrastructure de transport et de distribution soit fiable, sûre et adaptée à l'évolution des besoins des clients

## ÉLECTRIFIER

### ÉLECTRIFIER ET FAIRE CROÎTRE LA CHARGE

Énergie NB doit maximiser la croissance des revenus grâce à l'électrification et se prémunir contre les pertes de charge. Cela comprend également le réajustement de nos tarifs afin d'offrir des options aux clients et de soutenir l'efficacité énergétique.

- Harmoniser les structures de coûts et de tarifs pour répondre aux besoins croissants des clients, optimiser l'utilisation de l'énergie et favoriser la croissance
- Favoriser l'électrification et poursuivre la croissance de la charge pour soutenir la décarbonisation, s'adapter aux impératifs du changement climatique et créer une nouvelle valeur dans la province et sur les marchés voisins
- Fournir des solutions énergétiques pour aider les clients à mieux gérer leurs besoins en énergie et à améliorer l'efficacité énergétique

## ÊTRE COMPÉTITIF

### OFFRIR UNE VALEUR CONCURRENTIELLE AUX CLIENTS

Énergie NB doit répondre aux besoins des clients et créer de nouvelles sources de revenus en créant des produits et des services, en faisant appel à des partenariats pour équilibrer les exigences en matière d'économie et de capacité nécessaires pour réussir.

- Augmenter le flux de trésorerie en créant de nouvelles occasions de revenus en dehors de notre activité principale d'électricité
- Déployer des solutions intégrées au réseau qui offrent une valeur ajoutée au client
- Identifier et développer des offres commerciales, en tirant parti de notre expertise et de notre infrastructure

## PROSPÉRER

### CRÉER UNE MAIN-D'ŒUVRE PROSPÈRE

Énergie NB doit adapter sa main-d'œuvre pour qu'elle soit en mesure de faire face à un avenir très différent. Cela nécessite de nouvelles méthodes de travail, de nouvelles mentalités, de nouvelles structures organisationnelles, de nouveaux ensembles de talents, de nouveaux systèmes de récompenses et des stratégies efficaces de recrutement et de rétention.

- Attirer et former de manière proactive une main-d'œuvre qui réponde aux besoins et aux attentes futurs de nos clients
- Stimuler les employés et leur permettre d'apprendre, de se perfectionner et de se développer, tant pour eux-mêmes que pour l'entreprise
- Établir une stratégie qui réponde aux divers besoins de nos employés, qui reconnaisse systématiquement le haut rendement et qui reflète nos valeurs

## ORGANISER

### HARMONISER, ENGAGER ET OPTIMISER

Énergie NB doit passer efficacement de la stratégie à l'exécution. Pour ce faire, elle doit établir un plan de transformation clair et moderniser sa gouvernance, ses processus, ses comportements et ses technologies. Il faut également s'assurer que tous les secteurs de l'entreprise sont rentables grâce à l'amélioration continue.

- Établir une histoire et une feuille de route claires et convaincantes afin d'harmoniser et d'engager toutes les parties prenantes dans la réalisation des objectifs du plan stratégique
- Établir et démontrer une culture qui place le client au premier plan, améliore la santé financière et reflète notre vision, notre mission et nos valeurs renouvelées
- Veiller à ce que la transformation d'Énergie NB atteigne les objectifs stratégiques et les normes de rendement et qu'elle soit autonome

# Faits saillants de l'année

La réalisation des objectifs de chaque changement stratégique nous permettra de *Dynamiser notre avenir*. Chaque année, nous réalisons des progrès planifiés en poursuivant des objectifs annuels qui contribuent au succès à long terme. En 2023-2024, nous avons respecté notre plan annuel et mis en œuvre des initiatives pour nous rapprocher d'un avenir énergétique qui offre la meilleure expérience aux clients tout en assurant la sécurité énergétique et une transition énergétique propre et durable.

## Transitionner

Notre transition vise à produire une énergie plus propre et plus verte et à remédier à notre situation financière, tout en continuant à assurer la sécurité énergétique de nos clients aujourd'hui et à l'avenir.

L'année dernière, environ 80 pour cent de notre énergie provenait de sources sans carbone. Bien que ce pourcentage soit impressionnant, le travail n'est pas terminé pour éliminer complètement le charbon d'ici à 2030 et parvenir à un approvisionnement net zéro d'ici à 2035.

Notre plan visant à atteindre les objectifs de consommation nette zéro imposés par le gouvernement fédéral, tout en assurant un approvisionnement énergétique sûr et fiable, reposera sur une décision importante concernant la centrale hydroélectrique de Mactaquac. Cette année, nous avons soumis une évaluation de l'impact sur l'environnement et obtenu les contrats et l'équipement nécessaires pour soutenir les activités futures de la centrale de Mactaquac. Nous avons poursuivi notre engagement avec les clients, les collectivités et les Premières Nations concernant les questions environnementales et les exploitations actuelles.

Alors que nous nous adaptons aux défis posés par l'exploitation de la centrale de Belledune au-delà de 2030, lorsque les réglementations fédérales imposeront l'abandon du charbon, nous avons continué à étudier la faisabilité d'utilisations à long terme de cet actif précieux par le biais d'approches novatrices. Le premier essai au four de la biomasse a été couronné de succès et les résultats initiaux sont encourageants.

Nous avons également poursuivi des partenariats stratégiques, notamment avec Ontario Power Generation, afin de fournir à la centrale nucléaire de Point Lepreau le soutien nécessaire pour atteindre et maintenir des niveaux de rendement élevés.

Au cours de l'exercice 2023-2024, environ 33 % de la production de la province provenait de la centrale nucléaire de Point Lepreau. À la suite de son interruption de printemps, la centrale a bien fonctionné et a atteint un facteur de capacité de 87 %. Cette performance est révélatrice des améliorations apportées à la centrale et de sa forte capacité de rendement.

Un avenir énergétique propre nécessitera également de nouvelles technologies, en partie alimentées par la technologie nucléaire. En collaboration avec la province du Nouveau-Brunswick, nous avons continué à fournir notre expertise nucléaire pour soutenir l'avancement des petits réacteurs modulaires au Nouveau-Brunswick. Nous avons également signé un protocole d'accord avec ARC Clean Technology et Korean Hydro and Nuclear Power Co (KHNP) afin d'explorer les possibilités de collaboration pour la commercialisation de la technologie de petits réacteurs modulaires avancée d'ARC au Canada, en Corée, aux États-Unis et dans d'autres juridictions où KHNP a des activités commerciales.

En juin 2023, nous nous sommes associés à ARC Clean Technology Canada, Inc. pour soumettre un document d'enregistrement d'évaluation de l'impact sur l'environnement au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et la première demande de permis de préparation de site du pays à la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour le projet de petits réacteurs modulaires.

Dans le cadre du processus consultatif du plan intégré des ressources, Énergie NB s'est engagée auprès des communautés des Premières Nations de la province. Les communautés des Premières Nations ont exprimé le désir de jouer un rôle plus important en étant propriétaires ou partenaires de projets futurs ou en concluant des partenariats en capital à l'avantage mutuel des communautés des Premières Nations et des clients d'Énergie NB.

Nous avons annoncé la sélection du projet énergétique Neweg comme initiative inaugurale dans le cadre de nos déclarations d'intérêt sur les énergies renouvelables émises en 2023 afin de fournir un approvisionnement énergétique rentable, propre et sûr à l'avenir. Nous continuerons à établir et à maintenir nos relations et nos partenariats importants avec les communautés des Premières Nations qui aideront à fournir aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises une énergie plus propre et rentable.

En tant que service public fondé sur le coût du service, nous équilibrons les impératifs de sécurité et de fiabilité avec les tarifs de l'énergie. Nous devons également veiller à assurer la sécurité énergétique des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, aujourd'hui et à l'avenir, tout en offrant une valeur ajoutée à nos clients.

Nous avons eu du mal à couvrir les coûts de remboursement de notre dette et d'exploitation de notre réseau tout en fournissant les services dont les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ont besoin et auxquels ils s'attendent. À la suite de la décision du gouvernement de déplacer notre cible du ratio d'endettement 80/20 de 2027 à 2029, notre équipe a travaillé avec diligence pour comprendre les incidences sur les tarifs pour les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, car cette directive nous a donné l'occasion d'examiner différemment les années menant à 2027. Le nouveau calendrier nous a donné une plus grande flexibilité pour trouver des moyens d'atténuer les effets à court terme sur les tarifs pour les clients.

Par conséquent, à l'automne 2023, Énergie NB a déposé deux demandes distinctes concernant les tarifs auprès de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESP). Si la CESP approuve les deux demandes, les clients résidentiels verront leurs tarifs augmenter de 9,8 % en 2024-2025 et subiront également une augmentation de 3 % pendant 12 mois en raison du recouvrement du compte des écarts.

Nous savons que la hausse des tarifs n'est souhaitée par personne, en particulier lorsque les clients sont déjà confrontés à des pressions inflationnistes sur des besoins quotidiens tels que le logement, le gaz et

les produits d'épicerie. Cependant, pour continuer à fournir l'électricité fiable dont les clients ont besoin en cette période de défis et de volatilité sans précédent, cette augmentation des tarifs est nécessaire pour répondre à la demande des clients et préparer l'avenir.

## Moderniser

En accélérant les améliorations prévues de notre infrastructure, nous investissons dans la sécurité énergétique du Nouveau-Brunswick. La croissance démographique, la décarbonisation et les nouvelles technologies entraînent une augmentation de la demande d'énergie. Il en résulte un besoin critique de moderniser et d'entretenir notre réseau.

Nous avons commencé notre déploiement provincial de compteurs intelligents à l'automne 2023 et installé environ 58 000 compteurs intelligents à la fin de l'année. Nous avons également permis à ceux qui sont équipés de compteurs intelligents d'accéder à de nouvelles données dans leur compte en ligne, où il est possible de voir la consommation d'énergie par intervalles de 15 minutes seulement, une fois que le compteur communique avec le réseau. Parallèlement, les clients équipés de compteurs intelligents peuvent également recevoir une alerte sur leur consommation d'énergie si leur facture tend à augmenter de 30 % par rapport au même mois de l'année précédente, et personnaliser leurs seuils d'alerte en fonction de leurs besoins personnels.

Tout au long de l'année, nous avons poursuivi notre projet du réseau intelligent de l'Atlantique, réalisé en partenariat avec Siemens et la ville de Shediac et financé par le gouvernement fédéral. Notre premier parc solaire, d'une capacité de 1,63 MW, a fourni de l'énergie propre pour aider deux bâtiments publics de Shediac à devenir l'un des premiers bâtiments au pays à obtenir la certification net-zéro. L'étude sur l'énergie est presque terminée et nous attendons avec impatience les résultats de la recherche menée par le Conseil national de recherches du Canada. Cette étude devrait permettre de mieux comprendre les nouvelles technologies énergétiques, l'utilisation de l'énergie et les comportements des clients, ainsi que les nouvelles options en matière de tarification.

Le secteur de l'énergie est confronté à de nombreux défis qui entraînent des changements fondamentaux dans nos activités. Cependant, aucun défi n'est plus important que les effets du changement climatique, qui provoque des tempêtes plus violentes dans notre région et endommage nos infrastructures.

En septembre, l'ouragan Lee a touché terre au Nouveau-Brunswick, suivi en décembre par deux systèmes de tempête puissants à une semaine d'intervalle. Chacune de ces tempêtes a apporté des vents violents et de fortes précipitations, et les tempêtes de vent et de pluie de décembre ont été parmi les plus intenses jamais connues au Nouveau-Brunswick.

En décembre, les pannes d'électricité et les dommages ont été nombreux, avec des lignes tombées, des poteaux électriques cassés et d'autres dégâts subis par notre infrastructure. Environ 129 000 clients ont été privés d'électricité ; avec les fêtes de fin d'année qui battent leur plein, notre équipe s'est surpassée pour rétablir le courant le plus rapidement possible et en toute sécurité.

Comme nous le faisons toujours avant et pendant ce type de tempête, nous avons travaillé avec diligence avec nos partenaires provinciaux pour nous assurer que nous étions parfaitement préparés et que tous les efforts de rétablissement étaient conformes à notre engagement d'effectuer notre travail de manière

sûre et efficace. Nous avons utilisé notre logiciel de modélisation prédictive pour positionner les équipes là où elles étaient le plus nécessaires et nous avons veillé à ce qu'une équipe d'intervention complète soit prête à partir dès qu'il était possible de le faire en toute sécurité. Nous savons qu'il n'est jamais facile pour les clients d'avoir une panne d'électricité, et nous avons apprécié le soutien positif apporté à nos 355 équipes, qui comprenaient des entrepreneurs locaux et des partenaires d'aide mutuelle qui nous ont aidés à rétablir le courant à tous dès que les conditions l'ont permis.

Le vieillissement de l'infrastructure est un autre défi majeur auquel est confronté notre service public. Nous avons donc investi 425 millions de dollars dans la centrale de Mactaquac, la centrale de Belledune et la centrale nucléaire de Point Lepreau, ainsi que dans d'autres actifs clés.

Nous avons mis en œuvre nos programmes d'entretien planifié afin de garantir que chaque centrale et l'ensemble du réseau fonctionnent au maximum de leur potentiel. Grâce à des processus améliorés, nous avons continué à examiner et à traiter les problèmes liés à chaque interruption du réseau de transport, nous avons adopté une approche basée sur le risque pour le remplacement des actifs et nous avons continué à améliorer nos processus de gestion de la végétation afin de minimiser les interférences sur notre réseau. Ces investissements dans la fiabilité continuent de viser à réduire la durée et la fréquence des interruptions de service des clients et du réseau. Nous avons également poursuivi nos investissements stratégiques dans l'infrastructure pour l'avenir. Nous avons renforcé des sections de notre réseau de transport pour gérer la croissance prévue de la charge des clients et garantir un rendement sûr et fiable tout en permettant l'électrification.

## Électrifier

En préparant l'avenir, nous nous concentrons sur la décarbonisation de notre réseau électrique afin d'atteindre nos objectifs de consommation nette zéro et de répondre à l'augmentation de la demande des consommateurs. Nous devons agir dès maintenant pour répondre à l'électrification croissante induite par le passage des industries de procédés à fortes émissions à des procédés qui nécessitent plus d'électricité pour atteindre l'objectif net-zéro.

Vous nous avez informés que vous attendiez de nous que nous soutenions l'efficacité énergétique et que nous vous offrions des produits et des services pour vous aider à gérer votre consommation d'énergie et vos coûts. Les besoins de nos clients sont au centre de nos préoccupations et nous prenons les mesures nécessaires pour soutenir tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises.

Nous avons continué à offrir un certain nombre de programmes pour aider les clients résidentiels et commerciaux à rendre leurs maisons et leurs entreprises plus éconergétiques. Grâce à un financement provincial accru, nous avons desservi un total de 6 890 foyers depuis le lancement du

Programme éconergétique amélioré, qui offre aux ménages dont le revenu est moins de 70 000 dollars des services gratuits d'isolation, de thermopompes et d'installation pour les aider à mieux gérer leurs besoins en énergie. Nous avons également mis en place un service de soutien afin d'améliorer le taux de participation des participants néo-brunswickois et néo-brunswickoises qualifiés au programme Prêt canadien pour des maisons plus vertes afin de financer et d'achever les améliorations de l'efficacité énergétique.

Nous avons eu l'honneur de recevoir le Prix de l'équité énergétique décerné par la Smart Energy Consumer Collaborative en reconnaissance de notre Programme éconergétique amélioré qui soulage les coûts élevés de l'énergie et améliore le confort des maisons. Notre quatrième conférence « Dynamiser l'efficacité énergétique – Poursuivons nos efforts » a rassemblé les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises autour d'une vision commune d'un avenir plus propre et plus vert pour les habitants de notre province. Plus de 300 délégués, commanditaires et participants à l'exposition se sont réunis pour partager leurs connaissances et leurs points de vue sur un paysage énergétique futur durable et sur les changements

positifs qui peuvent se produire grâce à des mesures d'efficacité énergétique à grande échelle.

Nos efforts d'électrification et d'augmentation de la charge exigent également que nous ajustions nos tarifs. Nous avons obtenu l'approbation du régulateur pour commencer à offrir aux clients une option de tarif net-zéro et nous avons continué à faire progresser d'autres efforts de modernisation des tarifs afin de mieux harmoniser nos tarifs sur un secteur énergétique modernisé.

## Être compétitif

Chez Énergie NB, nous plaçons l'expérience du client au centre de tout ce que nous faisons. Nous savons qu'en tant que Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, vous comptez sur nous pour vous fournir de l'énergie, et c'est une responsabilité que nous nous efforçons d'intégrer dans tous les aspects de nos activités.

Nous avons également pris des mesures pour améliorer nos réseaux de communication avec la clientèle, en nous efforçant principalement de faciliter l'accès des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises au soutien et aux renseignements dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin. Nous avons répondu plus efficacement aux appels de nos clients, en réduisant le temps d'attente et en répondant à un pourcentage plus élevé d'appels dans les 45 secondes prévues. L'amélioration du service d'entretien des chauffe-eau s'est traduite par une réduction de 8 % des escalades de service. Nous avons également apporté plusieurs améliorations à nos sites Web destinés aux clients afin d'en faciliter la navigation pour tous les utilisateurs.

Nous sommes heureux de constater que les arriérés de paiement des clients ont atteint un niveau historiquement bas cette année. Le fait de travailler avec les clients pour leur permettre d'accéder aux programmes d'efficacité énergétique qui répond à leurs besoins individuels et de leur donner la possibilité d'organiser leurs propres options de remboursement a aidé nos clients à gérer leur consommation d'énergie et leurs factures.

Nous avons développé des outils pour permettre à nos employés d'avoir une vision plus claire de ce que vous, nos clients, voyez et vivez. Forts de ces connaissances, nous avons continué à identifier les possibilités d'amélioration du service à la clientèle.

Notre nouveau Conseil de l'expérience client est dirigé au niveau de la haute direction et compte des membres issus de l'ensemble de l'entreprise. Ensemble, le Conseil continuera à se concentrer

sur l'identification et le soutien des efforts déployés dans toute l'entreprise pour améliorer le souci pour les clients et leur offrir l'expérience en laquelle ils s'attendent.

Au niveau des activités, nous avons commencé à déployer des solutions intégrées au réseau qui apportent une plus grande valeur ajoutée.

Le programme de mesurage net a continué de prendre de l'ampleur, et plus de 765 clients d'Énergie NB ont installé un total de 10,3 MW de leur propre énergie renouvelable, contribuant ainsi à réduire les gaz à effet de serre et à rapprocher le Nouveau-Brunswick de l'atteinte d'un réseau à consommation nette zéro.

Comme de plus en plus de Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises optent pour des véhicules électriques, nous avons lancé notre forfait de bornes de recharge pour véhicules électriques à domicile afin d'offrir la souplesse et la commodité d'une recharge rapide et fiable à la maison. Pour nos clients du secteur de l'éclairage, nous avons commencé à piloter un produit qui permet l'ajout des caméras à vos services, vous offrant ainsi une sécurité accrue. L'utilisation du service ConnexSûre a augmenté de 107 %, ce qui rend l'accès des clients à une alimentation de secours plus pratique et plus sûr en cas de pannes d'électricité inattendues.

Certaines de ces solutions peuvent se situer en dehors de notre activité principale d'électricité, mais nous voulons offrir davantage de solutions qui apportent de la valeur aux clients, en tirant parti de nos compétences et de notre technologie et en intégrant les produits dans notre réseau plus intelligent et plus solide.

## Prospérer

Notre avenir en tant que société dépend de la croissance, de l'engagement au travail et du bien-être de nos employés. Nous nous engageons pleinement à soutenir les employés en créant une main-d'œuvre prospère, prête et capable de relever les défis et de saisir les occasions d'un nouvel avenir.

Pour soutenir notre plan stratégique, nous avons lancé une enquête afin de mieux comprendre notre niveau actuel d'engagement des employés et de l'améliorer. Nous avons commencé à faire connaître notre vision, notre mission et nos valeurs par le biais de différents moyens.

Au début de l'année, nous avons également reçu les résultats de notre première enquête sur l'expérience des employés. Dans toute l'entreprise, les dirigeants ont travaillé avec les équipes pour élaborer des plans d'amélioration. Nous avons mené une enquête en milieu d'année pour faire le point et nous assurer que les employés continuaient à s'engager avec nous et à nous faire part de leurs commentaires. Au début de l'année 2024, nous avons lancé notre deuxième enquête. Avec des niveaux de participation élevés, les résultats de l'enquête fourniront un retour de renseignements critiques pour s'assurer que nous cultivons une expérience positive pour les employés.

Nous avons renouvelé notre programme de rendement et de perfectionnement afin d'établir des attentes claires et d'identifier les possibilités de développer de nouveaux ensembles de talents qui soutiennent nos nouvelles méthodes de travail et de pensée. Nous chercherons de nouveaux moyens de soutenir la réussite continue de nos employés et de développer des stratégies de recrutement et de rétention qui s'appuient sur notre proposition de valeur pour les employés. Grâce à nos efforts continus, nous créerons un milieu où les employés peuvent prospérer afin que nous puissions répondre activement à l'évolution des besoins de nos clients.

Pour soutenir notre engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion, nous avons lancé avec succès le réseau de femmes, conçu pour favoriser un lieu de travail plus inclusif, plus favorable et plus responsabilisant pour toute personne qui s'identifie comme une femme.

Pour mieux soutenir nos employés, nous avons amélioré notre cadre de perfectionnement du leadership et étendu notre stratégie d'apprentissage et de perfectionnement continus. Nos approches renforcées en matière de perfectionnement offrent aux employés de meilleures possibilités pour les aider à réussir au sein de notre entreprise. Nous avons également mis à jour nos procédures de recrutement internes afin de mieux faire connaître les possibilités d'avancement des employés avec plus de transparence.

# Organiser

La transformation exige des changements significatifs au niveau des processus, de la technologie et de la manière dont nous adoptons les bons comportements.

Tout au long de l'année, nous avons continué à faire tout ce qui était en notre pouvoir pour réduire les coûts afin de maintenir vos tarifs aussi bas que possible. Nous n'avons négligé aucune piste dans nos efforts de réduction des coûts et avons réduit nos coûts d'exploitation de 37 millions de dollars. La vente du bâtiment de notre siège social et la recherche d'accords de financement alternatifs pour des initiatives futures contribuent également à des réductions de coûts à long terme dont nos clients bénéficieront.

Pour aider nos dirigeants et nos employés à mieux comprendre l'avenir d'Énergie NB et la façon dont leur travail contribue à l'atteinte de nos objectifs, nous avons lancé un certain nombre d'améliorations en matière de communication.

Nous continuons d'appliquer notre approche de communication « les employés d'abord », en veillant à ce que les employés à tous les niveaux de notre entreprise soient les premiers à être informés de tout changement chez Énergie NB, qu'il soit important ou non. Nos séances « Posez-nous toutes vos questions » ont donné aux employés l'occasion de s'adresser directement à notre équipe de haute direction pour répondre à leurs questions. Notre présidente-directrice générale, Lori Clark, a poursuivi ses présentations régulières à tous les employés dans le cadre de ses forums trimestriels.

Nous avons également lancé les « Transformer Talks » (discussion sur les changements stratégiques), qui permettent aux dirigeants d'apprendre comment notre plan stratégique est mis en œuvre dans tous les aspects de nos activités. Nous avons réorganisé notre forum sur le leadership afin de mettre l'accent sur le perfectionnement et l'amélioration des compétences en matière de leadership pour les responsables du personnel. Et pour la première fois depuis COVID-19, tous nos dirigeants de la province se sont réunis en personne et se sont concentrés sur le leadership inclusif et le rôle du leadership dans la mise en œuvre de notre plan stratégique.

Alors que des changements sont apportés pour soutenir la mise en œuvre de notre plan stratégique, nous avons continué à définir les mises à niveau et les améliorations technologiques dont nous avons besoin pour atteindre nos objectifs stratégiques. Nous avons travaillé à l'amélioration de l'automatisation, de la gestion des données et de l'analyse et avons commencé à planifier des mises à niveau importantes de notre système de planification des ressources de l'entreprise afin d'améliorer notre efficacité dans les processus fondamentaux tels que la gestion du travail, les finances, la chaîne d'approvisionnement et le service à la clientèle.

# Les employés à l'honneur

## Shane Dunnett participe au Championnat canadien de parahockey

*Shane Dunnett se trouve dans la première rangée, septième à partir de la gauche, avec l'équipe provinciale de parahockey du Nouveau-Brunswick.*

Shane Dunnett, expéditeur de la Chaîne d'approvisionnement et employé de longue date d'Énergie NB, a participé au Championnat canadien de parahockey en tant que membre de l'équipe provinciale de parahockey du Nouveau-Brunswick, la première de l'histoire ! L'équipe a remporté 4 victoires et 2 défaites lors du tournoi, se classant au premier rang de sa division et au deuxième rang pour l'ensemble des points. En tant qu'athlète multisports, Shane a également participé pendant 25 ans à des compétitions de basket-ball en fauteuil roulant, notamment avec Équipe NB.

## Prix de sauvetage d'Électricité Canada

*De gauche à droite : Hercules Georgiadis, gestionnaire de la sécurité ; Nicole Poirier, vice-présidente de l'exploitation ; Jason McKellar, monteur de lignes ; Grant Donnelly, monteur de lignes ; Scott Markowsky, monteur de lignes et l'honorable Ginette Petitpas Taylor, députée, représentant la circonscription de Moncton-Riverview-Dieppe, lors de la remise du Prix de sauvetage d'Électricité Canada.*

Le 21 novembre 2023, Pat Daigle, Stephen Daley, Grant Donnelly, Luc Gallant, Dave Jalbert, Pierre Luc Larouche, Jean Michel Legace, Josh McClellan, Jason McKellar, Samuel Saulnier et Hunter Smith ont été nommés lauréats du Prix de sauvetage d'Électricité Canada. Au nom de l'équipe, Jason McKellar et Grant Donnelly ont accepté le prix qui souligne le courage collectif des membres de l'équipe, leurs actions et les soins médicaux qu'ils ont prodigués à leurs coéquipiers à la suite d'une chute grave qui a entraîné un incident tragique sur le lieu de travail dans la soirée du 17 janvier 2023. Lors de la remise du prix, Scott Markowsky, qui a fait une chute cette nuit-là, s'est joint à Jason et Grant.

## Blair Nason se classe cinquième au championnat mondial des pompiers

*(De gauche à droite) Chris Quartermain, de l'équipe d'intervention d'urgence de la centrale nucléaire de Point Lepreau, et Blair Nason à la compétition canadienne FireFit. Blair s'approche de de la ligne d'arrivée au championnat mondial des pompiers.*

Blair Nason, spécialiste principal en TI et pompier bénévole depuis 30 ans au sein du service d'incendie de Douglas Harbour, s'est classé cinquième lors du championnat mondial des pompiers 2023. Depuis 20 ans, Blair participe à ce que ESPN a appelé « les deux minutes les plus difficiles dans le domaine du sport ». Lors de ses 44 compétitions aux niveaux régional, national et international, il s'est classé premier et troisième au championnat national du Canada et troisième au championnat mondial de 2017. Vêtu d'un équipement complet, il a monté cinq étages en portant un sac de 42 livres, a soulevé un tuyau de 45 livres jusqu'au sommet de la tour, est descendu, a exécuté une entrée forcée, a poussé une poutre de 160 livres à l'aide d'un marteau de neuf livres, a couru un parcours en zigzag de 145 verges, a fait avancer une ligne de tuyau chargée et a porté un mannequin de taille humaine de 175 livres jusqu'à la ligne d'arrivée.

## Des employés d'Énergie NB contribuent aux réparations du festival des lumières de l'arbre de Noël

*Warren Hay, Daniel Knox et Jeremy Meyer travaillent avec des membres de la collectivité de Fredericton et des élèves de l'école secondaire Leo Hayes.*

Warren Hay, Daniel Knox et Jeremy Meyer, tous électriciens chez Énergie NB, ont travaillé avec des membres de la collectivité de Fredericton et des élèves de l'école secondaire Leo Hayes pour réparer le festival des lumières de l'arbre de Noël du foyer de soins Pine Grove à la suite du vol de fils de cuivre. Grâce à l'aide et au matériel fournis par Énergie NB et d'autres, les résidents de Pine Grove et la collectivité ont pu continuer à profiter de la joie de Noël apportée chaque année par le festival des lumières.

# Rapport de gestion

**Facteurs de performance financière et d'exploitation**
Identifie et explique les risques et les incertitudes significatifs ayant une incidence sur la performance

**Performance financière**
Fournit un sommaire des principaux résultats financiers de l'exercice

**Résultats financiers**
Explique les résultats financiers pour l'exercice 2023-2024, y compris l'analyse des variations d'un exercice à l'autre

**Soldes réglementaires**
Explique l'incidence des reports réglementaires

**Sources de financement**
Identifie et explique les changements aux sources de financement

**Gestion du capital**
Identifie et explique les objectifs et la stratégie de réduction de la dette

**Modifications apportées aux méthodes comptables critiques**
Décrit les modifications apportées aux méthodes comptables et l'incidence sur les états financiers consolidés

**Principales estimations comptables**
Explique les estimations effectuées et leur incidence sur les résultats

**Gestion du risque**
Décrit la manière dont Énergie NB gère les risques pour créer, conserver et réaliser de la valeur

# Facteurs de performance financière et d'exploitation

## Risques et incertitudes significatifs

Énergie NB exerce ses activités dans un contexte commercial complexe et dynamique comportant une variété de risques et d'incertitudes qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de ses objectifs commerciaux. Cet environnement commercial fait en sorte que le bénéfice d'exploitation ne peut être contrôlé. Bien que la direction ne puisse contrôler ces risques et incertitudes, tous les efforts sont mis en œuvre pour les influencer ou les gérer au moyen du cadre de gestion des risques d'Énergie NB (voir à la page 19 pour obtenir plus de renseignements).

Ces risques et incertitudes ont toujours entraîné une variabilité qui s'est traduite par des fluctuations importantes des résultats d'un exercice à l'autre, ce qui a eu une incidence sur la capacité d'Énergie NB à atteindre ses objectifs financiers et à progresser vers l'atteinte d'un ratio capitaux empruntés/capitaux propres de 80/20. Les modifications apportées à la *Loi sur l'électricité et le nouveau Règlement sur les comptes d'écart réglementaires et le compte de report réglementaire – Loi sur l'électricité* qui sont entrés en vigueur le 1er avril 2022 permettent d'atténuer une partie de la variabilité du bénéfice net et ont permis d'améliorer la capacité d'Énergie NB à rehausser sa performance financière.

### Production hydroélectrique

Le réseau hydroélectrique d'Énergie NB est un réseau au fil de l'eau, c'est-à-dire un réseau qui ne comporte que peu de stockage d'eau. Il en résulte une variabilité annuelle importante de la production hydroélectrique, car elle dépend de la quantité et du moment des précipitations et de la fonte des neiges. La production hydroélectrique annuelle a fluctué de 82 % à 123 % de la production prévue au cours des 10 dernières années. Cette variabilité a une incidence sur le coût de la production, étant donné que la production hydroélectrique correspond à un combustible à coût nul pour produire de l'électricité. Lorsque les flux d'eau sont moins élevés que les niveaux prévus, d'autres types de combustibles plus coûteux doivent être utilisés, ce qui augmente les coûts liés à la production ou aux achats d'électricité. L'ampleur du coût de remplacement de l'énergie dépend de la production disponible et des prix du marché au moment considéré. Lorsque les flux d'eau sont plus élevés que les niveaux prévus, la production hydroélectrique permet de réduire le coût de la production d'un exercice à l'autre.

123%

production hydroélectrique nette (pourcentage de la moyenne à long terme)

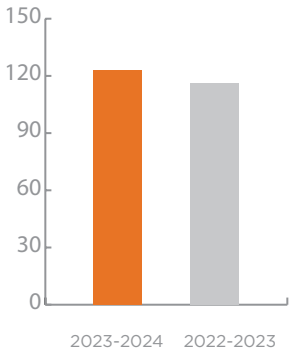


La production hydroélectrique a compté pour environ 14 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2023-2024. En 2023-2024, la production hydroélectrique nette s'est établie à 123 % de la moyenne à long terme, par rapport à 116 % à l'exercice précédent. Cette amélioration s'est traduite par une baisse des besoins d'achats d'énergie, ce qui a donné lieu à une diminution des coûts de 22 millions de dollars.

## Production d'électricité d'origine nucléaire

Énergie NB détient une centrale nucléaire. Le combustible nucléaire (uranium) est la deuxième source d'énergie la plus économique utilisée par Énergie NB pour produire de l'électricité. L'exploitation efficace de la centrale nucléaire de Point Lepreau est essentielle au bon rendement financier d'Énergie NB. Lorsque la production d'électricité d'origine nucléaire est inférieure aux niveaux prévus, d'autres types de combustibles plus coûteux sont utilisés, ce qui augmente les coûts liés à la production ou aux achats d'électricité. La centrale a amélioré son rendement et continue de prendre en compte les risques liés à la fiabilité dans le cadre du plan de redressement de la centrale, lequel est axé sur le leadership, les processus, l'équipement, la sécurité et l'excellence en matière d'exploitation.

La centrale nucléaire de Point Lepreau a représenté environ 20 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2023-2024, soit environ 1 %, ou 13 millions de dollars, du total des coûts liés au combustible et aux achats d'électricité. Le facteur de capacité de la centrale de Point Lepreau s'est situé à 87,1 % en 2023-2024, comparativement à 56,6 % en 2022-2023. Cette augmentation de 31 % du facteur de capacité par rapport à l'exercice précédent est attribuable à l'efficacité accrue de l'exploitation, qui s'est traduite par une diminution du nombre de jours d'interruption au cours de l'exercice. Lorsque la centrale fait l'objet d'une interruption, qu'elle soit planifiée ou non, Énergie NB doit répondre aux besoins de production en utilisant de l'énergie de remplacement. L'amélioration de la performance s'est traduite par une baisse des besoins d'achats d'énergie et par une réduction des coûts de 205 millions de dollars.

87,1 %

facteur de capacité annuelle nette de la centrale nucléaire de Point Lepreau (pourcentage)

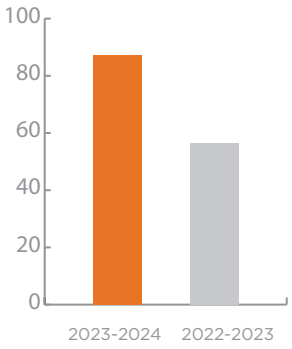


## Achats d'électricité

Énergie NB achète de l'électricité lorsque de l'énergie à moindre coût est offerte et pour satisfaire aux exigences des normes applicables au portefeuille d'énergie renouvelable. Le prix du marché de l'électricité varie d'heure en heure et il est déterminé essentiellement par le marché de l'électricité de la Nouvelle-Angleterre, quelle que soit la source d'approvisionnement. Énergie NB conclut des contrats d'achat à terme d'électricité sur la base des coûts prévus afin d'atténuer la volatilité des prix du marché. Énergie NB est tout de même exposée aux fluctuations de prix lorsque les besoins d'achat changent. Les achats d'électricité ont représenté environ 54 % des besoins d'approvisionnement totaux d'Énergie NB en 2023-2024, ce qui correspond à environ 84 %, ou 1 311 millions de dollars, du total des coûts liés au combustible et aux achats d'électricité.

Les prix moyens en périodes de pointe en Nouvelle-Angleterre se sont élevés à 40,54 $ US/MWh en 2023-2024, comparativement à 76,80 $ US/MWh en 2022-2023. Les coûts d'approvisionnement d'Énergie NB ont diminué de 328 millions de dollars en 2023-2024 en raison de la baisse des prix moyens.

## Gaz naturel

Énergie NB achète du gaz naturel pour produire de l'électricité et achète également de l'électricité produite à partir du gaz naturel. Dans les deux cas, ces achats sont exposés à la variabilité des prix sur les marchés du gaz naturel.

Énergie NB achète du gaz naturel pour la centrale électrique de Bayside et a obtenu une entente d'approvisionnement en gaz naturel provenant de l'Ouest canadien à long terme et à moindre coût. Énergie NB conclut des contrats d'achat à terme de gaz naturel afin d'atténuer la volatilité des prix du marché. Énergie NB a conclu des contrats d'achats à terme pour 80 % à 100 % des besoins prévus en gaz naturel de la centrale. Cependant, Énergie NB est toujours exposée aux fluctuations de prix lorsque les besoins d'achat changent.

La centrale électrique de Bayside est assujettie à une taxe sur le carbone qui fait augmenter le coût de l'électricité produite à partir du gaz naturel. La taxe est calculée en fonction du taux de taxation prescrit par la loi provinciale pour l'année et du total des émissions de la centrale. Tant le taux que la quantité des émissions fluctuent au cours d'une année, ce qui contribue à la variabilité des prix.

L'électricité produite au moyen du gaz naturel a représenté environ 5 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2023-2024 et environ 7 %, ou 116 millions de dollars, du total des coûts liés au combustible et aux achats d'électricité.

Les prix du gaz naturel se sont établis dans une fourchette allant de 0,20 $ US/MBtu à 14,35 $ US/MBtu en 2023-2024, alors qu'ils s'étaient situés dans une fourchette allant de 0,95 $ US/MBtu à 27,74 $ US/MBtu en 2022-2023. Malgré la baisse moyenne des prix du marché du gaz naturel en 2023-2024, les coûts d'approvisionnement ont augmenté de 37 millions de dollars en 2023-2024 par rapport à 2022-2023, du fait que les prix des contrats à terme sur le gaz naturel étaient en moyenne plus élevés comparativement à l'exercice précédent.

## Production électrique au charbon ou au coke de pétrole

Énergie NB achète du charbon et du coke de pétrole au moyen de contrats attribués à la suite d'appels d'offres auprès de plusieurs contreparties. Ces combustibles sont utilisés à la centrale de Belledune. Le charbon et le coke de pétrole sont achetés à prix indexés ou à prix fixes fermes. En outre, une composante liée au transport est ajoutée pour le charbon et le coke de pétrole.

La centrale de Belledune est également assujettie à la taxe sur le carbone, laquelle fait augmenter le coût de l'électricité produite à partie du charbon et du coke de pétrole. Tant le taux que la quantité des émissions fluctuent au cours d'une année, ce qui contribue à la variabilité des prix.

La production électrique au charbon ou au coke de pétrole a représenté environ 6 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2023-2024 et environ 4 %, ou 81 millions de dollars, du total des coûts liés au combustible et aux achats d'électricité.

Le prix moyen du marché du charbon s'est établi à 112,66 $ US/tonne en 2023-2024, par rapport à 277,28 $ US/tonne en 2022-2023. Malgré la réduction des prix du marché et les pratiques d'atténuation des risques d'Énergie NB, les coûts d'approvisionnement d'Énergie NB ont augmenté de 16 millions de dollars par rapport au prix moyen du marché, en raison des contrats à prix fixes.

## Production électrique au mazout lourd

La centrale de Coleson Cove, une centrale qui fonctionne en période de pointe l'hiver, est alimentée principalement au mazout lourd. Le mazout lourd est exposé aux fluctuations des prix du marché. Pour réduire au minimum son exposition à court et à moyen terme aux variations du prix du mazout lourd, Énergie NB conclut généralement des contrats d'achat à terme pour ses besoins en mazout lourd selon les exigences prévues.

La centrale de Coleson Cove est également assujettie à la taxe sur le carbone, laquelle fait augmenter le coût du mazout lourd. Tant le taux que la quantité des émissions fluctuent au cours d'une année, ce qui contribue à la variabilité des prix.

La production électrique au mazout lourd a représenté environ 1 % de l'approvisionnement total et environ 3 %, ou 41 millions de dollars, des coûts liés au combustible et aux achats d'électricité en 2023-2024.
Le prix du marché du mazout lourd a varié de 72 $ US le baril à 97 $ US le baril en 2023-2024, alors qu'il avait varié de 73 $ US le baril à 124 $ US le baril en 2022-2023.

Les prix du mazout lourd sont volatils. Malgré les mesures prises pour gérer ce risque de prix en recourant à des contrats d'achat à terme, les coûts d'approvisionnement ont augmenté de 7 millions de dollars par rapport à 2022-2023.

## Possibilités de vente à l'extérieur de la province

Commercialisation d'énergie NB a accès à un portefeuille énergétique diversifié. La capacité de production excédentaire d'Énergie NB, conjuguée aux interconnexions stratégiques avec le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Maine, permet à Commercialisation d'énergie NB de s'engager dans des activités de commercialisation de l'énergie avec les territoires voisins dans le but d'offrir des avantages économiques aux Néo-Brunswickois. Outre les possibilités de ventes dans les territoires voisins, Commercialisation d'énergie NB participent aux marchés de gros en achetant et en vendant de l'électricité en Nouvelle-Angleterre. Les transactions de gros ne s'appuient pas sur les biens liés à la production d'électricité ou les actifs des réseaux transport existants d'Énergie NB et la majorité des ventes à l'exportation à l'extérieur de la province indiquées dans le présent rapport reflètent les activités du marché de gros.

Commercialisation d'énergie NB exerce ses activités dans un marché concurrentiel caractérisé par une variabilité inhérente des possibilités de ventes et des contrats de service existants à un moment donné. Bien que Commercialisation d'énergie NB s'appuie sur de solides stratégies de gestion des risques et sur une analyse approfondie du marché pour atténuer les risques dans la mesure du possible, elle est exposée à une variabilité qui se traduit par des fluctuations des résultats provenant de l'extérieur de la province d'un exercice à l'autre. Commercialisation d'énergie NB demeure exposée aux fluctuations des coûts et des produits en fonction des variations des volumes de ventes du fait du comportement des consommateurs.

Le prix moyen des ventes à l'extérieur de la province en 2023-2024 s'établissait à 120,48 $ CA/MWh, contre 144,65 $ CA/MWh en 2022-2023 et, par conséquent, les produits provenant de l'extérieur de la province d'Énergie NB ont diminué de 45 millions de dollars en 2023-2024.

Commercialisation d'énergie NB a fourni une charge de 10 513 GWh en 2023-2024, contre 8 363 GWh en 2022-2023, les volumes accrus ayant fait croître les produits de 81 millions de dollars.

Ensemble, ces deux facteurs ont entraîné une augmentation de 36 millions de dollars des produits provenant de l'extérieur de la province.

## Fiabilité des centrales électriques

La fiabilité des générateurs est un autre facteur clé de la variabilité des résultats financiers. L'infrastructure d'Énergie NB est susceptible d'être compromise par l'âge, les dépenses d'investissement et les changements technologiques importants. Après avoir connu des problèmes de fiabilité à la centrale nucléaire de Point Lepreau et à la centrale électrique de Bayside en 2022-2023, Énergie NB a constaté une amélioration de l'exploitation des centrales en 2023-2024. La fiabilité reste une priorité en vue de la poursuite des progrès dans ce domaine.

Les actifs vieillissants coûtent de plus en plus cher à entretenir et à exploiter et peuvent être moins efficaces que les technologies plus récentes. D'importantes ressources financières et autres ressources doivent être déployées pour assurer le suivi et l'entretien des actifs existants. Le rendement, la fiabilité et l'efficacité maximale des installations de production existantes sont essentiels pour garantir un approvisionnement en électricité sûr, continu et adéquat. Les dépenses d'investissement stratégiques sont essentielles afin d'assurer la fiabilité, de réduire le risque d'un bris d'équipement, de moderniser l'infrastructure vieillissante et de répondre à la demande croissante d'électricité.

## Énergie provenant de sources renouvelables

L'engagement d'Énergie NB en matière de gestion de l'environnement s'est illustré par le dépassement des normes applicables au portefeuille d'énergie renouvelable, lesquels exigent que 40 % des ventes à l'intérieur de la province soient issues de sources renouvelables. L'énergie provenant de sources renouvelables a constitué 45 % des ventes à l'intérieur de la province en 2023-2024 et 53 % en 2022-2023. Pour respecter cet engagement, Énergie NB produit de l'électricité à partir de ses installations hydroélectriques et achète de l'électricité provenant de sources renouvelables comme l'énergie hydroélectrique, l'énergie éolienne, l'énergie de biomasse, de biogaz et de gaz d'enfouissement et d'autres sources renouvelables dans le cadre de contrats d'achat d'électricité.

De temps à autre, les coûts de l'énergie renouvelable peuvent dépasser ceux du parc de centrales thermiques d'Énergie NB, ce qui donne lieu à un coût de conformité pour respecter les normes applicables au portefeuille d'énergie renouvelable. Énergie NB gère activement ses décisions en matière de répartition économique afin de minimiser les coûts pour les clients.

## Taux de change

Énergie NB est exposée à des risques liés aux taux de change lorsque les achats de combustible et d'énergie effectués en dollars américains ne sont pas compensés par des produits reçus en dollars américains. Énergie NB conclut habituellement des contrats d'achat à terme pour couvrir ses besoins en dollars américains, déduction faite des produits attendus en dollars américains.

La valeur du dollar canadien en comparaison avec le dollar américain a fluctué de 1,31 $ à 1,39 $ en 2023-2024, par rapport à 1,25 $ à 1,39 $ en 2022-2023. Cette variation des taux de change a donné lieu à une augmentation des coûts liés au combustible et aux achats d'électricité de 24 millions de dollars.

## Compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et compte des ventes d'électricité et des marges d'écart

En vertu de la *Loi sur l'électricité et du Règlement sur les comptes d'écart réglementaires et le compte de report réglementaire – Loi sur l'électricité*, Énergie NB est tenue de créer deux comptes d'écart réglementaires : le compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et le compte des ventes d'électricité et des marges d'écart. Par conséquent, les écarts sur le budget prévu pour les ventes d'électricité ainsi que pour les coûts d'approvisionnement du combustible et des achats d'électricité sont reclassés mensuellement dans ces comptes réglementaires. Énergie NB est tenue de rembourser aux clients, ou de recouvrer auprès de ceux-ci, les soldes des comptes.

Bien que l'incidence des risques et incertitudes relevés soit reflétée dans les résultats financiers, le reclassement de ces écarts limite la variabilité du bénéfice net causée par les prix des combustibles, le rendement des centrales, les prix et les volumes de ventes, les marges de ventes à l'extérieur de la province et les coûts connexes liés au change. En raison de l'augmentation des ventes d'électricité et de la réduction des coûts liés aux combustibles et aux achats d'électricité par rapport aux prévisions, un écart de 155 millions de dollars a été reclassé dans les comptes d'écart en 2023-2024. Ce reclassement a une incidence directe sur les clients en réduisant le solde net des comptes et le montant futur à recouvrer auprès des clients.

## Fonds de placement au titre du secteur nucléaire

Énergie NB a constitué le fonds distinct au titre du démantèlement, le fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que le fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié afin de satisfaire aux exigences de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire. Les placements dans ces fonds sont exposés au risque financier de marché et ont une incidence sur les résultats d'Énergie NB, comme il est décrit à la page 13 à la rubrique Charges financières et revenus de placement.

Les fonds de placement au titre du secteur nucléaire sont régis par une politique de placement et sont gérés par Vestcor, une société de gestion financière tierce. La politique de placement a été mise à jour en 2023-2024 et sa mise en oeuvre a été confiée à Vestcor. Aux termes de cette nouvelle politique, des changements ont été apportés à la composition des placements pour tenir compte de la nouvelle stratégie. L'objectif de rendement de 5,15 % reste inchangé. La politique énonce les principes et les lignes directrices en matière de placement, y compris les objectifs de placement et la tolérance au risque appropriée pour les fonds. Le portefeuille est géré en fonction de ces objectifs de placement globaux et de ces seuils de tolérance au risque. La politique de placement a pour objectif de réduire la volatilité des besoins de financement futurs, de réduire au minimum le risque de contributions futures potentiellement importantes et de fournir une protection contre l'inflation étant donné la nature à long terme des besoins de trésorerie.

Les fonds sont investis dans des fonds bien établis, notamment dans des titres à revenu fixe, des actions de sociétés canadiennes ou internationales et de sociétés fermées, des biens immobiliers de sociétés ouvertes ou fermées, des infrastructures ainsi que des placements non conventionnels. Tous ces placements sont assujettis aux risques du marché et la valeur des placements variera d'un jour à l'autre en fonction d'un certain nombre de facteurs du marché, notamment les conditions économiques, les événements mondiaux, les nouvelles du marché et la performance des émetteurs des titres dans lesquels les fonds investissent. Les variations des taux de change auront également une incidence sur la valeur des investissements dans des titres qui sont libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien.

**61 $**

gain sur le rendement des investissements (en millions)

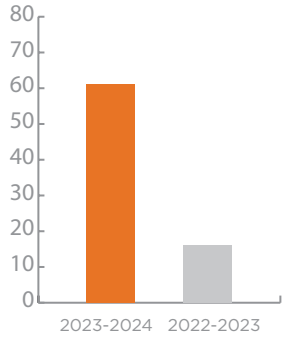


En raison de la valeur importante des fonds de placement au titre du secteur nucléaire, actuellement de 941 millions de dollars, le bénéfice net d'Énergie NB est sensible à toute volatilité des marchés dans lesquels ces fonds sont investis. Au cours des cinq dernières années, le rendement des fonds de placement au titre du secteur nucléaire a fluctué, passant d'une perte de 4 millions de dollars à un profit de 95 millions de dollars.

En 2023-2024, les placements ont affiché un rendement de 61 millions de dollars, comparativement à 16 millions de dollars en 2022-2023. L'augmentation du rendement des placements s'est traduite par une hausse du bénéfice net de 45 millions de dollars. Cette hausse du rendement des placements reflète la persistance de la volatilité des marchés.

## Conditions météorologiques

Les clients d'Énergie NB dans la province présentent un degré élevé de pénétration du chauffage électrique dans leur domicile et, par conséquent, les tendances météorologiques peuvent entraîner des besoins en électricité imprévisibles d'un exercice à l'autre et une variabilité du bénéfice net. Le temps plus chaud, en 2023-2024 a eu pour effet de diminuer de 4 millions de dollars les produits dans la province par rapport à 2022-2023.

Les événements météorologiques majeurs peuvent également avoir une incidence significative sur les autres résultats financiers. Les coûts liés à ces événements constituent des dépenses non récurrentes et incontrôlables.

En 2023-2024, Énergie NB a engagé des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration de 31 millions de dollars en lien avec des événements météorologiques comparativement à 13 millions de dollars en 2022-2023. Plusieurs événements météorologiques majeurs se sont produits en 2023-2024, en particulier un épisode de vent violent et de fortes pluies en décembre 2023. À la suite de ces intempéries, environ 129 000 clients ont été privés d'électricité d'un bout à l'autre de la province. Les équipes d'Énergie NB, avec l'aide d'entrepreneurs et des services publics voisins, se sont employées à rétablir le courant et à réparer les infrastructures endommagées. L'amélioration de la fiabilité du réseau grâce à des dépenses d'investissement et à la préparation aux situations d'urgence demeure une priorité.

Énergie NB a connu des événements météorologiques majeurs dans le passé qui ont entraîné une variabilité importante du résultat. Le coût lié à ces événements a varié de 8 à 31 millions de dollars.

# Performance financière

| **Performance financière** (en millions) | 2023-2024 | 2022-2023 |
|---|---|---|
| Bénéfice net (perte nette) | 7 $ | (43) $ |
| Ventes d'électricité | 2 874 | 2 788 |
| Charges d'exploitation | 2 614 | 2 961 |
| Bénéfice (perte) d'exploitation | 354 | (34) |
| Variation nette des soldes réglementaires | (114) | 234 |
| Dette nette totale à la fin de l'exercice | 5 347 | 5 406 |
| (Diminution) augmentation de la dette nette | (59) | 468 |

7 $

bénéfice net (perte nette) (en millions)

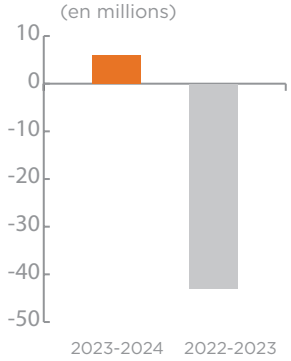


## Faits saillants de la performance financière

Énergie NB a inscrit un bénéfice d'exploitation de 354 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2024, soit une hausse de 388 millions de dollars par rapport à la perte d'exploitation de (34) millions de dollars pour 2022-2023. L'augmentation des ventes d'électricité et la réduction des coûts liés au combustible et aux achats d'électricité sont les principaux facteurs à l'origine de cette augmentation.

Les ventes d'électricité ont augmenté en raison d'une hausse des ventes à des clients à l'extérieur de la province, de la charge de base plus élevée dans la province et d'une croissance des tarifs moyens approuvés par l'organisme de réglementation. Ces augmentations ont donné lieu à des ventes totales d'électricité de 2 874 millions de dollars, soit une hausse de 86 millions de dollars, ou 3 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 347 millions de dollars et elles ont diminué de 12 % par rapport à celles de 2022-2023. Énergie NB a pu tirer parti de la baisse des prix de l'électricité pour réduire les coûts d'approvisionnement au cours de l'exercice. L'efficacité accrue de l'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau a également contribué à la diminution des coûts liés au combustible et aux achats d'électricité. L'amélioration continue fait partie intégrante des objectifs d'excellence d'entreprise d'Énergie NB. Énergie NB est engagée à créer une culture axée sur l'amélioration continue et tous les employés sont encouragés à proposer des projets d'amélioration et à participer aux initiatives d'amélioration. En 2023-2024, Énergie NB a réalisé des économies de 37 millions de dollars grâce à l'amélioration continue.

(59) $

(Diminution) augmentation de la dette nette (en millions)

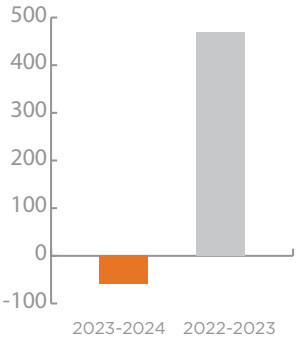


Les écarts entre les ventes d'électricité réelles et prévues et entre les coûts liés au combustible et aux achats d'électricité sont pris en compte dans le compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et le compte des ventes d'électricité et des marges d'écart. En raison de l'augmentation des ventes d'électricité et de la réduction des coûts liés aux combustibles et aux achats d'électricité par rapport aux prévisions, un écart de 146 millions de dollars a été reclassé dans les comptes d'écart. Ce reclassement a une incidence directe sur les clients en réduisant le solde net des comptes et le montant futur à recouvrer auprès des clients.

La dette nette a diminué de 59 millions de dollars en 2023-2024, passant de 5 406 millions de dollars à 5 347 millions de dollars. La diminution de la dette nette est surtout attribuable à la hausse des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, laquelle est attribuable principalement à la hausse des ventes d'électricité, à la baisse des coûts d'approvisionnement et à la plus grande rapidité de paiement des clients. En 2023-2024, Énergie NB a vendu les immeubles de son siège social afin d'en confier la gestion à des parties externes, ce qui a entraîné une entrée de trésorerie qui a été portée en diminution de la dette. Énergie NB continue de concentrer ses efforts sur l'optimisation des coûts tout en assurant la sécurité et la fiabilité des activités.

# Résultats financiers

## Produits

| **Vue d'ensemble des produits** (en millions) | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % |
| Ventes d'électricité | | | | |
| À l'intérieur de la province | 1 606 | 54 | 1 543 | 53 |
| À l'extérieur de la province | 1 268 | 43 | 1 245 | 42 |
| Divers | 94 | 3 | 139 | 5 |
| Total des produits | 2 968 | 100 | 2 927 | 100 |
| Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre | | 1 | | 33 |

### Ventes d'électricité à l'intérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'intérieur de la province correspondent à la vente d'électricité à toutes les catégories de clients du Nouveau-Brunswick.

Les clients résidentiels, ce qui inclut à la fois les clients directs et indirects, représentent environ 54 % du total des ventes d'électricité à l'intérieur de la province. La clientèle résidentielle se compose principalement de clients nationaux à l'année, et aussi de certains clients non nationaux, comme les fermes et les églises. En raison de la forte pénétration du chauffage résidentiel, les changements dans les conditions météorologiques peuvent engendrer une volatilité de la charge résidentielle. L'efficacité énergétique et les programmes de gestion de la demande contrebalancent en partie les changements liés aux conditions météorologiques et à la croissance.

Les comptes de clients liés aux services généraux représentent environ 20 % des ventes totales d'électricité dans la province et comprennent des clients commerciaux et institutionnels ainsi que l'éclairage public. Les ventes liées aux services généraux sont également touchées par les variations météorologiques.

Les clients industriels représentent environ 24 % des ventes totales d'électricité à l'intérieur de la province et sont divisés en deux groupes : les ventes liées au transport industriel aux clients dont la tension de transport est supérieure ou égale à 69 kV et les ventes liées à la distribution industrielle aux clients dont la tension de transport est inférieure ou égale à 25 kV. Les clients industriels sont répartis dans de nombreux secteurs, mais desservent majoritairement le secteur des pâtes et papiers. Les changements dans la charge liée au secteur industriel sont déterminés par la conjoncture économique générale.

| **Ventes d'électricité à l'intérieur de la province** (en millions) | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % |
| Résidentiel | 761 | 47 | 703 | 46 |
| Industriel | 380 | 24 | 396 | 26 |
| Usage général | 323 | 20 | 301 | 19 |
| Vente en gros | 112 | 7 | 115 | 7 |
| Éclairage public | 30 | 2 | 28 | 2 |
| Total | 1 606 | 100 | 1 543 | 100 |
| Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre | | 4 | | 3 |
| GWh | 13 557 | | 13 315 | |

**1 606 $**

total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province (en millions)

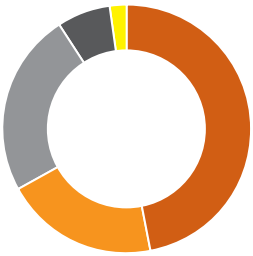

Pourcentage total selon la catégorie de clients

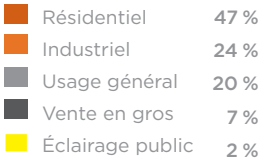


Les ventes d'électricité dans la province ont totalisé 1 606 millions de dollars en 2023-2024, ce qui représente une augmentation de 63 millions de dollars par rapport à 2022-2023. La hausse des ventes découle essentiellement de l'augmentation des tarifs moyens approuvés par l'organisme de réglementation avec prise d'effet le 1er avril 2023. Les volumes de ventes d'électricité aux clients du Nouveau-Brunswick se sont élevés à 13 557 GWh, soit une hausse de 242 GWh par rapport à l'an dernier en raison de la croissance de la charge de base. Ces hausses ont été contrebalancées en partie par le temps plus chaud.

## Ventes d'électricité à l'extérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province correspondent aux ventes à l'extérieur du Nouveau-Brunswick à des provinces canadiennes avoisinantes et aux États-Unis. Ces ventes comprennent des contrats de vente à long terme et des ventes à court terme sur le marché américain et à d'autres services publics canadiens. Ces ventes sont assujetties aux éléments suivants :

- la disponibilité des sources de production d'Énergie NB, établie en fonction des besoins énergétiques à l'intérieur de la province et des calendriers d'entretien planifié des générateurs;
- les possibilités d'achats dans le réseau d'interconnexion ;
- les prix du marché ;
- les prix des combustibles ;
- les taux de change ;
- les occasions de contrats à l'extérieur de la province et le succès des appels d'offres sur le marché de gros de la Nouvelle-Angleterre

| **Ventes d'électricité à l'extérieur de la province** (en millions) | 2023-2024 | 2022-2023 |
|---|---|---|
| Produits | 1 268 $ | 1 245 $ |
| Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre | 2 % | 123 % |
| GWh | 10 513 | 8 363 |
| Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre | 26 % | 35 % |

**1 268 $**

ventes d'électricité à l'extérieur de la province

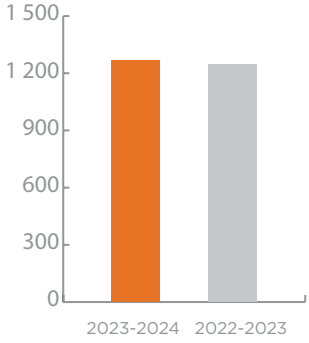


En 2023-2024, les ventes d'électricité à l'extérieur de la province ont totalisé 1 268 millions de dollars, soit une augmentation de 23 millions de dollars ou 2 % par rapport à 2022-2023. Les ventes ont augmenté de 2 150 GWh, ou 26 %, du fait surtout de l'augmentation des nouveaux contrats et des contrats reconduits pour répondre aux besoins de la clientèle aux États-Unis et des occasions de vente auprès de clients au Canada. L'augmentation du volume des ventes a été contrebalancée en partie par la baisse des prix de l'électricité.

## Produits divers

Les produits divers sont les produits tirés de sources autres que des ventes d'électricité.

| **Produits divers** (en millions) | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % |
| Produits et charges de transport, montant net | 18 | 19 | 19 | 14 |
| Produits liés à la clientèle | 24 | 26 | 20 | 14 |
| Location de chauffe-eau | 27 | 29 | 24 | 17 |
| Frais de raccordement aux poteaux | 5 | 5 | 5 | 4 |
| Vente de gaz nature | 4 | 4 | 45 | 32 |
| Autres produits divers | 16 | 17 | 26 | 19 |
| Total | 94 | 100 | 139 | 100 |
| Pourcentage (de diminution) d'un exercice à l'autre | | (32) | | 1 |

Les produits divers ont totalisé 94 millions de dollars en 2023-2024, en baisse de 45 millions de dollars ou de 32 % par rapport à ceux de 2022-2023. Les ventes de gaz naturel ont lieu lorsque les volumes de gaz naturel visés par des engagements ne peuvent pas être consommés à la centrale électrique de Bayside. Cette situation ne se produit généralement que lors des interruptions (prévues ou forcées) à la centrale de Bayside, comme ce fut le cas en 2022-2023. La marge dégagée par la vente de gaz naturel est soumise aux fluctuations des prix du marché.

## Charges d'exploitation

| **Aperçu des charges d'exploitation** (en millions) | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % |
| Combustible et achats d'électricité | 1 589 | 61 | 1 984 | 67 |
| Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration | 622 | 24 | 576 | 19 |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 354 | 13 | 351 | 12 |
| Impôt et taxes | 49 | 2 | 50 | 2 |
| Total | 2 614 | 100 | 2 961 | 100 |
| Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre | | (12) | | 54 |

**2 614 $**

total des dépenses par classification (en millions)

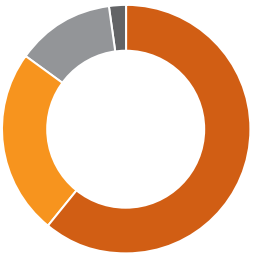

Pourcentage du coût total

- Combustible et achats d'énergie **61 %**
- EEA **24 %**
- Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles **13 %**
- Impôt et taxes **2 %**

## Combustible et achats d'électricité

Énergie NB mise sur un portefeuille diversifié de production et d'achats externes afin de répondre aux besoins des clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Les coûts liés à la production et aux achats peuvent varier de façon importante d'un exercice à l'autre. Les centrales de production d'Énergie NB sont alimentées par les types de combustibles suivants :

- combustible nucléaire (uranium);
- charbon;
- gaz naturel;
- coke de pétrole;
- mazout lourd;
- hydroélectricité.

De plus, Énergie NB achète l'électricité auprès de producteurs d'électricité indépendants au moyen de contrats d'achat d'électricité. Ces contrats comprennent les achats :

- de production d'énergie hydroélectrique;
- de production d'énergie éolienne;
- de production d'autres types d'énergie renouvelable;
- de production de gaz naturel.

La combinaison de production interne et d'achats d'électricité d'Énergie NB est établie afin de veiller à ce que les exigences des normes applicables au portefeuille d'énergie renouvelable soient respectées. La norme exige que les ventes d'électricité d'Énergie NB dans la province proviennent d'énergies renouvelables à hauteur d'au moins 40 %.

**1 589 $**

combustible et achats d'électricité (en millions)

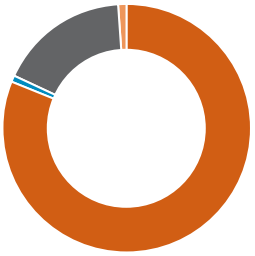

Pourcentage du coût total

| | |
|---|---|
| Énergie hydroélectrique | 0 % |
| Énergie nucléaire | 1 % |
| Énergie thermique | 17 % |
| Achats | 82 % |
| Autre | 1 % |
| Taux de change | (1) % |

| **Combustible et achats d'électricité** (en millions) | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % |
| Hydroélectrique | - | - | - | - |
| Nucléaire | 13 | 1 | 23 | 1 |
| Thermique | 267 | 17 | 351 | 18 |
| Achats | 1 311 | 82 | 1 635 | 82 |
| Autres | 16 | 1 | 14 | 1 |
| (Profit) perte de change sur les achats de combustible et d'énergie | (18) | (1) | (39) | (2) |
| Total | 1 589 | 100 | 1 984 | 100 |
| Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre | | (20) | | 101 |

Les coûts liés au combustible et aux achats d'électricité se sont établis à 1 589 millions de dollars en 2023-2024, soit une baisse de 395 millions de dollars par rapport à 2022-2023.

La disponibilité des centrales de production, les conditions du marché et les prix des combustibles ont une incidence importante sur le bouquet énergétique de production utilisé à un moment donné. Énergie NB s'efforce d'optimiser la diversité de son portefeuille pour réduire au minimum l'incidence de ces changements en équilibrant la production interne avec les achats d'électricité externe. Ces efforts se sont traduits par d'importantes économies de coûts pour l'exercice considéré.

La production hydroélectrique s'est accrue d'un exercice à l'autre pour s'établir à 123 % de la moyenne à long terme, ce qui a entraîné une baisse de 22 millions de dollars des coûts liés au combustible et aux achats d'électricité. Après avoir connu des problèmes de fiabilité à la centrale nucléaire de Point Lepreau et de la centrale électrique de Bayside en 2022-2023, Énergie NB a constaté une amélioration de l'exploitation des centrales en 2023-2024. L'amélioration de la performance de ces deux centrales s'est traduite par une baisse des besoins d'achats d'énergie et une réduction de 260 millions de dollars des coûts liés à l'énergie de remplacement.

La production nette et les achats d'électricité d'Énergie NB en 2023-2024 se sont établis à 24 942 GWh, en hausse de 2 378 GWh ou 11 % par rapport à 2022-2023. Plusieurs facteurs ont conduit à la diminution des coûts liés au combustible et aux achats d'électricité en 2023-2024, notamment la baisse des coûts d'approvisionnement moyens et les décisions favorables en matière de répartition économique, y compris les décisions visant l'achat d'électricité à des prix plus bas plutôt que le recours au parc de centrales thermiques. La baisse des prix a été contrebalancée en partie par l'augmentation des besoins en ce qui a trait à la charge nécessaire pour desservir les clients de l'intérieur de la province et procéder aux ventes à l'extérieur de la province.

La baisse des coûts d'approvisionnement moyens a entraîné une diminution des coûts liés au combustible et aux achats d'électricité de 264 millions de dollars. Les prix de l'électricité ont été principalement responsables de la baisse des coûts. Énergie NB atténue une partie de la volatilité des prix en concluant des contrats d'achat à terme pour les achats d'électricité. Cependant, Énergie NB est toujours exposée aux fluctuations de prix lorsque les besoins d'achat changent.

L'augmentation de la charge de base dans la province, les contrats nouveaux et reconduits avec les clients américains et les possibilités de ventes à l'extérieur de la province au Canada ont entraîné une augmentation des coûts d'approvisionnement de 151 millions de dollars.

**24 942 GWh**

production en gigawattheures

Pourcentage du gigawattheures total

| | |
|---|---|
| Énergie hydroélectrique | 14% |
| Énergie nucléaire | 12% |
| Énergie thermique | 20% |
| Achats | 54% |

### Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration

Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration correspondent aux frais d'exploitation, d'entretien et d'administration d'Énergie NB pour les 14 centrales de production, pour l'infrastructure de distribution et de transport, soit plus de 21 800 km de lignes de distribution et 6 900 km de lignes de transport, ainsi que pour les services généraux. Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration comprennent également les activités qui visent à réduire la demande et à modifier les habitudes de consommation au moyen d'investissements en technologie, à éduquer les clients, à promouvoir l'efficacité et à offrir de nouveaux produits et services.

L'amélioration continue fait partie intégrante du plan stratégique d'entreprise d'Énergie NB. Énergie NB s'est engagée à veiller à ce que tous les secteurs de l'entreprise soient rentables en créant une culture axée sur l'amélioration continue et tous les employés sont encouragés à proposer des projets d'amélioration et à participer aux initiatives d'amélioration. Ce travail comprend aussi les efforts de coopération régionale avec d'autres services publics pour réaliser des économies par le partage des meilleures pratiques. Les employés du monde entier continuent d'offrir une valeur ajoutée aux clients par l'amélioration des processus de travail et par les économies financières. En 2023-2024, Énergie NB a réalisé des économies en trésorerie et d'autres avantages comme des dépenses évitées et une augmentation de la productivité.

Se reporter à la note 23 des états financiers consolidés d'Énergie NB pour obtenir des renseignements sur les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration par catégorie.

| **Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration** (en millions) | 2023-2024 | 2022-2023 |
|---|---|---|
| Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration | 622 $ | 576 $ |
| Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre | 8 % | 7 % |

**622 $**

frais d'exploitation, d'entretien et d'administration (en millions)

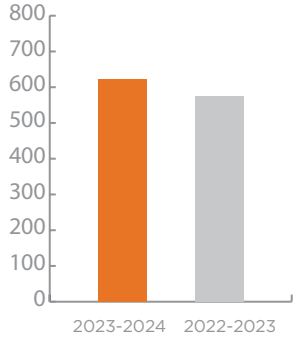


Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se sont chiffrés à 622 millions de dollars en 2023-2024, soit une augmentation de 46 millions de dollars, ou 8 %, comparativement à 2022-2023.

La hausse des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration en 2023-2024 résulte en grande partie de la hausse des coûts liés aux tempêtes, soit un montant de 31 millions de dollars en 2023-2024 par rapport à 13 millions de dollars en 2022-2023. La hausse des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration s'explique également par l'augmentation des frais d'entretien de la centrale nucléaire de Point Lepreau et par la hausse des incitatifs et des rabais accordés aux clients pour soutenir le portefeuille en croissance des services d'efficacité énergétique financés par Énergie NB. Ces hausses sont atténuées par des économies de 37 millions de dollars liées à l'amélioration continue.

### Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les charges au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont surtout le fait des investissements en immobilisations d'Énergie NB à l'égard des systèmes de production, de transport et de distribution. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode d'amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est évaluée annuellement, des examens externes sont effectués tous les cinq ans et les taux sont mis à jour au besoin (le plus récent examen externe a été effectué en 2019-2020).

Énergie NB inscrit à l'actif les interruptions prévues aux fins d'entretien. Ces interruptions constituent des activités cycliques nécessaires à l'exploitation sûre des centrales. La durée de vie utile de l'interruption prévue aux fins d'entretien majeur est fondée sur la fréquence de l'interruption et se situe généralement entre deux et huit ans. L'amortissement des immobilisations corporelles varie en fonction des calendriers d'interruptions prévues pour entretien majeur et de la durée de vie utile.

**354 $**

amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (en millions)

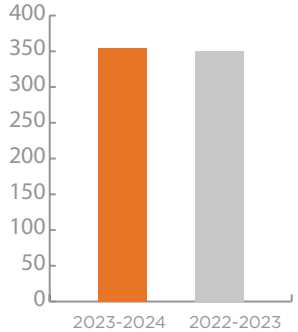


| **Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles** (en millions) | 2023-2024 | 2022-2023 |
|---|---|---|
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 354 $ | 351 $ |
| Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre | 1 % | 2 % |

Les charges au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont chiffrées à 354 millions de dollars en 2023-2024, ce qui représente une hausse de 3 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à 2022-2023. L'amortissement des immobilisations corporelles a continué d'augmenter d'un exercice à l'autre au fur et à mesure que les coûts des interruptions pour entretien majeur sont inscrits à l'actif et amortis. En 2023-2024, la hausse des amortissements découle principalement des interruptions prévues aux fins d'entretien majeur, contrebalancées en partie par une prolongation de 16 mois de la durée de vie économique de la centrale nucléaire de Point Lepreau et par le fait que la centrale de Milltown a atteint la fin de sa durée de vie économique en juillet 2022.

## Impôt et taxes

La charge liée à l'impôt et aux taxes comprend les impôts fonciers et les taxes sur les services publics et les droits de passage. L'impôt foncier est évalué par la Province du Nouveau-Brunswick en fonction de la valeur imposable des immeubles d'Énergie NB. La taxe sur les services publics est déterminée par les dépenses en immobilisations d'Énergie NB dans les réseaux de transport et de distribution et en fonction de la valeur comptable des actifs des réseaux de transport et de distribution d'Énergie NB.

| **Impôt et taxes** (en millions) | 2023-2024 | 2022-2023 |
|---|---|---|
| Impôt et taxes | 49 $ | 50 $ |
| Pourcentage (de diminution) d'un exercice à l'autre | (2)% | (2)% |

L'impôt et les taxes se sont élevés à 49 millions de dollars en 2023-2024, ce qui représente une baisse de 1 million de dollars, ou de 2 %, par rapport à 2022-2023. La baisse des impôts et des taxes d'un exercice à l'autre s'explique essentiellement par une diminution de la taxe sur les services publics.

## Charges financières et revenus de placement

Les charges financières et revenus de placement comprennent également l'évaluation Les charges financières et revenus de placement comprennent également l'évaluation à la valeur de marché des placements. Ces charges nettes sont variables en raison des fluctuations importantes de la valeur de marché, des taux d'actualisation et des taux d'intérêt.

Se reporter à la note 25 des états financiers consolidés d'Énergie NB pour obtenir des renseignements sur les charges financières par catégorie.

| **Charges financières et revenus de placement** (en millions) | 2022-2023 | | 2022-2023 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % |
| Charges financières | (309) | 132 | (280) | 115 |
| Fonds d'amortissement et autres revenus de placement | 15 | (6) | 21 | (9) |
| Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net | 61 | (26) | 16 | (6) |
| Total | (233) | 100 | (243) | 100 |
| Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre | | (4) | | 29 |

**233 $**

charges financières et revenus de placement (en millions)

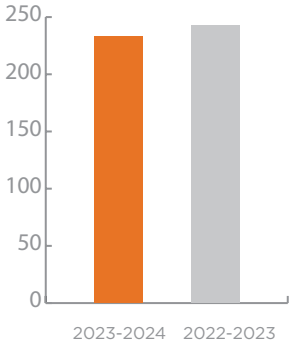


Les charges financières et revenus de placement se sont élevés à 233 millions de dollars en 2023-2024, soit une baisse de 10 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à 2022-2023.

Les charges financières se sont élevées à 309 millions de dollars en 2023-2024, contre 280 millions de dollars en 2022-2023, soit une hausse de 29 millions de dollars ou 10 %, en raison de la hausse des intérêts sur la dette à long terme et la dette à court terme attribuable à la hausse du solde de la dette à long terme et des taux de la dette à court terme.
Les fonds d'amortissement et autres revenus de placement se sont élevés à 15 millions de dollars en 2023-2024, par rapport à 21 millions de dollars en 2022-2023, soit une baisse de 6 millions de dollars ou 29 % découlant des variations de change sur les placements dans des fonds d'amortissement.

L'augmentation de l'évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net découle surtout des profits latents sur les placements qui se sont établis à 61 millions de dollars en 2023-2024, soit une hausse de 45 millions de dollars par rapport à 2022-2023. Les valeurs de marché des placements sont assujetties aux conditions du marché et à la volatilité d'un exercice à l'autre.

# Soldes réglementaires

Les soldes réglementaires sont comptabilisés aux fins d'établissement de tarifs et de présentation de l'information financière si la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») du Nouveau-Brunswick approuve le traitement réglementaire ou si la direction est d'avis que le traitement réglementaire est probable. Les soldes débiteurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP. Les soldes créditeurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par Énergie NB par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP.

Les soldes réglementaires d'Énergie NB sont présentés dans le tableau suivant :

| **Soldes réglementaires** (en millions) | 2023-2024 | | 2022-2023 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % |
| Centrale nucléaire de Point Lepreau | 610 | 68 | 636 | 62 |
| Petróleos de Venezuela S.A. | 142 | 16 | 130 | 13 |
| Écart des coûts l'approvisionnement énergétique | 199 | 21 | 269 | 26 |
| Ventes d'électricité et marges d'écart | (85) | (9) | (36) | (3) |
| Compte de report relatif à l'efficacité énergétique et à la réponse à la demande | 31 | 3 | 14 | 1 |
| Provision pour les fonds utilisés pendant la construction | 8 | 1 | 8 | 1 |
| Compte de report d'amortissement des compteurs de l'infrastructure de mesure avancée (IMA) | 2 | - | - | - |
| Total | 907 | 100 | 1 021 | 100 |
| Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre | | (11) | | 30 |

## Solde réglementaire – Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau

Un solde réglementaire légiféré a été créé pour les coûts de remplacement de l'énergie et les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration engagés pendant la période de remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau (entre le 28 mars 2008 et le 23 novembre 2012). Cette remise en état aide à assurer la production d'électricité pour les générations futures de clients. Le report et l'amortissement de ces coûts au cours de la durée d'utilité de la centrale permettent de répartir les coûts parmi les clients qui bénéficieront de l'utilisation de l'actif. Le solde réglementaire comprend les coûts de la période du secteur nucléaire, déduction faite de tous produits, et les coûts supplémentaires liés à l'approvisionnement en électricité durant la période de remise en état. Ces montants seront recouvrés au cours de la durée d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau remise en état. Ces montants doivent être pris en compte dans les frais, les tarifs et les droits facturés aux clients.

En 2023-2024, les variations des soldes réglementaires de 25 millions de dollars ont été comptabilisées en résultat et comprenaient un montant de 53 millions de dollars lié à l'amortissement des immobilisations incorporelles, en partie contrebalancé par des charges d'intérêts de 27 millions de dollars.

[1] *L'article 139 de la Loi sur l'électricité prévoit la création de ce report réglementaire lié à la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau.*

## Solde réglementaire – Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. (« PDVSA »)

Un solde réglementaire a été créé pour retourner aux clients les avantages du règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. (« PDVSA ») de façon échelonnée. Le montant découlant de cet avantage est versé aux clients de façon échelonnée sur 17 ans, le dernier ayant été versé au cours de l'exercice 2023-2024. Énergie NB est en train de recouvrir les économies d'amortissement et d'intérêts sur la durée d'utilité de la centrale de Coleson Cove.

En 2023-2024, les variations des soldes réglementaires de 11 millions de dollars ont été comptabilisées en résultat et comprenaient un montant de 20 millions de dollars lié aux avantages échelonnés pour les clients et des charges d'intérêts de 6 millions de dollars, facteurs partiellement contrebalancés par des économies d'amortissement et d'intérêts de 14 millions de dollars à la suite du règlement de la poursuite.

## Solde réglementaire – Compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique

Énergie NB a un solde réglementaire lié à l'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique. Le 1er avril 2022, les modifications apportées à *Loi sur l'électricité* et l'introduction du *Règlement sur les comptes d'écart réglementaires et le compte de report réglementaire – Loi sur l'électricité* ont entraîné l'établissement de nouveaux comptes d'écarts réglementaires aux fins de l'enregistrement des écarts entre les coûts réels et prévus liés au combustible et aux achats d'électricité engagés dans le cadre de l'approvisionnement des clients de la province. Les écarts sont ajoutés au compte sur une base mensuelle, de même que les intérêts calculés à l'aide du taux moyen de la dette à court terme. Le solde du compte est ensuite recouvré auprès des clients ou remboursé à ceux-ci au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart.

Énergie NB est tenue de déposer annuellement auprès de la CESP un calcul du solde du compte d'écart pour l'exercice allant du 1er novembre au 31 octobre, ainsi que d'indiquer le nombre proposé d'exercices au cours desquels le solde sera recouvré ou remboursé, le montant proposé devant être recouvré ou remboursé au cours du prochain exercice, et le calcul du crédit ou de la charge par catégorie.

L'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique a été soumis à la CESP en décembre 2023 et la somme de l'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et des ventes d'électricité et marges d'écart sera facturée aux clients au moyen d'une charge au compte d'écart sur une période de six ans.

Le solde du compte d'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique s'élevait à 199 millions de dollars au 31 mars 2024. En 2023-2024, des variations des soldes réglementaires de (70) millions de dollars ont été comptabilisées en résultat, ce qui comprend un écart sur le budget de (68) millions de dollars et un facteur d'ajustement de (22) millions de dollars lié au montant remboursé aux clients au moyen d'un crédit au compte d'écart, partiellement compensés par un seuil d'incitatif de 5 millions de dollars et des charges d'intérêts de 15 millions de dollars. Le seuil d'incitatif est un mécanisme en vertu duquel les cinq premiers millions de dollars des montants inscrits dans le compte d'écart, peu importe si le solde du compte est négatif ou positif, ne seront pas recouvrés auprès des clients ou remboursés à ceux-ci.

## Solde réglementaire – Compte des ventes d'électricité et des marges d'écart

Énergie NB a un solde réglementaire lié aux ventes d'électricité et marges d'écart. Le 1er avril 2022, les modifications apportées à la *Loi sur l'électricité* et l'introduction du *Règlement sur les comptes d'écart réglementaires et le compte de report réglementaire – Loi sur l'électricité* ont entraîné l'établissement de nouveaux comptes d'écart réglementaires aux fins de l'enregistrement des écarts entre les ventes d'électricité dans la province réelles et prévues et la marge brute hors de la province réelle et prévue. Les écarts sont ajoutés au compte sur une base mensuelle, de même que les intérêts calculés à l'aide du taux moyen de la dette à court terme. Le solde du compte est ensuite recouvré auprès des clients ou remboursé à ceux-ci au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart.

Énergie NB est tenue de déposer annuellement auprès de la CESP un calcul du solde du compte d'écart pour l'exercice allant du 1er novembre au 31 octobre, ainsi que d'indiquer le nombre proposé d'exercices au cours desquels le solde sera recouvré ou remboursé, le montant proposé devant être recouvré ou remboursé au cours du prochain exercice, et le calcul du crédit ou de la charge par catégorie.

Les ventes d'électricité et les marges d'écart ont été soumises à la CESP en décembre 2023 et la somme de l'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et des ventes d'électricité et des marges d'écart sera facturée aux clients au moyen d'une charge au compte d'écart sur une période de six ans.

Le solde du compte des ventes d'électricité et des marges d'écart au 31 mars 2024 s'élevait à (85) millions de dollars. En 2023-2024, des variations des soldes réglementaires de (49) millions de dollars ont été comptabilisées en résultat, ce qui comprend un écart sur le budget de (87) millions de dollars et des charges d'intérêts de (3) millions de dollars, partiellement compensés par un seuil d'incitatif de 5 millions de dollars et un facteur d'ajustement de 36 millions de dollars lié au montant remboursé aux clients au moyen d'un crédit au compte d'écart. Le seuil d'incitatif est un mécanisme en vertu duquel les cinq premiers millions de dollars des montants inscrits dans le compte d'écart, peu importe si le solde du compte est négatif ou positif, ne seront pas récupérés auprès des clients ou remboursés par ceux-ci.

## Solde réglementaire – Compte de report relatif à l'efficacité énergétique et à la réponse à la demande

Le 1er avril 2023, les modifications apportées à la *Loi sur l'électricité* et le nouveau *Règlement sur les comptes d'écart réglementaires et le compte de report réglementaire – Loi sur l'électricité* sont entrés en vigueur. En vertu de la Loi, Énergie NB est tenue de créer un compte dans lequel sont inscrits les coûts liés aux obligations d'Énergie NB en matière d'efficacité énergétique, de conservation de l'énergie et de gestion de la demande. Ces coûts seront recouvrés, plus les intérêts, selon la méthode linéaire sur une période de dix ans. Le report et l'amortissement de ces coûts permettent de les faire correspondre aux avantages attendus pour l'entreprise.

En 2023-2024, des variations des soldes réglementaires de 17 millions de dollars ont été comptabilisées en résultat, ce qui comprend un montant de 17 millions de dollars lié aux dépenses admissibles au cours de l'exercice et des charges d'intérêts de 1 million de dollars, partiellement compensés par un amortissement des immobilisations incorporelles de 1 million de dollars.

### Solde réglementaire – Provision pour les fonds utilisés pendant la

Énergie NB a un solde réglementaire lié à la provision pour les fonds utilisés pendant la construction au regard des actifs liés au transport. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction correspond au montant nominal de la déduction pour amortissement autorisée par l'autorité de réglementation pour une inscription à l'actif aux fins d'établissement de tarifs. La provision est calculée mensuellement en fonction des projets de construction qui engendrent des dépenses d'investissement relatives aux immobilisations et est ajoutée au solde réglementaire. La provision pour fonds utilisés pendant la construction est établie selon le coût moyen pondéré du capital d'Énergie NB et elle est amortie sur la durée de vie future des actifs connexes. Elle devrait être recouvrable à même le tarif d'accès ouvert au réseau de transport.

En 2023-2024, aucune variation des soldes réglementaires n'a été comptabilisée en résultat.

### Solde réglementaire – Compte de report d'amortissement des compteurs

Énergie NB a un solde réglementaire lié à la mise hors service de compteurs qui sont remplacés dans le cadre du projet d'infrastructure de mesure avancée (« IMA »). Ce compte de report a été approuvé par la CESP le 4 septembre 2020, et il permet de reporter et d'amortir sur une période de cinq ans la radiation de la valeur comptable nette restante.

En 2023-2024, les variations des soldes réglementaires de 2 millions de dollars ont été imputées au résultat.

## Sources de financement

Énergie NB obtient son capital grâce aux activités d'exploitation et aux emprunts à court terme et à long terme. Énergie NB emprunte à la Province du Nouveau-Brunswick afin de profiter de la notation de crédit de la Province du Nouveau-Brunswick. Énergie NB paie à la Province du Nouveau-Brunswick des frais annuels liés au portefeuille de dette et des intérêts sur la dette à court terme et la dette à long terme. Les intérêts sur la dette à court terme vont d'un taux minimum de 4,50 % à un taux maximum de 5,20 % au cours de l'exercice. Les intérêts sur la dette à long terme vont d'un taux minimum de 1,80 % à un taux maximum de 6,29 %.

Les besoins en matière de sources de financement d'Énergie NB consistent principalement en des besoins en fonds de roulement, des dépenses d'investissement, ainsi que le service et le remboursement de la dette. Les sources de financement d'Énergie NB se composent principalement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, des placements et du produit des émissions de titres de créance. Les flux de trésorerie liés à l'exploitation dépendent de plusieurs facteurs, notamment les prix des marchandises, les décisions réglementaires relatives aux tarifs de l'électricité et le calendrier connexe ainsi que le recouvrement des coûts engagés pour offrir des services aux clients, les taux de change et les occasions de ventes à l'extérieur de la province.

### Faits saillants des flux de trésorerie

| **Faits saillants des flux de trésorerie** (en millions) | 2023-2024 | 2022-2023 | Variation |
|---|---|---|---|
| Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation | 452 $ | 65 $ | 387 $ |
| Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement | (432) | (540) | 108 |
| (Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement | (13) | 426 | (439) |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie | 7 $ | (49) $ | 56 $ |

## Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation correspondent aux entrées de trésorerie provenant des principales activités commerciales d'Énergie NB. Ces activités comprennent la vente d'électricité et les produits divers, déduction faite des coûts pour générer des produits.

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 452 millions de dollars en 2023-2024, soit une augmentation de 387 millions de dollars par rapport à 2022-2023. L'augmentation des ventes d'électricité et la réduction des coûts liés au combustible et aux achats d'électricité découlant de la baisse des prix d'achat de l'énergie et de l'amélioration de la performance de la centrale nucléaire de Point Lepreau et de la centrale électrique de Bayside ont été les principaux facteurs à l'origine de l'augmentation des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation.

## Activités d'investissement

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement correspondent aux entrées ou aux sorties de trésorerie liées à l'achat ou à la vente d'actifs et de placements à long terme. Le secteur des services publics est un secteur à forte intensité de capital. Énergie NB continue d'investir dans son infrastructure pour s'assurer d'une fiabilité élevée. Ces investissements sont réalisés en vue du maintien des biens de production d'électricité ainsi que des actifs des réseaux de transport et de distribution existants et comprennent les activités de remplacement et de remise à neuf. Une partie des ressources est affectée aux grands projets, notamment la centrale Mactaquac et le projet d'IMA, ainsi qu'aux dépenses liées à l'expansion des principales activités d'Énergie NB, en fonction de la demande des clients. Énergie NB investit également dans de nouvelles technologies pour s'assurer d'avoir le réseau électrique le plus fiable et le plus efficace.

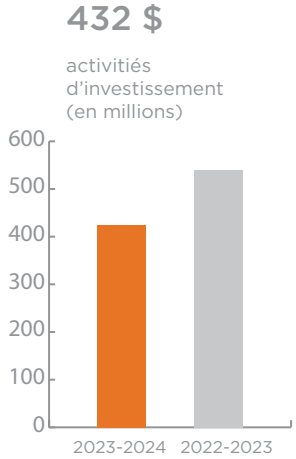


En 2023-2024, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont totalisé 432 millions de dollars, soit une diminution de 108 millions de dollars ou 20 % comparativement à 2022-2023. Cette diminution est essentiellement attribuable à la baisse des dépenses régulières et des dépenses liées aux interruptions à l'égard d'immobilisations corporelles. Les résultats de 2022-2023 comprenaient un investissement important dans la centrale électrique de Bayside, ce qui s'est traduit par une amélioration de la performance de la centrale pour l'exercice à l'étude.

## Activités de financement

Les activités de financement correspondent aux transactions avec des parties externes telles que les actionnaires et les créanciers et comprennent des activités telles que les variations de la dette et les remboursements du fonds d'amortissement et les rachats depuis ce dernier. Énergie NB entreprend ces activités afin d'accroître le capital (emprunts à court et à long terme) aux fins de financement des activités d'exploitation ou de placement de capital.

| **Activités de financement** (en millions) | 2023-2024 | 2022-2023 | Variation |
|---|---|---|---|
| Produit tiré de la dette à long terme | 499 $ | 677 $ | (178) $ |
| Remboursements d'emprunts | (300) | (228) | (72) |
| Diminution de la dette à court terme | (227) | (62) | (165) |
| Augmentation de la dette financière | 35 | - | 35 |
| Versements dans le fonds d'amortissement | (50) | (46) | (4) |
| Remboursements depuis le fonds d'amortissement | 37 | 92 | (55) |
| Remboursement de principal sur les obligations locatives | (7) | (7) | - |
| (Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement | $(13) | $426 | $(439) |

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement ont totalisé 13 millions de dollars en 2023-2024, en baisse de 439 millions de dollars par rapport à 2022-2023, laquelle est attribuable en grande partie aux remboursements de la dette à court terme et à la diminution de la dette à long terme émise au cours de l'exercice à l'étude.

# Gestion du capital

Le ratio d'endettement minimal cible d'Énergie NB en vertu de la *Loi sur l'électricité* est de 80/20. L'actionnaire a mandaté Énergie NB d'atteindre cet objectif d'ici 2029. Énergie NB s'est engagée à faire des progrès constants vers l'atteinte de cet objectif tout en maintenant son engagement à offrir des tarifs concurrentiels.

| **Gestion du capital** (en millions) | 2023-2024 | 2022-2023 |
|---|---|---|
| Dette à long terme | 5 239 $ | 4 786 $ |
| Partie courante de la dette à long terme | 50 | 300 |
| Dette à court terme | 570 | 797 |
| Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement | (502) | (474) |
| Trésorerie | (10) | (3) |
| **Dette nette totale** | **5 347 $** | **5 406 $** |
| | | |
| Résultats non distribués | 509 $ | 502 $ |
| Cumul des autres éléments du résultat global | (103) | (168) |
| **Capital total** | **5 753 $** | **5 740 $** |
| **Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital** | **93%** | **94%** |

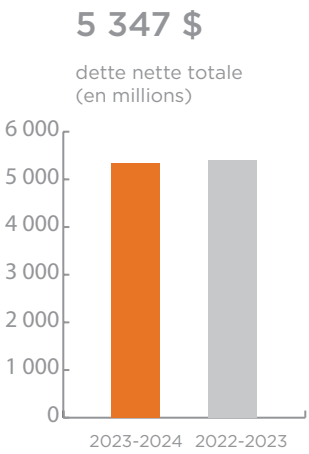


## Facteurs ayant influé sur la dette

La dette d'Énergie NB a diminué de 59 millions de dollars en 2023-2024, alors qu'elle avait augmenté de 468 millions de dollars en 2022-2023. Il s'agit d'un écart favorable de 527 millions de dollars, attribuable en grande partie à l'augmentation des ventes d'électricité et aux économies réalisées sur les coûts d'approvisionnement, ce qui s'est traduit par un bénéfice d'exploitation supérieur à celui dégagé au cours des derniers exercices. La baisse des dépenses d'investissement en 2023-2024 a également contribué à l'écart.

# Changements de méthodes comptables Critiques

## Changements futurs

Veuillez vous reporter à la note 2 e) des états financiers consolidés pour une liste des nouvelles normes qui seront mises en oeuvre.

# Principales estimations comptables et jugements

Veuillez vous reporter aux notes 2 b) et 2 c) des états financiers consolidés pour une liste des principales estimations comptables et des jugements d'Énergie NB.

# Gestion du risque

Énergie NB exerce ses activités dans un contexte commercial complexe et changeant est exposée à un certain nombre de risques dans le cadre de sa mission et de son mandat. Ces risques comprennent une série de risques financiers liés au marché comme les risques relatifs au prix de l'énergie et des marchandises ainsi que des risques opérationnels, y compris les risques liés à la sécurité et à l'environnement, et les risques stratégiques qui représentent des enjeux considérables pour les activités de la société. Ces risques peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie, le résultat et la capacité d'offrir des rendements aux parties prenantes.

La gestion efficace des risques est indispensable et fait partie intégrante des saines pratiques commerciales. Énergie NB gère ses risques au moyen de processus systématiques, proactifs et intégrés à l'échelle de l'entreprise afin de relever, de comprendre, de gérer et de communiquer les risques qui peuvent avoir une incidence sur la capacité d'Énergie NB à atteindre ses objectifs stratégiques.

## Gestion des risques d'entreprise

Les risques sont gérés au moyen du programme de gestion des risques d'entreprise d'Énergie NB. La stratégie et les objectifs de l'entreprise servent de fondement à toutes les activités de gestion des risques et, dans le cadre du processus de planification, le conseil d'administration établit l'appétit et la tolérance globaux de la Société en matière de risque. Le processus de gestion des risques d'entreprise repose sur une méthode uniforme à l'échelle de l'entreprise, laquelle permet de dégager une vision globale du risque qui est régulièrement communiquée à la direction et au conseil d'administration. Cette méthode est soutenue par des discussions ouvertes et continues sur le risque qui permettent aux intervenants clés d'acquérir une compréhension commune des facteurs internes et externes qui peuvent avoir une incidence négative sur les objectifs d'Énergie NB. Les risques qui pourraient empêcher l'atteinte des objectifs de l'organisation sont répertoriés, évalués et gérés au moyen d'ateliers périodiques portant sur l'évaluation des risques et de la mise en oeuvre de plans d'intervention et de contrôles des processus pour les risques hautement prioritaires.

En intégrant des techniques de gestion des risques dans ses activités quotidiennes, Énergie NB est mieux outillée pour repérer les risques qui touchent ses objectifs et pour gérer les risques de manière cohérente avec la stratégie de l'entreprise.

## Gestion du risque financier

Le risque financier lié au marché est géré selon les politiques de gestion du risque financier d'Énergie NB, lesquelles se concentrent sur les domaines qui ont l'incidence la plus grande sur la rentabilité et les flux de trésorerie. Énergie NB prend part à des activités de gestion des risques financiers, dans la mesure du possible, en ayant recours notamment à des instruments physiques et financiers comme les contrats d'achat à terme, afin d'améliorer la prévisibilité des coûts sous-jacents liés aux activités ou aux sources de risque, lesquels comprennent notamment :

- la production et l'achat d'énergie et les crédits pour l'énergie renouvelable;
- l'achat de combustible et le transport connexe;
- la variabilité des cours du change et des prix des marchandises;
- la variabilité des taux d'intérêt;
- le défaut des contreparties d'honorer leurs obligations contractuelles;
- la prise de risques financiers non autorisés;
- des modèles inappropriés ou invalides aux fins de gestion des risques financiers.

## Principaux risques d'entreprise

Énergie NB évalue périodiquement ses principaux risques d'entreprise et les risques changent avec le temps. La section suivante explique les douze principaux risques d'entreprise.

### Viabilité financière

Énergie NB est tenue par la loi de respecter un ratio capitaux empruntés/capitaux propres de 80/20. Son actionnaire lui a donné pour mandat d'y parvenir d'ici 2029. Le manque de progrès d'Énergie NB a suscité l'inquiétude du vérificateur général de la province et des agences de notation du gouvernement provincial. Si Énergie NB ne fait pas de progrès significatifs pour améliorer sa structure du capital, sa capacité à demeurer une organisation viable sur le plan financier pourrait être compromise, ce qui pourrait entraîner l'abaissement potentiel de la note de crédit de la province, l'augmentation des coûts d'emprunt et des restrictions quant aux options d'investissement futur dans des infrastructures essentielles comme la centrale de Mactaquac.

La viabilité financière sera assurée par le recours à une approche multidimensionnelle visant à accroître les flux de trésorerie disponibles. Cette approche comprend la mise en oeuvre de mesures rigoureuses d'optimisation des coûts sur la base d'une étude menée par PwC, des investissements et une gouvernance des capitaux de premier ordre, des augmentations de tarifs appropriées pour couvrir les coûts et atteindre les cibles en matière de ratio d'endettement, le recours à des reports réglementaires pour recouvrer les coûts engagés judicieusement, et les possibilités de ventes sur les marchés de l'intérieur et de l'extérieur de la province. En outre, des approches de remplacement pour le financement continu des actifs existants et des besoins d'investissement futurs seront étudiées, de même que des partenariats stratégiques.

### Changements climatiques

Si l'incertitude relative à la réglementation et aux politiques en matière de changements climatiques demeure, Énergie NB risque de prendre des décisions en matière d'investissement et d'exploitation pour le compte de ses clients qui ne sont pas optimales.

Énergie NB s'attache à mettre en oeuvre un nouveau plan stratégique visant à accroître ses réductions d'émissions, lesquelles sont parmi les meilleures du secteur, et a l'intention de passer à un réseau d'électricité à zéro émission nette d'ici 2035. L'évolution des politiques du gouvernement fédéral visant à réglementer les entreprises de services publics pour qu'elles atteignent la carboneutralité et les mesures prises par le gouvernement provincial pour mettre en place une stratégie en matière d'électricité propre comportent des risques et des incertitudes ayant d'importantes conséquences financières qu'Énergie NB doit gérer.

C'est pourquoi Énergie NB, guidée par sa nouvelle orientation stratégique, a mis en oeuvre une nouvelle approche de planification intégrée des ressources qui comporte différentes avenues pour atteindre la carboneutralité et qui tient compte plus adéquatement des incertitudes qui règnent sur la scène mondiale. Cette approche permettra d'élaborer des plans plus solides qui aideront à définir le rôle de la centrale Mactaquac, du projet des petits réacteurs modulaires, d'autres projets d'énergie renouvelable et une nouvelle infrastructure de transport, ainsi que d'étudier la possibilité d'un combustible de remplacement propre pour la centrale de Belledune. En outre, le plan intégré des ressources comportera différents niveaux d'électrification et leur incidence sur la demande d'électricité, comme le rythme d'adoption des véhicules électriques, qui est également tributaire des politiques en cours d'élaboration. Les résultats du plan intégré des ressources contribueront à déterminer les mesures à prendre et les coûts correspondants. Ces informations réduisent l'incertitude et permettent d'ouvrir des possibilités de financement supplémentaires et de mettre en place des partenariats pour soutenir la transition.

### Transformation numérique

La transformation numérique fait référence au processus consistant à tirer parti des technologies et des capacités numériques pour permettre des changements et des transformations du modèle d'affaires. La numérisation place la technologie au premier plan de la création de valeur pour les entreprises. Énergie NB se transforme, animée par le désir de répondre aux attentes changeantes des clients tout en renforçant la situation financière de l'entreprise et en poursuivant sur la voie d'une énergie plus verte. Si Énergie NB ne fait pas un effort concerté pour accélérer la transformation numérique, elle n'atteindra pas ses objectifs de transformation organisationnelle décrits dans son plan stratégique. La technologie est un catalyseur essentiel.

Énergie NB doit adapter sa structure organisationnelle pour atteindre un niveau plus élevé d'engagement commercial dans le domaine des technologies de l'information. L'objectif est de passer d'une conception organisationnelle axée sur la réponse à la demande à une conception qui stimule la demande de transformation. Il faudra de nombreuses années avant d'opérer ce virage, qui consiste à mettre l'accent non plus sur les systèmes dorsaux de traitement, mais sur les systèmes frontaux.

Pour atteindre ces objectifs de transformation, Énergie NB fera évoluer son modèle d'exploitation des technologies de l'information pour qu'il corresponde à ses ambitions sur le plan numérique en se concentrant sur les talents, la structure organisationnelle, les sources d'approvisionnement et les partenariats. Tout au long de la transformation du modèle d'exploitation, le groupe Technologie numérique d'Énergie NB soutiendra les objectifs de transformation organisationnelle des autres secteurs de la Société à l'appui du plan stratégique.

### Marchés émergents

Les attentes des clients à l'égard de leur service public d'électricité évoluent au fur et à mesure qu'ils électrifient leurs besoins de transport, qu'ils s'approvisionnent auprès de sources d'énergie verte et qu'ils exigent une plus grande autonomie et résilience de leur approvisionnement en électricité. La culture, les politiques, les tarifs et les produits d'Énergie NB doivent évoluer et rester pertinents pour nos clients afin d'augmenter les revenus et de profiter des occasions de trouver de nouveaux moyens de mieux servir les clients.

Énergie NB suit les avancées technologiques et les mouvements dans le secteur d'activité afin de s'assurer que ses positions d'entreprise et ses plans restent pertinents et qu'ils sont appliqués au bon moment. L'évaluation continue de l'état du marché et de l'état de préparation de notre entreprise permettra à Énergie NB d'avoir la souplesse nécessaire pour servir les clients sur ces marchés émergents.

## Satisfaction de la clientèle

À mesure que le secteur évolue et que les pressions concurrentielles s'accroissent, Énergie NB doit offrir des produits, des services et une expérience supérieurs à la concurrence afin de fidéliser les clients et de préserver sa réputation.

Énergie NB se concentre sur la mise en place d'une culture axée sur la prestation d'un service exceptionnel, tant à l'interne qu'à l'externe, sur l'amélioration de l'expérience de la clientèle afin de répondre à leurs attentes dans le contexte actuel, et sur le renforcement du sentiment de satisfaction de la clientèle à l'égard d'Énergie NB grâce à des programmes pertinents et à une expérience de premier ordre. Cette transformation sera soutenue par un conseil de l'expérience client récemment mis sur pied, dont les membres sont issus de différents secteurs de l'entreprise.

## Relations avec les Premières Nations

Le soutien des collectivités autochtones du Nouveau-Brunswick est essentiel à l'exploitation actuelle et continue des actifs d'Énergie NB et est nécessaire pour mener à bien des projets clés tels que la centrale de Mactaquac, les petits réacteurs modulaires et les projets d'énergie renouvelable, y compris l'obtention des approbations réglementaires et des permis.

Énergie NB attache une grande importance à ses relations avec les collectivités autochtones du Nouveau-Brunswick et s'efforce de suivre une approche cohérente et inclusive pour établir et maintenir ces relations afin de veiller à ce que toutes les préoccupations soient prises en compte et bien comprises. Ainsi, Énergie NB suit de près les revendications territoriales des Premières nations et les répercussions qu'elles pourraient avoir sur elle, et travaille de concert avec les collectivités autochtones afin de soutenir l'exploitation continue des biens situés sur leurs terres. Par ailleurs, les représentants d'Énergie NB rencontrent régulièrement les organes consultatifs des Premières nations et les représentants du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour discuter des grandes initiatives et répondre aux éventuelles questions ou préoccupations.

## Engagement des employés

Des employés engagés sont plus susceptibles d'accomplir leurs tâches de manière efficace pour obtenir de meilleurs résultats, les rendant ainsi capables d'atteindre les objectifs de l'entreprise. Ces employés démobilisés n'éprouvent aucun sentiment de loyauté ou d'engagement envers l'organisation. Ils montrent souvent un manque d'intérêt pour leur travail, ne s'intéressent pas vraiment au travail de l'organisation et ne semblent pas vouloir apporter des améliorations ou travailler en collaboration avec les autres. Une démobilisation accrue des employés pourrait empêcher l'organisation d'atteindre ses plans d'affaires, ses cibles et ses objectifs à long terme.

Les activités d'Énergie NB évoluent en raison des tendances du secteur telles que l'expansion des ressources énergétiques distribuées, l'évolution des attentes des clients, les réglementations environnementales et l'utilisation croissante de la technologie et de l'automatisation. Au fur et à mesure qu'Énergie NB se transformera, la main-d'oeuvre évoluera également et Énergie NB doit maintenir l'engagement de ses employés à toutes les étapes de leur carrière et s'assurer qu'ils acquièrent des compétences leur permettant de remplir de nouveaux rôles.

La stratégie d'Énergie NB en matière de ressources humaines consiste à créer une main-d'oeuvre prospère, ce qui comprend la promotion d'une culture de transparence, d'entraide et de respect, le développement des leaders hautement efficaces, le soutien de la sécurité et du bien-être des employés, la promotion de l'apprentissage et de la croissance continus, et l'établissement d'un ensemble de valeurs d'entreprise qui rallient les employés et qui motivent l'ensemble du personnel à atteindre les objectifs d'Énergie NB.

## Cybersécurité

La cybersécurité est une préoccupation constante pour les entreprises du monde entier et le piratage et l'atteinte à la protection des données provenant de systèmes d'entreprise sont de plus en plus fréquents. Énergie NB s'appuie sur les technologies de l'information et les techniques d'exploitation pour mener ses activités et ces systèmes doivent être maintenus et sécurisés.

Le risque d'attaque pour Énergie NB augmente, comme c'est le cas pour d'autres entreprises, en raison de la dépendance croissante à l'égard de la technologie de l'information et des communications et du degré de maîtrise technique des personnes qui tentent d'accéder aux données. En tant qu'infrastructure essentielle, Énergie NB est la cible d'acteurs étatiques bien financés et hautement compétents. Énergie NB souscrit une cyberassurance pour atténuer les conséquences financières en cas de violation des données.

Énergie NB dispose d'une équipe de cybersécurité dévouée et bien formée qui se concentre sur la protection des systèmes d'Énergie NB. Une partie de ce travail consiste à sensibiliser tous les membres du personnel au risque de cyberattaque en leur offrant une formation obligatoire et en leur faisant subir des tests régulièrement. Le périmètre de sécurité de la Société est robuste et continue d'être renforcé grâce à des examens périodiques effectués par des tiers qui visent à cerner les lacunes. Énergie NB collabore également avec les représentants du secteur et le milieu universitaire, qui la guident en matière de cybersécurité.

Énergie NB forme tous les membres du personnel en vue d'une utilisation sécuritaire et appropriée de la technologie liée à leur rôle. Tout le personnel d'Énergie NB doit suivre une formation sur la cybersécurité tous les ans et la Société évalue régulièrement l'efficience de la formation et le degré de sensibilisation en utilisant des tests d'hameçonnage.

## Fiabilité de la centrale nucléaire de Point Lepreau

L'exploitation sûre et fiable de la centrale nucléaire de Point Lepreau est essentielle au rendement financier et environnemental d'Énergie NB. L'exploitation d'une centrale nucléaire est complexe et fait l'objet d'une surveillance réglementaire considérable de tous les aspects de l'exploitation en vue de veiller à ce que les processus et les mesures nécessaires soient en place pour assurer la sûreté et la fiabilité de la centrale. Énergie NB aspire à être un exploitant nucléaire de calibre mondial et accueille favorablement les échanges avec les organismes de réglementation, les organisations professionnelles et les pairs.

Certains équipements majeurs de la centrale nucléaire de Point Lepreau ont largement dépassé leur durée de vie prévue, qui est généralement de 30 ans. Cette situation représente un risque potentiel d'interruption majeure en raison d'une défaillance soudaine. Le manque de composants de rechange essentiels a amplifié ce risque.

Une stratégie de remplacement des composants clés qui réduira le risque pour la centrale nucléaire de Point Lepreau au fur et à mesure que les composants seront remplacés au cours des prochaines années a été élaborée. Cette stratégie a été intégrée dans les plans d'interruption, les activités de gestion des actifs à long terme et les budgets. Le risque est par ailleurs atténué par la surveillance en ligne de certains équipements et par l'achat de composants de rechange essentiels.

### Fiabilité de la production d'énergie thermique

Énergie NB détient un ensemble diversifié de sources de production et de contrats d'achat d'électricité. Une grande partie de l'infrastructure de production d'Énergie NB a été installée dans les années 1950, 1960 et 1970 et doit bientôt être remplacée ou remise à neuf. Le système de production d'Énergie NB est composé d'installations à charge minimale qui fonctionnent à longueur d'année, ainsi que d'unités qui ne fonctionnent généralement que pendant les jours les plus froids de l'hiver, lorsque le Nouveau-Brunswick connaît des périodes de consommation d'énergie élevée (demande de pointe). Il est primordial que toutes les installations de production fonctionnent de façon fiable pour qu'Énergie NB puisse satisfaire à la demande d'énergie.

Énergie NB met l'accent sur l'amélioration de la gestion des interruptions planifiées et non planifiées, le renforcement de la surveillance des zones de risque de fiabilité de la production, l'amélioration des évaluations de l'état et du rendement des actifs et la réalisation d'investissements clés en matière d'immobilisations et d'entretien.

### Crise énergétique mondiale

La crise énergétique mondiale a entraîné une forte augmentation des coûts liés au combustible et aux achats d'électricité, créant des pressions sur les tarifs et freinant la réduction de la dette, mais elle s'est atténuée depuis dans une certaine mesure. Bien que les prix de l'énergie aient reculé par rapport à leurs sommets, ils restent relativement élevés par rapport aux niveaux d'avant la pandémie et devraient continuer à afficher un niveau élevé de volatilité dans un proche avenir.

Énergie NB est en mesure de limiter son exposition aux coûts élevés de l'énergie sur le marché en veillant à la fiabilité de sa gamme diversifiée de moyens de production afin de disposer de la souplesse nécessaire pour atténuer les fluctuations du marché à court terme et optimiser la gamme de moyens de production. Les autres mesures que peut prendre Énergie NB pour limiter son exposition sont la gestion efficace des stocks, l'adoption de pratiques rigoureuses de gestion des risques financiers, ainsi que la surveillance et la prise en compte des possibilités de ventes à court terme à l'extérieur de la province qui découlent de l'évolution de conditions instables.

### Chaîne d'approvisionnement

Les événements de portée mondiale, notamment les troubles géopolitiques, les difficultés récurrentes de la chaîne d'approvisionnement, la COVID-19 et les phénomènes météorologiques extrêmes, ont perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales et locales. Ces perturbations entraînent des augmentations de prix, une plus grande incertitude quant aux calendriers de livraison à court terme, des délais plus longs et des pénuries de certains matériaux et services. Ces enjeux ont une incidence défavorable sur les coûts et les calendriers des travaux prévus qui, en l'absence d'activités d'atténuation appropriées, pourraient avoir une incidence importante sur Énergie NB.

Énergie NB a travaillé en amont avec les fournisseurs pour assurer la continuité de l'approvisionnement en matériaux et services, en s'assurant de trouver d'autres fournisseurs si nécessaire, en communiquant avec l'équipe opérationnelle pour aider à la planification et aux activités d'atténuation, en revoyant les stratégies visant le niveau de stocks et en passant des commandes à l'avance lorsqu'il était judicieux de le faire. Ces activités d'atténuation ont permis d'éviter toute perturbation grave de l'approvisionnement.

# États financiers consolidés

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Frederick Square, TD Tower
77 rue Westmorland, bureau 700
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E8B 6Z3
Canada
Téléphone 506-452-8000
Télécopieur 506-450-0072

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

L'honorable Brenda Murphy
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024;
- l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada,

nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

Le 19 juin 2024

# RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers consolidés de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick Corporation (« Énergie NB »), qui ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière, incombe à la direction. L'établissement d'états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations qui font appel au meilleur jugement de la direction, particulièrement lorsque des opérations ayant une incidence sur la période considérée ne peuvent être finalisées avec certitude que lors de périodes futures. De l'avis de la direction, les états financiers consolidés ont été préparés adéquatement dans le cadre des méthodes comptables retenues résumées dans les états financiers consolidés et comprennent, dans les limites raisonnables du seuil d'importance relative, les informations disponibles en date du 31 mai 2024. L'information financière présentée dans le rapport de gestion et ailleurs dans le présent rapport concorde avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

La direction maintient des systèmes de contrôles internes appropriés qui fournissent l'assurance raisonnable que les actifs d'Énergie NB sont protégés et correctement comptabilisés, que les registres financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que l'exécution des transactions est dûment autorisée par la direction. Ce système comprend des politiques et des procédures à l'échelle de la Société ainsi que la délégation des pouvoirs et la séparation des responsabilités appropriées au sein de l'entreprise. Une fonction d'audit interne évalue indépendamment l'efficacité de ces contrôles régulièrement et présente ses conclusions à la direction et au comité d'audit et des finances du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité d'audit et des finances, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit et des finances est constitué exclusivement d'administrateurs indépendants. Lors de rencontres régulières, le comité examine avec la direction et les auditeurs internes et externes les questions d'audit, de contrôle interne et de présentation de l'information financière pour s'assurer que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités. Les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant ont été passés en revue par le comité d'audit et des finances et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les auditeurs internes et externes ont librement et directement accès au comité d'audit et des finances, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers consolidés ont été examinés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.. La responsabilité des auditeurs indépendants consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière.

Au nom de la direction

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK CORPORATION

Président-directeur général
Lori Clark
Le 19 juin 2024

DPF et VP principal, Services d'entreprise et Grands projets
Darren Murphy
Le 19 juin 2024

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
## État consolidé de la situation financière
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

| Aux 31 mars | Note | 2024 | 2023 |
|---|---|---|---|
| **Actifs** | | | |
| **Actifs courants** | | | |
| Trésorerie | | **10 $** | 3 $ |
| Débiteurs | 5 | **412** | 504 |
| Matériel, fournitures et combustible | 6 | **326** | 296 |
| Charges payées d'avance | | **25** | 21 |
| Actifs dérivés | 28 | **29** | 34 |
| **Total des actifs courants** | | **802** | 858 |
| **Actifs non courants** | | | |
| Immobilisations corporelles | 7 | **4 810** | 4 670 |
| Immobilisations incorporelles | 8 | **51** | 56 |
| Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié | 9 | **941** | 897 |
| Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement | 10 | **502** | 474 |
| Actifs dérivés | 28 | **56** | 105 |
| Charges payées d'avance non courantes | | **18** | 19 |
| Autres actifs | | **–** | 1 |
| **Total des actifs non courants** | | **6 378** | 6 222 |
| **Total des actifs** | | **7 180** | 7 080 |
| Soldes réglementaires | 11 | **907** | 1 021 |
| **Total des actifs et des soldes réglementaires** | | **8 087 $** | 8 101 $ |

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
## État consolidé de la situation financière
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

| Aux 31 mars | Note | 2024 | 2023 |
|---|---|---|---|
| **Passifs et capitaux propres** | | | |
| **Passifs courants** | | | |
| Dette à court terme | 12 | **570 $** | 797 $ |
| Créditeurs et charges à payer | | **409** | 459 |
| Produits différés | | **4** | 20 |
| Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme | | **30** | 30 |
| Partie courante de la dette à long terme | 13 | **50** | 300 |
| Partie courante des obligations locatives | 14 | **7** | 5 |
| Passifs dérivés | 28 | **57** | 185 |
| **Total des passifs courants** | | **1 127** | 1 796 |
| **Passifs non courants** | | | |
| Dette à long terme | 13 | **5 239** | 4 786 |
| Obligations locatives | 14 | **39** | 32 |
| Passifs au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié | 16 | **1 069** | 987 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 17 | **99** | 101 |
| Provisions au titre d'autres passifs et de charges | 18 | **66** | 60 |
| Passif financier | 19 | **35** | - |
| Passifs dérivés | 28 | **7** | 5 |
| **Total des passifs non courants** | | **6 554** | 5 971 |
| **Total des passifs** | | **7 681** | 7 767 |
| **Capitaux propres** | | | |
| Cumul des autres éléments (de la perte globale) | | **(103)** | (168) |
| Résultats non distribués | | **509** | 502 |
| **Total des capitaux propres** | | **406** | 334 |
| **Total des passifs et des capitaux propres** | | **8 087 $** | 8 101 $ |

Au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick,

Président du conseil

Présidente-directrice générale

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
## État consolidé du résultat net
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

| Pour les exercices clos les 31 mars | Note | 2024 | 2023 |
|---|---|---|---|
| **Produits** | | | |
| **Ventes d'électricité** | | | |
| À l'intérieur de la province | 20 | **1 606 $** | 1 543 $ |
| À l'extérieur de la province | 20 | **1 268** | 1 245 |
| Divers | 21 | **94** | 139 |
| | | **2 968** | 2 927 |
| **Charges** | | | |
| Combustible et achats d'électricité | 22 | **1 589** | 1 984 |
| Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration | 23 | **622** | 576 |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 24 | **354** | 351 |
| Impôt et taxes | 25 | **49** | 50 |
| | | **2 614** | 2 961 |
| **Bénéfice (perte) d'exploitation** | | **354** | (34) |
| Charges financières | 26 | **(309)** | (280) |
| Fonds d'amortissement et autres revenus de placement | | **15** | 21 |
| Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net | 28 | **61** | 16 |
| **Bénéfice net (perte nette) avant les variations des soldes réglementaires** | | **121** | (277) |
| Variation nette des soldes réglementaires | 11 | **(114)** | 234 |
| **Bénéfice net (perte nette)** | | **7 $** | (43) $ |

## État consolidé du résultat global
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

| Pour les exercices clos les 31 mars | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Bénéfice net (perte nette) | **7 $** | (43) $ |
| **Autres éléments du résultat global** | | |
| **Éléments susceptibles d'être reclassés postérieurement dans le résultat** | | |
| (Perte nette latente) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | **(232)** | (475) |
| Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt | **2** | 2 |
| Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | **294** | 127 |
| | **64** | (346) |
| **Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat** | | |
| Gain actuariel net sur les avantages postérieurs à l'emploi | **1** | 7 |
| **Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)** | **65** | (339) |
| **Bénéfice global total (perte globale totale)** | **72 $** | (382) $ |

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
# État consolidé des capitaux propres
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

| | Cumul des autres éléments du résultat global | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Couvertures de flux de trésorerie (note 28)** | **Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt** | **(Pertes actuarielles) gains actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 18)** | **Cumul des autres éléments du résultat global** | **Résultats non distribués** | **Total des capitaux propres** |
| Solde au 1er avril 2022 | 267 $ | (34) $ | (62) $ | 171 $ | 545 $ | 716 $ |
| (Perte nette) de l'exercice | – | – | – | – | (43) | (43) |
| Autres éléments de la perte globale | (348) | 2 | 7 | (339) | – | (339) |
| **Solde au 31 mars 2023** | (81) | (32) | (55) | (168) | 502 | 334 |
| Bénéfice net de l'exercice | – | – | – | – | 7 | 7 |
| Autres éléments du bénéfice global | 62 | 2 | 1 | 65 | – | 65 |
| **Solde au 31 mars 2024** | **(19) $** | **(30) $** | **(54) $** | **(103) $** | **509 $** | **406 $** |

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
# État consolidé des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

| Pour les exercices clos les 31 mars | Note | 2024 | 2023 |
|---|---|---|---|
| **Activités d'exploitation** | | | |
| Trésorerie reçue de clients et de contreparties | | **3 054 $** | 2 809 $ |
| Trésorerie versée aux fournisseurs et aux employés | | **(2 348)** | (2 506) |
| Apport des clients | 18 | **9** | 6 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 17 | **(6)** | (16) |
| Intérêts payés | | **(258)** | (230) |
| Intérêts reçus | | **1** | 2 |
| **Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation** | | **452** | 65 |
| **Activités d'investissement** | | | |
| Dépenses liées aux immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite du produit | | **(421)** | (527) |
| Retraits nets du fonds liés à la gestion du combustible nucléaire irradié et au démantèlement | | **16** | – |
| Dépenses en trésorerie liées au démantèlement | 16 | **(27)** | (13) |
| **(Sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement** | | **(432)** | (540) |
| **Activités de financement** | 27 | | |
| Produit des émissions de titres de créance à long terme | 13 | **499** | 677 |
| Remboursements d'emprunts | 13 | **(300)** | (228) |
| Diminution de la dette à court terme | 12 | **(227)** | (62) |
| Augmentation du passif financier | 19 | **35** | – |
| Versements dans le fonds d'amortissement | 10 | **(50)** | (46) |
| Remboursements depuis le fonds d'amortissement | 10 | **37** | 92 |
| Remboursement d'obligations locatives | 14 | **(7)** | (7) |
| **(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement** | | **(13)** | 426 |
| **Entrées (sorties) nettes de trésorerie** | | **7** | (49) |
| **Trésorerie à l'ouverture de l'exercice** | | **3** | 52 |
| **Trésorerie à la clôture de l'exercice** | | **10 $** | 3 $ |

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
## Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 mars 2024
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

## 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Énergie NB »), qui a été constituée dans la province du Nouveau-Brunswick en 1920, est une filiale de Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick (« Corporation de portefeuille Énergie NB »), société d'État de propriété provinciale. Énergie NB génère, achète, transmet, distribue et vend de l'électricité et exerce ses activités aux termes du mandat stipulé dans la *Loi sur l'électricité* du Nouveau-Brunswick et selon les pouvoirs qu'elle lui confère. La *Loi sur l'électricité* du Nouveau-Brunswick confère à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (« CESP ») le pouvoir de réglementer Énergie NB pour s'assurer que les clients profitent de services énergétiques sûrs et fiables à des tarifs justes, et que la Province, à titre d'actionnaire, se voit offrir une occasion raisonnable de tirer un juste rendement de son investissement. Énergie NB détient une filiale en propriété exclusive connue sous le nom de Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Commercialisation d'énergie NB »). Commercialisation d'énergie NB, qui est également une société d'État provinciale, exerce des activités de commercialisation de l'énergie sur des marchés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Elle a le mandat d'acheter de l'électricité afin d'approvisionner en charge le Nouveau-Brunswick et l'extérieur du Nouveau-Brunswick et de commercialiser dans d'autres territoires l'énergie excédentaire produite. Les résultats financiers de Commercialisation d'énergie NB sont compris dans les états financiers consolidés d'Énergie NB.

Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB ont leur siège social à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

À titre de sociétés d'État, Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat des paliers fédéral et provincial.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés audités annuels d'Énergie NB ont été établis conformément aux normes IFRS de comptabilité. Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les instruments dérivés (note 28), les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié (note 9) et les avantages postérieurs à l'emploi (note 17), dans le cas desquels (l'actif) le passif net au titre des prestations définies correspond à la juste valeur des actifs du régime moins la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies. La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien et les montants présentés dans ces états financiers consolidés sont en millions de dollars canadiens. La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 19 juin 2024.

### a. Hypothèses et incertitude relative aux estimations

L'établissement d'états financiers exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur :

- l'application des méthodes comptables;
- la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers;
- la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière;
- la présentation des actifs et des passifs éventuels.

Les résultats réels pourraient différer des estimations faites.

Les estimations et les hypothèses sont passées en revue régulièrement. Toute révision de ces estimations ou de ces hypothèses est constatée dans la période au cours de laquelle la révision a été faite ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

### b. Estimations

Le tableau suivant présente les notes qui font référence aux principales estimations.

| Note | Estimation |
|---|---|
| 3. b. | Comptabilisation, évaluation et recouvrement des soldes réglementaires |
| 3. d. | Estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles |
| 3. g. | Comptabilisation et évaluation des passifs au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié |
| 3. h. | Principales hypothèses actuarielles sur l'évaluation des obligations au titre des régimes à prestations définies |
| 3. i. | Comptabilisation et évaluation des provisions et des éventualités |
| 3. j. | Évaluation des produits non facturés |
| 3. n. | Évaluation à la juste valeur des instruments financiers |

### c. Jugements

Le tableau suivant présente les notes qui fournissent des informations sur les jugements formulés lors de l'application des méthodes comptables produisant le plus important effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

| Note | Jugement |
|---|---|
| 3. d. | Immobilisations corporelles : inscription à l'actif des coûts |
| 3. m. | Contrats de location : déterminer si un accord contient un contrat de location et classement des contrats de location |

### d. Nouvelles normes et interprétations ayant été adoptées

**IAS 1*, Présentation des états financiers et énoncé de pratiques en IFRS 2***

L'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2. Les modifications aident les entreprises à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables. Les principales modifications ont pour objectif d'exiger que les entités présentent leurs méthodes comptables significatives plutôt que leurs principales méthodes comptables et elles précisent que les méthodes comptables concernant des transactions, autres événements ou conditions non significatifs sont elles-mêmes non significatives et, par conséquent, n'ont pas à être présentées, et que les méthodes comptables concernant des transactions, autres événements ou conditions significatifs ne sont pas toutes significatives par rapport aux états financiers d'une société.

Énergie NB a révisé ces informations à fournir significatives sur les méthodes comptables dans ses états financiers consolidés.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

### d. Nouvelles normes et interprétations ayant été adoptées (suite)

**IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs***

L'IASB a publié des modifications de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Ces modifications présentent une nouvelle définition des estimations comptables, laquelle précise qu'il s'agit de montants des états financiers qui comportent une incertitude d'évaluation. Les modifications précisent également le lien entre les méthodes comptables et les estimations comptables en indiquant qu'une société établit une estimation comptable aux fins de la réalisation de l'objectif de la méthode comptable.

L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

### e. Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Le tableau suivant présente les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées qui ne s'appliquaient pas encore au 31 mars 2024 et qui n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés du 31 mars 2024.

| Norme | Date d'entrée en vigueur |
|---|---|
| IAS 1, *Présentation des états financiers* | 1er avril 2024 |
| IFRS 16, *Contrats de location* | 1er avril 2024 |
| IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie et IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir* | 1er avril 2024 |

L'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications ont trait au classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. Plus précisément, les modifications précisent l'un des critères pour le classement des passifs en tant que passifs non courants, à savoir l'exigence selon laquelle une entité dispose du droit de différer le règlement d'un passif pendant au moins 12 mois après la date de clôture.

L'IASB a publié d'autres modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications n'ont d'incidence que sur la présentation des passifs au bilan et visent à apporter des précisions sur le fait que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fondé sur les droits qui existent à la date de clôture. En outre, les modifications précisent que la probabilité qu'une entité exerce son droit de différer le règlement d'un passif n'a pas d'incidence sur son classement et que le règlement d'un passif s'entend du transfert à l'autre partie de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

L'IASB a également publié des modifications de l'IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications instaurent un nouveau modèle comptable qui a une incidence sur la façon dont un vendeur-preneur comptabilise les paiements de loyers variables qui résultent d'une transaction de cession-bail. Les modifications précisent que lors de la comptabilisation initiale, le vendeur-preneur tient compte des paiements de loyers variables lorsqu'il évalue l'obligation locative découlant d'une transaction de cession-bail. Après la comptabilisation initiale, le vendeur-preneur applique les dispositions générales relatives à la comptabilisation ultérieure de l'obligation locative de sorte qu'il ne comptabilise aucun profit ni aucune perte à l'égard du droit d'utilisation qu'il conserve.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

### e. Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

L'IASB a publié des modifications de l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie* et l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications introduisent deux nouveaux objectifs d'information, prévoyant qu'une société fournit des informations sur ses accords de financement de fournisseurs qui permettraient aux utilisateurs d'évaluer l'incidence de ces accords sur ses passifs et ses flux de trésorerie ainsi que sur son exposition au risque de liquidité.

Énergie NB ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur les états financiers.

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

La présente note fait état des méthodes comptables significatives employées pour l'établissement des présents états financiers consolidés

### a. Méthode de consolidation

**Filiale**

Les états financiers consolidés d'Énergie NB comprennent les comptes de la société et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

### b. Réglementation des tarifs

Énergie NB a adopté l'IFRS 14 au 31 mars 2016. Aux termes de l'IFRS 14, les soldes réglementaires sont comptabilisés aux fins d'établissement de tarifs et de présentation de l'information financière si la CESP approuve le traitement réglementaire ou si la direction est d'avis que le traitement réglementaire est probable.

Les soldes débiteurs réglementaires sont comptabilisés s'il est probable que les factures subséquentes d'une somme qui soit au moins égale aux coûts différés seront émises par suite de l'ajout de ce coût dans les coûts admissibles aux fins d'établissement des tarifs. Les soldes débiteurs réglementaires sont évalués de façon continue afin d'en apprécier la recouvrabilité et si la direction juge que la recouvrabilité d'un actif n'est plus probable, le coût différé est imputé aux résultats de la période.

### c. Stocks de matériel, de fournitures et de combustible

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les stocks de matériel, les fournitures et les combustibles autres que le combustible nucléaire sont comptabilisés au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont comptabilisés au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des stocks comprend les coûts directement attribuables au transport des stocks à l'endroit désiré et à leur mise en état de fonctionnement.

Les crédits d'énergie renouvelable sont évalués au plus faible du coût moyen et de la valeur nette de réalisation. Les projets d'énergie renouvelables admissibles reçoivent des crédits d'énergie renouvelable pour la production et la fourniture d'énergie renouvelable. Ces crédits peuvent être échangés et sont principalement vendus aux termes de contrats à durée déterminée. Les produits tirés de ces contrats sont comptabilisés à un moment précis, au moment de la production de l'électricité connexe. Tous les crédits générés à des montants supérieurs aux montants contractuels sont détenus dans les stocks, le montant compensatoire étant comptabilisé à titre de diminution des charges d'exploitation.

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### d. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût. Lorsque des composantes importantes des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts des immobilisations corporelles.

**Coût des entrées**

Le coût des entrées d'immobilisations corporelles comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Le coût des actifs produits par l'entité pour elle-même comprend les dépenses directement attribuables à la construction de l'actif, notamment :

- les services de sous-traitance;
- la main-d'œuvre directe et le matériel;
- les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés;
- les coûts estimés liés au démantèlement;
- les coûts estimés liés à l'évacuation du combustible nucléaire irradié;
- les frais généraux du siège social directement attribuables à l'actif produit par l'entité pour elle-même;
- les autres frais directement attribuables aux projets d'immobilisations;

moins :

- les subventions publiques.

**Inspections et révisions majeures**

Énergie NB engage des coûts relativement aux inspections et aux révisions majeures effectuées à ses centrales. Ces coûts sont inscrits à l'actif s'ils sont considérés comme étant admissibles à titre de capital et s'ils reviennent régulièrement à des intervalles d'au moins deux ans. Ils sont inscrits à l'actif en tant que composantes distinctes et ils sont amortis au cours de la période précédant la prochaine inspection ou révision majeure. Les frais d'entretien quotidiens sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

**Actifs au titre de droits d'utilisation**

Les actifs au titre de droits d'utilisation représentent le droit d'utiliser l'actif sous-jacent. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, qui est fondé sur le montant initial de l'obligation locative majoré de divers ajustements. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ensuite amortis jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur.

**Coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés**

Les intérêts sont inscrits à l'actif si la durée d'un projet est de six mois ou plus. Les coûts d'emprunt sont calculés mensuellement en fonction du coût moyen pondéré des emprunts généraux.

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### d. Immobilisations corporelles (suite)

**Dépenses ultérieures**

Énergie NB évalue ses dépenses ultérieures liées aux immobilisations corporelles afin de déterminer s'il s'agit de dépenses d'investissement ou de dépenses d'exploitation. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif.

**Amortissement**

L'amortissement des actifs est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle.

**Durée d'utilité estimée**

La durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles est revue annuellement et toute révision est appliquée prospectivement. Les principales catégories d'immobilisations corporelles et la durée d'utilité estimée se présentent comme suit :

| Actifs | Années |
|---|---|
| Centrale nucléaire | De 4 à 57 |
| Centrales hydroélectriques | De 4 à 100 |
| Centrales thermiques | De 2 à 64 |
| Centrales à turbines à combustion | De 10 à 40 |
| Réseau de transport | De 14 à 70 |
| Postes et sous-stations | De 15 à 62 |
| Réseau de distribution | De 10 à 53 |
| Bâtiments et biens | De 20 à 54 |
| Systèmes informatiques | 6 |
| Véhicules motorisés | De 8 à 21 |
| Actifs divers | 15 |

**Décomptabilisation**

Une composante d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsqu'elle est mise hors service ou lorsqu'aucun avantage économique futur de son utilisation n'est prévu. Lorsqu'une composante est décomptabilisée, le coût et le cumul de l'amortissement sont radiés en comptabilisant le profit ou la perte sur la sortie dans la charge d'amortissement.

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### d. Immobilisations corporelles (suite)

**Dépréciation**

Chaque année, Énergie NB soumet ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation pour évaluer s'il existe des indices de dépréciation potentielle. S'il y a dépréciation, une perte de valeur d'un montant équivalant à l'excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable sera comptabilisée dans le résultat net.

### e. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût et elles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

| Actifs | Années |
|---|---|
| Chutes Nepisiguit (droit prévu par la loi) | 50 |
| Logiciels | 6 |
| Autres | De 6 à 20 |

### f. Dette à long terme

La dette à long terme est évaluée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur estimative de cette dette est présentée à la note 28; elle est établie en fonction de la valeur de marché ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres de créance assortis de conditions et d'échéances analogues. Le solde non amorti des escomptes et des primes est inclus dans la dette à long terme et est amorti sur la durée des émissions de titres de créance auxquelles les primes et l'amortissement se rapportent selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### g. Passifs au titre du démantèlement

Les actifs pour lesquels des passifs au titre du démantèlement sont enregistrés ou pourraient l'être comprennent, notamment, les biens de production d'électricité et le combustible nucléaire irradié.

En ce qui concerne les biens de production d'électricité, les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses concernant :

- les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement des centrales;
- les estimations des taux d'inflation futurs.

Énergie NB revoit ces calculs annuellement à l'égard :

- des progrès technologiques éventuels en matière de démantèlement;
- des modifications apportées aux diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs.

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### g. Passifs au titre du démantèlement (suite)

La valeur actualisée estimée des coûts liés au démantèlement des centrales à la fin de leur durée d'utilité était comptabilisée en tant que passif au 31 mars 2024. Les dépenses courantes engagées dans le cadre des activités de démantèlement sont imputées aux comptes du passif. La charge de désactualisation est calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit d'Énergie NB et est classée comme charge financière.

En ce qui concerne le combustible nucléaire irradié, les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses concernant :

- le coût du transport des matières nucléaires vers des installations de stockage permanent;
- les estimations des taux d'inflation futurs.

Énergie NB revoit ces calculs annuellement en raison :

- des progrès technologiques éventuels en matière de gestion du combustible nucléaire irradié;
- des modifications apportées aux diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs.

La Société de gestion des déchets nucléaires a été créée conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire.* La méthode utilisée par Énergie NB pour calculer le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est conforme aux recommandations de la Société de gestion des déchets nucléaires, telles qu'elles ont été approuvées par Ressources naturelles Canada.

Coûts comptabilisés en tant que passifs

La valeur actualisée estimée des coûts suivants a été comptabilisée comme passif au 31 mars 2024 :

- les coûts fixes des activités de gestion du combustible nucléaire irradié. Ces coûts doivent être engagés quel que soit le volume de combustible consommé;
- les coûts variables des activités de gestion du combustible nucléaire irradié afin de tenir compte des coûts engagés relativement aux volumes réels de combustible nucléaire irradié jusqu'au 31 mars 2024.

Le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est augmenté pour tenir compte des coûts liés à l'évacuation des grappes de combustible nucléaire utilisé chaque année, et les montants correspondants sont comptabilisés comme frais de combustible dans les charges d'exploitation. Les dépenses courantes engagées dans le cadre de la gestion du combustible nucléaire irradié sont imputées aux comptes du passif.

La désactualisation est :

- calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit d'Énergie NB et de la durée de l'écart de taux pour tenir compte de la nature à long terme de ces passifs;
- classée comme charge financière.

## 3. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### g. Passifs au titre du démantèlement (suite)

**Autres centrales hydroélectriques et actifs des réseaux de transport et de distribution**

En supposant qu'aucune dépense supplémentaire liée aux améliorations des immobilisations ne soit engagée, la fin de la durée d'utilité de la centrale de Mactaquac est prévue pour 2030. Énergie NB a proposé un projet d'immobilisations qui permettra l'exploitation de la centrale pour sa durée de vie utile initiale de 100 ans, soit jusqu'en 2068, avec la possibilité de prolonger davantage sa durée de vie, grâce à une stratégie modifiée de l'exécution de travaux d'entretien, de l'ajustement et du remplacement de l'équipement mécanique au fil du temps. De ce fait, aucune durée d'utilité n'a été établie et aucun passif n'a été constitué.

Énergie NB entend utiliser la plupart de ses autres actifs au titre des centrales hydroélectriques et des réseaux de transport et de distribution pour une durée indéterminée. Grâce à des travaux d'entretien ou de reconstruction, il est prévu que les actifs seront utilisés dans un avenir prévisible. Par conséquent, la valeur actualisée d'une quelconque obligation est négligeable. Si, à une date ultérieure, il est déterminé qu'un actif donné ne respectera pas cette hypothèse de perpétuité, ce dernier fera l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pouvant être estimée, après quoi une obligation serait comptabilisée.

Énergie NB ne comptabilisera un passif au titre du démantèlement que lorsqu'une obligation juridique ou implicite s'imposera à l'égard des actifs des centrales hydroélectriques et des réseaux de transport et de distribution.

### h. Avantages postérieurs à l'emploi

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi d'Énergie NB incluent :

- le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (« RRSPNB »);
- un programme d'allocations de retraite;
- un programme de retraite anticipée;
- d'autres avantages à long terme.

Les employés d'Énergie NB souscrivent au RRSPNB.

Le RRSPNB a été établi le 1er janvier 2014 à l'intention des employés de la Province du Nouveau-Brunswick, et de ses sociétés d'État et des organismes provinciaux. Les cotisations proviennent des employeurs et des employés participants et sont généralement fixes. Toutefois, les avantages de base ne sont pas garantis. Il s'agit d'un régime interentreprises à risques partagés. Chaque entité membre ne dispose pas de comptes séparés pour les actifs et les passifs du régime. Comme il n'est pas réaliste ni possible d'obtenir toute l'information requise pour effectuer l'attribution très précise de la tranche de l'obligation d'Énergie NB, celle-ci utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées pour comptabiliser sa tranche du RRSPNB.

Les autres régimes sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi non capitalisés et ils sont capitalisés uniquement au cours de l'exercice où les dépenses sont faites. Énergie NB comptabilise ces régimes selon la méthode de comptabilisation des régimes à présentations définies.

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### h. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées au moyen d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses qui servent à déterminer la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies. Les principales hypothèses sont :

- établies au 31 mars;
- déterminées en fonction des taux d'intérêt du marché applicables aux obligations de sociétés de grande qualité qui correspondent au calendrier des versements des prestations prévues;
- tiennent compte des estimations les plus probables de la direction en ce qui a trait aux projections des salaires et des traitements jusqu'à la date prévue du départ à la retraite.

Le coût des services rendus est imputé au résultat net à titre de frais d'exploitation, d'entretien et d'administration. La charge d'intérêts est calculée au moyen du même taux d'actualisation que celui ayant servi à évaluer l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Le montant net des intérêts est imputé aux coûts financiers. Les gains et les pertes actuariels au titre du régime d'invalidité de longue durée sont comptabilisés dans le résultat net. Les gains et les pertes sur les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi restants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Une réduction se fait s'il y a une diminution importante des avantages liés aux services futurs. Une réduction est comptabilisée une fois que l'événement entraînant un changement s'est produit.

### i. Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, Énergie NB a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions dont la durée est à long terme sont évaluées à leur valeur actualisée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus en fonction du taux sans risque ajusté selon la qualité du crédit d'Énergie NB.

Les apports des clients, qui correspondent à l'obligation d'Énergie NB de continuer à fournir à sa clientèle un accès à l'électricité, sont comptabilisés dans le résultat net à titre de produits divers selon le mode linéaire sur la durée estimée des contrats avec les clients. Les apports remboursables sont comptabilisés en tant que passifs courants jusqu'à ce qu'ils ne soient plus remboursables.

### j. Produits

**Obligation de prestation et méthode de comptabilisation des produits**

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'intérieur de la province sont réputées contenir une prestation de service unique puisqu'elle représente une série de biens distincts qui sont substantiellement identiques et qui suivent le même modèle de transfert au client. Ces obligations de prestation seront remplies à mesure que l'électricité est transférée au client et utilisée par celui-ci, ce qui est calculé au moyen d'un compteur. La comptabilisation des produits repose sur le volume d'électricité livré au client et les prix sont fondés sur un modèle de coût des services, lequel est passé en revue et approuvé par la CESP.

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### j. Produits (suite)

**Obligation de prestation et méthode de comptabilisation des produits (suite)**

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province sont comptabilisées chaque jour à mesure que l'électricité est transférée aux clients et utilisée par ceux-ci et reposent sur le prix de marché au moment de la vente ou sur les prix contractuels dans le cas des contrats à long terme.

Produits divers

Ventes de gaz naturel

Les ventes sont comptabilisées lorsque le gaz naturel est livré au client et elles reposent sur le prix de marché au moment de la vente.

Apports des clients

Les apports des clients sont comptabilisés dans les états financiers consolidés comme provisions au titre d'autres passifs et de charges et ils sont imputés au résultat net à titre de produits divers selon le mode linéaire sur la durée estimée des contrats avec les clients. Lorsque les contrats avec les clients sont perpétuels et que l'actif apporté connexe est utilisé pour fournir des biens ou des services aux clients, la durée du contrat est estimée être équivalente à la durée d'utilité économique de l'actif auquel l'apport est lié. Un apport remboursable est comptabilisé en tant que passifs courants jusqu'à ce qu'il ne soit plus remboursable.

### k. Subventions publiques

Les subventions publiques servent à compenser pour certains types de dépenses engagées. Ces subventions sont portées en diminution des charges pour la période au cours de laquelle la charge est comptabilisée. Les subventions publiques liées aux immobilisations corporelles sont classées dans les immobilisations corporelles et sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif correspondant.

### l. Opérations de change

La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien. Les opérations de change effectuées en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont converties suivant la nature de l'élément.

- Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les profits et les pertes liés à la conversion sont comptabilisés dans le résultat net.
- Dans le cas des opérations admissibles à la comptabilité de couverture, les profits et les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie efficaces sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### m. Contrats de location

Énergie NB à titre de preneur

Énergie NB détermine si un contrat est ou contient un contrat de location, en fonction de la question de savoir si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat contient un contrat de location, Énergie NB comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative.

L'obligation locative représente l'obligation d'effectuer les paiements de loyers futurs. L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat de location dans la mesure où il peut être facilement déterminé. Lorsque le taux d'intérêt implicite ne peut facilement être déterminé, Énergie NB utilise le taux d'emprunt marginal. Pour déterminer la durée du contrat de location, les options de renouvellement et de résiliation sont prises en compte s'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées. L'obligation locative est par la suite augmentée des charges d'intérêts et diminuée des paiements de loyers.

Énergie NB applique les mesures de simplification autorisées aux termes de l'IFRS 16.

- Elle a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location à court terme de 12 mois ou moins et les contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur (moins de 5 mille dollars américains). Énergie NB passe en charges les paiements de loyers liés à ces contrats de location dans l'état consolidé du résultat net.

Énergie NB à titre de bailleur

Lorsqu'elle agit à titre de bailleur, Énergie NB classe les contrats de location comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement. Énergie NB a établi que tous les contrats de location pour lesquels elle est le bailleur sont des contrats de location simple.

### n. Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers et de leurs caractéristiques.

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### n. Instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers.

| Instrument financier | Classement |
|---|---|
| **Actifs financiers** | |
| Trésorerie | Coût amorti |
| Débiteurs | Coût amorti |
| Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement | Coût amorti |
| Actifs dérivés | À la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global |
| Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| **Passifs financiers** | |
| Dette à court terme | Coût amorti |
| Créditeurs et charges à payer | Coût amorti |
| Intérêts courus | Coût amorti |
| Dette à long terme | Coût amorti |
| Passif financier | Coût amorti |
| Obligations locatives | Coût amorti |
| Passifs dérivés | À la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global |

**Coût amorti**

Les actifs et passifs financiers sont classés au coût amorti et sont évalués selon le montant comptabilisé lors de la comptabilisation initiale, diminué des remboursements de principal, et augmenté ou diminué du cumul des amortissements de tout écart entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et de toute correction de valeur pour pertes.

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### n. Instruments financiers (suite)

**Juste valeur par le biais du résultat net**

Normalement, les actifs et les passifs financiers de cette catégorie sont acquis principalement en vue d'une revente prochaine ou sont désignés à cet effet dès leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si Énergie NB gère ces placements et prend des décisions en matière d'achat ou de vente fondées sur leur valeur, conformément à sa stratégie documentée en matière de gestion du risque lié aux placements. Ces actifs et ces passifs sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

**Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global**

Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont par la suite évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la décomptabilisation, les profits et les pertes inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans l'état consolidé du résultat net.

**Méthode du taux d'intérêt effectif et coûts de transaction**

Énergie NB utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour comptabiliser les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts sur les instruments financiers susmentionnés. La méthode du taux d'intérêt effectif permet d'actualiser les sorties de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue d'un instrument ou sur une période plus courte, selon le cas, de manière à obtenir la valeur comptable nette à la date de l'état de la situation financière. Le calcul tient compte des éléments suivants, qui sont gagnés ou engagés :

- les coûts de transaction;
- les commissions;
- les primes;
- les escomptes.

Les coûts de transaction liés aux instruments désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### o. Dérivés

En vertu des contrats dérivés, Énergie NB règle des sommes selon l'écart entre un prix variable mensuel cumulatif fondé sur un indice et un prix fixe. Le prix fixe qui découle de ce calcul est pris en compte dans le résultat net.

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net à moins que l'instrument ne satisfasse aux critères de la comptabilité de couverture.

**Couvertures de flux de trésorerie**

Énergie NB utilise des dérivés pour gérer ou couvrir certaines expositions. Elle n'utilise pas les dérivés à des fins de spéculation ou de négociation. Certains instruments financiers dérivés détenus par Énergie NB sont admissibles à la comptabilité de couverture.

**Documentation**

Pour déterminer quels instruments sont admissibles à la comptabilité de couverture, Énergie NB constitue une documentation en bonne et due forme à l'égard :

- de toutes les relations existant entre les instruments de couverture et les éléments couverts au moment de leur établissement;
- de son évaluation de l'efficacité de la relation de couverture;
- des objectifs et de la stratégie de couverture sous-tendant les diverses opérations de couverture.

Dans le cadre de ce processus, chaque instrument dérivé est lié à un actif ou à un passif de l'état consolidé de la situation financière ou à une opération prévue donnée.

**Comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie**

Les dérivés admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. La comptabilisation des variations de la juste valeur dépend de l'efficacité du dérivé à titre de couverture. En général, un dérivé constitue une couverture efficace d'un autre élément lorsque les variations de leur juste valeur ou de leurs flux de trésorerie respectifs se contrebalancent presque parfaitement. En raison de la nature de certaines relations de couverture, la juste valeur ou les flux de trésorerie ne se contrebalancent pas parfaitement, ce qui correspond à la tranche inefficace de la couverture.

La variation de la juste valeur d'un dérivé est comptabilisée comme suit :

| La tranche | est comptabilisée |
|---|---|
| efficace | dans les autres éléments du résultat global, hors du résultat net de l'exercice. |
| inefficace | dans le résultat net. |

Les sommes accumulées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le résultat net dans la même période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue couverte influe sur les résultats.

## 3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

### o. Dérivés (suite)

**Cessation de la comptabilité de couverture**

Si une opération prévue n'est plus susceptible de se produire, Énergie NB cesse alors d'appliquer la comptabilité de couverture et tout profit ou perte comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est automatiquement comptabilisé dans le résultat net.

Si un instrument de couverture est vendu ou résilié avant son échéance, ou s'il cesse d'être efficace à titre de couverture ou si la désignation est annulée, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective, et les profits ou les pertes cumulés jusqu'à la date de cessation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global y sont maintenus et sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue influe sur les résultats. Tout profit ou toute perte généré après la cessation de la comptabilité de couverture est comptabilisé dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils ont été générés.

## 4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

Énergie NB est une entreprise de service public à tarifs réglementés et, à ce titre, elle doit présenter à la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») aux fins d'approbation,

- au moins une fois tous les trois ans, une demande de tarif général aux fins d'approbation des barèmes de tarifs proposés pour ses services;
- au moins une fois tous les trois ans, une demande aux fins d'approbation de ses besoins en revenus et des tarifs de transport,
  - ces besoins en revenus doivent être suffisants pour couvrir les coûts d'Énergie NB et obtenir un rendement de 10 % à 12 % selon une structure financière réputée être composée de 65 % de dettes et de 35 % de capitaux propres;
- au moins une fois tous les trois ans, un plan intégré des ressources, à titre informatif;
- au moins une fois tous les trois ans, un plan stratégique et financier ainsi que de dépenses d'investissement visant les trois prochains exercices;
- une fois l'an, une demande d'approbation du solde des comptes de marge d'écart brute et de l'avenant tarifaire applicable pour recouvrer auprès des clients ou rembourser à ceux-ci les soldes des comptes d'écart;
- au besoin, une demande d'approbation pour les projets d'investissement de 50 millions de dollars ou plus.

**Soldes réglementaires**

L'application de la procédure réglementaire d'établissement des tarifs pourrait donner lieu à des soldes réglementaires.

Tous les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires sont assujettis à la loi ou à une approbation réglementaire. Ainsi :

- les organismes de réglementation pourraient modifier les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires, auquel cas la modification serait reflétée dans les états financiers;
- certaines périodes de recouvrement ou de règlement résiduelles sont celles prévues par la direction, et les périodes de recouvrement ou de règlement réelles pourraient être différentes du fait d'une approbation réglementaire.

## 5. DÉBITEURS

| | Note | 2024 | 2023 |
|---|---|---|---|
| Créances clients | | **210 $** | 376 $ |
| Autres débiteurs | | **32** | 10 |
| Produits non facturés | | **173** | 122 |
| Correction de valeur pour pertes de crédit attendues | **29** | **(3)** | (4) |
| | | **412 $** | 504 $ |

## 6. MATÉRIEL, FOURNITURES ET COMBUSTIBLE

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Matériel et fournitures | **47 $** | 46 $ |
| Combustible nucléaire | **49** | 53 |
| Charbon | **63** | 17 |
| Mazout lourd | **104** | 113 |
| Coke de pétrole | **7** | 24 |
| Crédits d'énergie renouvelable | **13** | 7 |
| Autres combustibles | **43** | 36 |
| | **326 $** | 296 $ |

Au cours de l'exercice, la valeur des stocks, laquelle était de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2023), a été ramenée à la valeur nette de réalisation. Les stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice se chiffraient à 207 millions de dollars (337 millions de dollars en 2023).

## 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Centrales électriques | Réseau de transport | Postes et sous-stations | Réseau de distribution | Autres | Construction en cours | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Coût ou coût présumé** | | | | | | | |
| Solde au 1er avril 2022 | 4 258 $ | 484 $ | 519 $ | 1 275 $ | 334 $ | 407 $ | 7 277 $ |
| Entrées | – | – | – | – | 20 | 513 | 533 |
| Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation | 2 | – | – | – | 3 | – | 5 |
| Ajustements liés au démantèlement | (175) | (2) | – | – | – | – | (177) |
| Sorties | (94) | – | (1) | (16) | (6) | – | (117) |
| Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation | (2) | – | – | – | (2) | – | (4) |
| Transferts | 350 | 22 | 24 | 55 | 32 | (482) | 1 |
| **Solde au 31 mars 2023** | 4 339 | 504 | 542 | 1 314 | 381 | 438 | 7 518 |
| Entrées | **–** | **–** | **–** | **–** | **21** | **408** | **429** |
| Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation | **1** | **–** | **–** | **–** | **13** | **–** | **14** |
| Ajustements liés au démantèlement | **52** | **(1)** | **–** | **–** | **–** | **–** | **51** |
| Sorties | **(16)** | **–** | **–** | **(21)** | **(14)** | **–** | **(51)** |
| Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation | **(1)** | **–** | **–** | **–** | **(1)** | **–** | **(2)** |
| Transferts | **120** | **13** | **29** | **93** | **31** | **(291)** | **(5)** |
| **Solde au 31 mars 2024** | **4 495** | **516** | **571** | **1 386** | **431** | **555** | **7 954** |
| **Cumul des amortissements** | | | | | | | |
| Solde au 1er avril 2022 | 1 719 | 68 | 104 | 638 | 103 | – | 2 632 |
| Charge d'amortissement | 245 | 13 | 16 | 36 | 18 | – | 328 |
| Charge d'amortissement liée aux actifs au titre de droits d'utilisation | 4 | – | – | – | 2 | – | 6 |
| Sorties | (94) | – | – | (15) | (5) | – | (114) |
| Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation | (2) | – | – | – | (2) | – | (4) |
| **Solde au 31 mars 2023** | 1 872 | 81 | 120 | 659 | 116 | – | 2 848 |
| Charge d'amortissement | **242** | **13** | **17** | **39** | **23** | **–** | **334** |
| Charge d'amortissement liée aux actifs au titre de droits d'utilisation | **4** | **–** | **–** | **–** | **3** | **–** | **7** |
| Sorties | **(16)** | **–** | **–** | **(20)** | **(7)** | **–** | **(43)** |
| Sorties d'actifs au titre de droits d'utilisation | **(1)** | **–** | **–** | **–** | **(1)** | **–** | **(2)** |
| **Solde au 31 mars 2024** | **2 101** | **94** | **137** | **678** | **134** | **–** | **3 144** |
| **Valeur comptable – actifs au titre de droits d'utilisation** | | | | | | | |
| **Solde au 31 mars 2023** | 24 | – | – | – | 15 | – | 39 |
| **Solde au 31 mars 2024** | 21 | – | – | – | 25 | – | 46 |
| **Valeur comptable – total des actifs** | | | | | | | |
| Solde au 31 mars 2023 | 2 467 | 423 | 422 | 655 | 265 | 438 | 4 670 |
| **Solde au 31 mars 2024** | **2 394 $** | **422 $** | **434 $** | **708 $** | **297 $** | **555 $** | **4 810 $** |

## 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Le montant des subventions publiques classé dans les immobilisations corporelles en 2024 s'est établi à 7 millions de dollars (2 millions de dollars en 2023). Les montants ont été affectés au projet de réseau intelligent de l'Atlantique, aux petits réacteurs modulaires et au Fonds pour les changements climatiques. La subvention est amortie sur la durée d'utilité des actifs correspondants.

Les intérêts inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles en 2024 au taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts de 4,33 % (4,31 % en 2023) se sont élevés à 11 millions de dollars (14 millions de dollars en 2023) (note 26).

## 8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| | Chutes Nepisiguit – Droits prévus par la loi | Logiciels | Autres | Construction en cours | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| **Coût ou coût présumé** | | | | | |
| Solde au 1er avril 2022 | 19 $ | 55 $ | 3 $ | 24 $ | 101 $ |
| Entrées | – | – | – | 9 | 9 |
| Transferts | – | 25 | – | (29) | (4) |
| **Solde au 31 mars 2023** | 19 | 80 | 3 | 4 | 106 |
| Entrées | – | – | – | 6 | 6 |
| Transferts | – | 2 | – | (2) | – |
| **Solde au 31 mars 2024** | **19** | **82** | **3** | **8** | **112** |
| **Cumul de l'amortissement** | | | | | |
| Solde au 1er avril 2022 | 4 | 37 | 1 | – | 42 |
| Charge d'amortissement | 1 | 7 | – | – | 8 |
| **Solde au 31 mars 2023** | 5 | 44 | 1 | – | 50 |
| Charge d'amortissement | – | 11 | – | – | 11 |
| **Solde au 31 mars 2024** | **5** | **55** | **1** | **–** | **61** |
| **Valeur comptable** | | | | | |
| Solde au 31 mars 2023 | 14 | 36 | 2 | 4 | 56 |
| **Solde au 31 mars 2024** | **14 $** | **27 $** | **2 $** | **8 $** | **51 $** |

## 9. FONDS AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés les fonds distincts constitués par Énergie NB en guise de garantie en ce qui a trait à ses obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que des renseignements sur les éléments suivants :

- les exigences relatives aux fonds;
- les fonds d'Énergie NB;
- l'état des fonds d'Énergie NB.

**Exigences relatives aux fonds**

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige les propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada à constituer un fonds en fiducie pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La Commission canadienne de sûreté nucléaire (la « CCSN ») exige qu'Énergie NB maintienne certains fonds distincts afin de satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Les placements inclus dans ces fonds constitués serviront à satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

**Fonds d'Énergie NB**

Énergie NB a constitué les fonds suivants, chacun étant détenu dans un compte de garde.

| Fonds | Fiduciaire | Objectif | Exigences de financement | Cotisations 2023-2024 | Cotisations 2022-2023 |
|---|---|---|---|---|---|
| Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié | Ministre des Finances provincial | Satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau établies par la CCSN | Établies annuellement d'après les obligations courantes et la valeur de marché du fonds. | – $ | – $ |
| Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié | BNY Mellon | Respecter la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* et satisfaire aux exigences de la CCSN | En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire,* Énergie NB est tenue de verser une cotisation au fonds en fiducie d'un montant fondé sur la formule de financement approuvée. | 6 $ | 4 $ |

## 9. FONDS AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (SUITE)

**Juste valeur des fonds d'Énergie NB**

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements inclus dans les fonds constitués.

| | Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié | Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié | Total pour 2024 | Total pour 2023 |
|---|---|---|---|---|
| Revenu fixe | **234 $** | **206 $** | **440 $** | 343 $ |
| Actions internationales | **84** | **–** | **84** | 144 |
| Placements non traditionnels | **101** | **–** | **101** | 97 |
| Actions canadiennes | **20** | **–** | **20** | 54 |
| Biens immobiliers de sociétés fermées | **81** | **–** | **81** | 78 |
| Biens immobiliers de sociétés ouvertes | **28** | **–** | **28** | 30 |
| Infrastructure de sociétés ouvertes | **2** | **–** | **2** | 5 |
| Infrastructure de sociétés fermées | **71** | **–** | **71** | 55 |
| Titres de capitaux propres de sociétés fermées | **114** | **–** | **114** | 91 |
| **Total des placements inclus dans les fonds constitués** | **735 $** | **206 $** | **941 $** | 897 $ |

Le tableau suivant présente le détail du fonds distinct au titre du démantèlement et du fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié et de la Fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié.

| | Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié | Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié | Total pour 2024 | Total pour 2023 |
|---|---|---|---|---|
| Solde à l'ouverture de l'exercice | **704 $** | **193 $** | **897 $** | 881 $ |
| Cotisations | **–** | **6** | **6** | 4 |
| Variations de la valeur de marché | **54** | **7** | **61** | 17 |
| Retraits | **(22)** | **–** | **(22)** | (4) |
| Autres variations | **(1)** | **–** | **(1)** | (1) |
| **Solde à la clôture de l'exercice** | **735 $** | **206 $** | **941 $** | 897 $ |

## 10. MONTANT À RECEVOIR AU TITRE DU FONDS D'AMORTISSEMENT

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances doit garder un fonds d'amortissement général pour garantir le paiement d'une dette consolidée. Chaque année, Énergie NB doit verser à la Province du Nouveau-Brunswick 1 % du montant de sa dette impayée. Ces sommes seront remises à Énergie NB à l'échéance de la dette émise correspondante.

Le tableau suivant présente le détail du fonds d'amortissement :

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à l'ouverture de l'exercice | **474 $** | 500 $ |
| Bénéfices découlant du fonds d'amortissement | **15** | 16 |
| Profit de change | **–** | 4 |
| Versements | **50** | 46 |
| Remboursements | **(37)** | (92) |
| **Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à la clôture de l'exercice** | **502 $** | 474 $ |

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la hiérarchie des justes valeurs, il faut se reporter à la note 28, « Instruments financiers ».

## 11. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les soldes réglementaires d'Énergie NB se chiffraient à 907 millions de dollars au 31 mars 2024, contre 1 021 millions de dollars au 31 mars 2023.

Les tableaux suivants présentent l'évolution des comptes de report réglementaires.

| | Période de recouvrement restante (en années) | Taux d'intérêt | Solde au 1er avril 2022 | Soldes établis au cours de l'exercice | Intérêts | Recouvrement | Solde au 31 mars 2023 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Centrale nucléaire de Point Lepreau | 17 | 4,31 % | 661 $ | – $ | 28 $ | (53) $ | 636 $ |
| Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. | 18 | 4,31 % | 118 | 22 | 5 | (15) | 130 |
| Provision pour les fonds utilisés pendant la construction | 50 | | 8 | – | – | – | 8 |
| Coûts de l'approvisionnement énergétique | 2 | 1,78 – 5,22 % | – | 266 | 3 | – | 269 |
| Ventes d'électricité et marges | 2 | 1,78 – 5,22 % | – | (34) | (2) | – | (36) |
| Efficacité énergétique et réponse à la demande | 10 | 4,31 % | – | 14 | – | – | 14 |
| | | | 787 $ | 268 $ | 34 $ | (68) $ | 1 021 $ |

## 11. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

| | Période de recouvrement restante (en années) | Taux d'intérêt | Solde au 1er avril 2023 | Soldes établis au cours de l'exercice | Intérêts | Recouvrement | Solde au 31 mars 2024 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Centrale nucléaire de Point Lepreau | 17 | 4,33 % | 636 $ | – $ | 27 $ | (53) $ | **610 $** |
| Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. | 17 | 4,33 % | 130 | 20 | 6 | (14) | **142** |
| Provision pour les fonds utilisés pendant la construction | 50 | | 8 | – | – | – | **8** |
| Coûts de l'approvisionnement énergétique | 6 | 5,15 – 5,83 % | 269 | (63) | 15 | (22) | **199** |
| Ventes d'électricité et marges | 6 | 5,15 – 5,83 % | (36) $ | (82) $ | (3) $ | 36 $ | **(85) $** |
| Efficacité énergétique et réponse à la demande | 10 | 4,31 % | 14 | 17 | 1 | (1) | **31** |
| Radiation des compteurs | 5 | | – | 2 | – | – | **2** |
| | | | 1 021 $ | (106) $ | 46 $ | (54) $ | **907 $** |

Le tableau suivant présente les variations nettes des soldes réglementaires comptabilisées dans l'état du résultat net.

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Report lié à la centrale nucléaire de Point Lepreau | **(26) $** | (25) $ |
| Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. | **12** | 12 |
| Provision pour les fonds utilisés pendant la construction | **–** | – |
| Écart des coûts de l'approvisionnement énergétique | **(70)** | 269 |
| Ventes d'électricité et marges d'écart | **(49)** | (36) |
| Efficacité énergétique et réponse à la demande | **17** | 14 |
| Radiation des compteurs | **2** | – |
| **Variation nette des soldes réglementaires** | **(114) $** | 234 $ |

## 11. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

**Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau**

En ce qui a trait au solde réglementaire lié à la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau, la CESP a autorisé l'établissement d'un actif réglementaire pour inscrire à l'actif les coûts de la période au cours de la période de remise en état. Ces coûts sont ensuite recouvrés au moyen des tarifs sur la durée de vie utile restante de la centrale remise en état. Le compte réglementaire d'Énergie NB lié à la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau comprend les coûts mentionnés ci-après pour la période de remise en état (du 28 mars 2008 au 23 novembre 2012) :

- les coûts non incorporables habituels de la période (déduction faite de tout revenu) engagés par la centrale nucléaire de Point Lepreau;
- les coûts d'achat de l'énergie de remplacement engagés au cours de la période de remise en état;

moins

- les coûts inclus dans les tarifs actuels.

Le solde réglementaire est :

- amorti sur la durée de vie utile de la centrale remise en état;
- reflété dans les frais, les tarifs et les droits assumés par les clients (paragraphe 139.4 de la *Loi sur l'électricité*).

**Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.**

Ce solde réglementaire est lié au règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. et reflète la décision de la CESP sur la façon dont les avantages du règlement seraient transférés aux clients.

Au cours de l'exercice 2007-2008, Énergie NB a comptabilisé un solde réglementaire lié au règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. Les avantages du règlement sont amortis sur la durée de vie utile restante (23 ans au moment du règlement, 17 ans au 31 mars 2024) de la centrale de Coleson Cove. Au 31 mars 2024, le montant intégral des avantages avait été crédité aux clients en versements échelonnés sur 17 ans, tel qu'il a été approuvé par la CESP.

Ce report réglementaire est en position débitrice puisque les avantages nets du règlement ont été transférés aux clients plus rapidement qu'ils ne sont comptabilisés par Énergie NB.

**Provision pour les fonds utilisés pendant la construction**

La provision pour les fonds utilisés pendant la construction correspond au montant nominal de la déduction pour amortissement autorisée par la CESP pour une inscription à la base de tarification pendant la période de construction. La provision est calculée mensuellement en fonction des projets de construction en cours qui engendrent des dépenses d'investissement relatives aux immobilisations et est ajoutée au solde réglementaire, un montant compensatoire étant comptabilisé à titre de réduction des charges financières. La provision pour fonds utilisés pendant la construction inscrite à l'actif est établie selon le coût moyen pondéré du capital d'Énergie NB et approuvé par la CESP elle est amortie sur la durée de vie future des actifs connexes. Elle devrait être recouvrable à même le tarif d'accès ouvert au réseau de transport.

## 11. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

**Écart des coûts de l'approvisionnement énergétique**

Le 1er avril 2022, les modifications apportées à la *Loi sur l'électricité* et l'introduction du Règlement 2022-17 ont entraîné l'établissement de nouveaux comptes d'écart réglementaires pour enregistrer les écarts entre les coûts réels et prévus du combustible et des achats d'électricité engagés aux fins de l'approvisionnement des clients de la province. Les écarts sont ajoutés au compte sur une base mensuelle, de même que les intérêts calculés à l'aide du taux moyen de la dette à court terme. Le solde du compte est ensuite recouvré auprès des clients ou remboursé à ceux-ci au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart.

Énergie NB est tenue de déposer annuellement auprès de la CESP un calcul du solde du compte d'écart pour l'exercice allant du 1er novembre au 31 octobre, ainsi que d'indiquer le nombre proposé d'exercices au cours desquels le solde sera recouvré ou remboursé, le montant proposé devant être recouvré ou remboursé au cours du prochain exercice, et le calcul du crédit ou de la charge par catégorie.

L'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique pour la période allant du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023 a été soumis à la CESP en décembre 2023 et la somme de l'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et des ventes d'électricité et des marges d'écart sera recouvrée auprès des clients au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart sur une période de six ans.

**Ventes d'électricité et marges d'écart**

Le 1er avril 2022, les modifications apportées à la *Loi sur l'électricité* et l'introduction du Règlement 2022-17 ont entraîné l'établissement de nouveaux comptes d'écart réglementaires pour enregistrer les écarts entre les ventes d'électricité dans la province réelles et prévues et la marge brute hors de la province réelle et prévue. Les écarts sont ajoutés au compte sur une base mensuelle, de même que les intérêts calculés à l'aide du taux moyen de la dette à court terme. Le solde du compte est ensuite recouvré auprès des clients ou remboursé à ceux-ci au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart.

Énergie NB est tenue de déposer annuellement auprès de la CESP un calcul du solde du compte d'écart pour l'exercice allant du 1er novembre au 31 octobre, ainsi que d'indiquer le nombre proposé d'exercices au cours desquels le solde sera recouvré ou remboursé, le montant proposé devant être recouvré ou remboursé au cours du prochain exercice, et le calcul du crédit ou de la charge par catégorie.

Les ventes d'électricité et les marges d'écart pour la période allant du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023 ont été soumises à la CESP en décembre 2023 et la somme de l'écart des coûts de l'approvisionnement énergétique et des ventes d'électricité et des marges d'écart sera recouvrée auprès des clients au moyen d'un crédit ou d'une charge au compte d'écart sur une période de six ans.

**Report relatif à l'efficacité énergétique et à la réponse à la demande**

Les coûts admissibles engagés au cours de chaque exercice ainsi que les coûts de financement connexes seront recouvrés par Énergie NB selon la méthode linéaire sur une période de dix ans.

**Perte sur la sortie des compteurs remplacés par une infrastructure de mesure avancée**

En septembre 2020, la CESP avait approuvé la mise en place du report de la radiation des compteurs. Le compte reflètera la radiation de la valeur comptable nette existante des compteurs d'électricité installés, ainsi que les coûts de financement connexes. Le solde sera amorti selon le mode linéaire sur une période de cinq ans.

## 12. DETTE À COURT TERME

Énergie NB emprunte, à des fins temporaires, des fonds auprès de la Province du Nouveau-Brunswick. Au 31 mars 2024, le solde des emprunts, dont les échéances s'échelonnent du 2 avril 2024 au 29 avril 2024, était de 570 millions de dollars (797 millions de dollars en 2023), et comportait un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,98 % (4,57 % en 2023).

## 13. DETTE À LONG TERME

Énergie NB emprunte des fonds auprès de la Province du Nouveau-Brunswick pour financer ses obligations à long terme.

Un rapprochement du solde de la dette à long terme à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

| **Dette à long terme** | |
|---|---|
| Solde au 1er avril 2022 | 4 631 $ |
| Remboursements d'emprunts | (228) |
| Produit de la dette à long terme | 677 |
| Profit ou perte de change sur la dette à long terme | 3 |
| Amortissement des primes et des escomptes | 3 |
| **Solde au 31 mars 2023** | 5 086 |
| Remboursement d'emprunt | **(300)** |
| Produit de la dette à long terme | **499** |
| Amortissement des primes et des escomptes sur la dette à long terme | **4** |
| | **5 289** |
| Moins la partie courante | **(50)** |
| **Solde au 31 mars 2024** | **5 239 $** |

## 13. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Le tableau qui suit présente la dette impayée due à la Province du Nouveau-Brunswick.

| Date d'émission | Échéance | Taux d'intérêt effectif (%) | Taux d'intérêt nominal (%) | Montant en principal en dollars canadiens | (Escomptes) primes non amorti(e)s | Montant impayé |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1er octobre 2013 | 15 décembre 2029 | 6,47 % | 6,29 % | 50 $ | – $ | **50 $** |
| 1er octobre 2013 | 26 septembre 2035 | 4,77 % | 4,65 % | 360 | 2 | **362** |
| 1er octobre 2013 | 26 mars 2037 | 4,74 % | 4,55 % | 100 | (1) | **99** |
| 1er octobre 2013 | 26 mars 2037 | 4,98 % | 4,55 % | 25 | (1) | **24** |
| 1er octobre 2013 | 26 septembre 2039 | 4,86 % | 4,80 % | 160 | (1) | **159** |
| 1er octobre 2013 | 26 septembre 2034 | 5,49 % | 5,00 % | 150 | (1) | **149** |
| 1er octobre 2013 | 19 mars 2034 | 7,02 % | 5,15 % | 50 | – | **50** |
| 1er octobre 2013 | 26 septembre 2039 | 5,46 % | 4,80 % | 100 | – | **100** |
| 1er octobre 2013 | 3 juin 2041 | 4,87 % | 4,80 % | 200 | (2) | **198** |
| 1er octobre 2013 | 3 juin 2055 | 3,48 % | 3,55 % | 150 | 2 | **152** |
| 1er octobre 2013 | 3 juin 2065 | 3,56 % | 3,55 % | 200 | (1) | **199** |
| 14 juillet 2015 | 3 juin 2024 | 2,32 % | 3,65 % | 50 | – | **50** |
| 17 décembre 2015 | 14 août 2045 | 3,78 % | 3,80 % | 250 | 7 | **257** |
| 22 juillet 2016 | 14 août 2048 | 3,16 % | 3,10 % | 200 | (2) | **198** |
| 16 juin 2017 | 14 août 2027 | 2,42 % | 2,35 % | 100 | – | **100** |
| 24 novembre 2017 | 14 août 2048 | 3,21 % | 3,10 % | 200 | (4) | **196** |
| 20 mars 2018 | 14 août 2027 | 3,03 % | 2,35 % | 120 | (3) | **117** |
| 30 avril 2018 | 14 août 2028 | 3,21 % | 3,10 % | 100 | – | **100** |
| 13 juin 2018 | 14 août 2048 | 3,33 % | 3,10 % | 250 | (10) | **240** |
| 18 janvier 2019 | 3 juin 2065 | 3,38 % | 3,55 % | 60 | 2 | **62** |
| 7 mai 2019 | 14 août 2050 | 3,11 % | 3,05 % | 300 | (3) | **297** |
| 29 mai 2019 | 3 juin 2065 | 3,01 % | 3,55 % | 150 | 19 | **169** |
| 2 octobre 2019 | 3 juin 2065 | 2,53 % | 3,55 % | 100 | 26 | **126** |
| 6 décembre 2019 | 3 juin 2065 | 2,71 % | 2,71 % | 50 | – | **50** |
| 15 avril 2020 | 14 août 2050 | 2,95 % | 3,05 % | 150 | 3 | **153** |
| 3 juin 2020 | 16 octobre 2057 | 2,34 % | 2,34 % | 150 | – | **150** |
| 24 novembre 2021 | 14 août 2052 | 2,94 % | 2,90 % | 300 | (2) | **298** |
| 29 avril 2022 | 14 août 2025 | 3,10 % | 1,80 % | 200 | (3) | **197** |
| 24 octobre 2022 | 14 août 2028 | 4,15 % | 3,10 % | 200 | (8) | **192** |
| 14 mars 2023 | 14 août 2032 | 4,16 % | 3,95 % | 300 | (4) | **296** |
| 4 mai 2023 | 14 août 2032 | 3,82 % | 3,95 % | 100 | 1 | **101** |
| 18 septembre 2023 | 14 août 2033 | 4,57 % | 4,45 % | 100 | (1) | **99** |
| 27 octobre 2023 | 14 août 2054 | 5,07 % | 5,00 % | 200 | (2) | **198** |
| 24 janvier 2024 | 14 août 2033 | 4,29 % | 4,45 % | 100 | 1 | **101** |
| **Total** | | | | 5 275 $ | 14 $ | **5 289 $** |

## 13. DETTE À LONG TERME (SUITE)

**Frais de gestion du portefeuille de dette**

Énergie NB paie à la Province du Nouveau-Brunswick des frais annuels de gestion du portefeuille de dette se chiffrant à 0,65 % (0,65 % en 2023) du total de la dette à long terme et de la dette à court terme, moins le solde du montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement (note 10), à l'ouverture de l'exercice. Les frais de gestion sont compris à titre de composante des charges financières et sont comptabilisés à titre de charge d'intérêts (se reporter à la note 26).

**Remboursements de principal**

Les remboursements de principal sur la dette à long terme sont exigibles comme suit :

| Exercice clos le | Remboursement de principal |
|---|---|
| 31 mars 2025 | **50 $** |
| 31 mars 2026 | **200** |
| 31 mars 2027 | **–** |
| 31 mars 2028 | **220** |
| 31 mars 2029 | **300** |
| Par la suite | **4 505** |
| **Total** | **5 275 $** |

## 14. OBLIGATIONS LOCATIVES

Les obligations locatives représentent l'obligation d'Énergie NB d'effectuer les paiements découlant d'un contrat de location. Les paiements de loyers sont présentés comme des passifs sur une base actualisée. Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture de l'obligation locative.

| | |
|---|---|
| **Solde au 1er avril 2022** | 38 $ |
| Entrées (nouveaux contrats de location) | 5 |
| Charge d'intérêts | 1 |
| Paiements de loyers | (7) |
| **Solde au 31 mars 2023** | 37 |
| Entrées (nouveaux contrats de location) | **14** |
| Charge d'intérêts | **2** |
| Paiements de loyers | **(7)** |
| | **46** |
| Moins : la partie courante des obligations locatives | **(7)** |
| **Solde au 31 mars 2024** | **39 $** |

Les passifs au titre de droits d'utilisation ci-dessus comprennent les contrats de location visant des biens de production d'électricité, du matériel informatique ainsi que divers biens immobiliers, principalement des espaces de stockage et des locaux pour bureaux.

## 14. OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)

Au cours de l'exercice, aucun produit ni aucune charge n'a été engagé en lien avec les transactions faisant intervenir des paiements de loyers variables, une sous-location, ou une cession-bail.

Au cours de l'exercice, aucun contrat de location n'a répondu à la définition d'immeuble de placement conformément à l'IFRS 16. Énergie NB a inclus des options de renouvellement dans le calcul de l'obligation découlant de certains contrats de location de biens immobiliers.

Le tableau qui suit présente les paiements de loyers minimaux futurs et la valeur actualisée des obligations locatives.

| | Un an | De 2 ans à 5 ans | Plus de 5 ans |
|---|---|---|---|
| Paiements de loyer minimaux futurs | 8 $ | 33 $ | 15 $ |
| Valeur actualisée des obligations locatives | 7 $ | 27 $ | 12 $ |

**Paiements de loyers n'étant pas comptabilisés comme des passifs**

Énergie NB a choisi de ne pas comptabiliser d'obligation locative pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur ou pour les contrats de location à court terme (durée prévue de 12 mois ou moins). Les paiements découlant de ces contrats de location sont passés en charges selon le mode linéaire. Au cours de l'exercice, des contrats de location à court terme et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur d'un montant de 2 millions de dollars ont été passés en charges dans l'état consolidé du résultat net au poste Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration.

## 15. GESTION DU CAPITAL

Énergie NB obtient son capital grâce essentiellement à des emprunts à court et à long terme de la Province du Nouveau-Brunswick aux termes de la *Loi sur les emprunts de la province*. Ce type d'emprunt permet à Énergie NB de profiter de la notation de crédit de la Province du Nouveau-Brunswick. Le ratio d'endettement minimal cible d'Énergie NB en vertu de la *Loi sur l'électricité* est de 80/20.

Le pourcentage de la dette nette par rapport à la structure du capital est ventilé comme suit :

| **Aux 31 mars** | **2024** | **2023** |
|---|---|---|
| Dette à long terme | **5 289 $** | 5 086 $ |
| Dette à court terme | **570** | 797 |
| **Total de la dette** | **5 859** | 5 883 |
| Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement | **(502)** | (474) |
| Trésorerie | **(10)** | (3) |
| **Total de la dette nette** | **5 347** | 5 406 |
| Résultats non distribués | **509** | 502 |
| Cumul des autres éléments (de la perte globale) | **(103)** | (168) |
| **Total du capital** | **5 753** | 5 740 |
| **Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital** | **93 %** | 94 % |

## 16. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés des renseignements sur les passifs au titre du démantèlement d'Énergie NB.

**Nature des passifs**

Le tableau suivant présente les passifs au titre du démantèlement.

| Passif | Nature | Renseignements sur le financement |
|---|---|---|
| Démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques | Coût du démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques à la fin de leur durée de vie utile. | Le passif n'est pas financé. |
| Démantèlement de la centrale nucléaire | Coût du démantèlement de la centrale nucléaire à la fin de sa durée de vie utile. | Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif. |
| Gestion du combustible nucléaire irradié | Coût de la gestion provisoire et à long terme des grappes de combustible nucléaire irradié générées par la centrale nucléaire. | Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif. |
| Chauffe-eau | Coût du retrait des chauffe-eau des résidences de la clientèle. | Le passif n'est pas financé. |
| Câbles de transport sous-marins alimentant les îles de Fundy | Coût du démantèlement des câbles sous-marins de la ligne de transport alimentant les îles de Fundy à la fin de leur durée de vie utile. Ce coût comprend les câbles de rechange et les actifs en service. | Le passif n'est pas financé. |

## 16. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (SUITE)

### Hypothèses utilisées pour le calcul des passifs

Les principales hypothèses sur lesquelles sont fondés les passifs au titre du démantèlement se détaillent comme suit :

| | Démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques | Démantèlement de la centrale nucléaire | Gestion du combustible nucléaire irradié | Chauffe-eau | Câbles de transport sous-marins alimentant les îles de Fundy |
|---|---|---|---|---|---|
| Montant des flux de trésorerie estimés requis pour régler le passif | | | | | |
| - 2024 | 193 $ | 1 225 $ | 879 $ | 3 $ | 33 $ |
| - 2023 | 204 $ | 1 202 $ | 859 $ | 3 $ | 33 $ |
| Raison de l'augmentation ou de la diminution des passifs | Variations du passif découlant de la modification des taux d'actualisation et des dépenses liées au démantèlement, facteurs contrebalancés par l'indexation | Variations du passif découlant de la modification des taux d'actualisation et des dépenses liées au démantèlement, facteurs contrebalancés par l'indexation | Variations du passif découlant de la modification des taux d'actualisation et de l'indexation, facteurs contrebalancés par les dépenses liées au démantèlement | Aucune variation | Variations du passif découlant de la modification du taux d'actualisation, contrebalancée par l'indexation |
| Dépenses en trésorerie requises jusqu'à l'exercice | 2049 | 2080 | 2188 | 2039 | 2060 |
| Taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie | | | | | |
| - 2024 | De 4,61 % à 5,31 % | 4,86 % | 4,86 % | 5,04 % | De 4,61 % à 5,00 % |
| - 2023 | De 4,15 % à 4,97 % | 4,94 % | 5,62 % | 4,72 % | De 4,15 % à 4,75 % |
| Taux d'indexation utilisé pour déterminer les passifs au titre du démantèlement | 2,75 % | 2,0 % | De 1,97 % à 3,38 % | De 2,0 % à 2,11 % | De 2,0 % à 2,11 % |

Énergie NB entend procéder au démantèlement de la centrale de Milltown, lequel devrait être achevé en octobre 2024.

## 16. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (SUITE)

### Passifs à la clôture de l'exercice

L'historique de chacun des passifs au titre du démantèlement se présente comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| **Passif au titre du démantèlement des centrales hydroélectriques et thermiques** | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | **140 $** | 139 $ |
| Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts | **(7)** | 1 |
| Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement des centrales thermiques | **7** | 5 |
| Moins : dépenses | **(17)** | (5) |
| **Solde à la clôture de l'exercice** | **123** | 140 |
| **Passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire** | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | **481** | 551 |
| Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts | **(14)** | (93) |
| Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire | **24** | 24 |
| Moins : dépenses | **(2)** | (1) |
| **Solde à la clôture de l'exercice** | **489** | 481 |
| **Passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié** | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | **344** | 401 |
| Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts | **80** | (70) |
| Plus : désactualisation du passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié | **19** | 20 |
| Moins : dépenses | **(8)** | (7) |
| **Solde à la clôture de l'exercice** | **435** | 344 |
| **Chauffe-eau** | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | **2** | 2 |
| **Solde à la clôture de l'exercice** | **2** | 2 |
| **Câbles de transport sous-marins alimentant les îles de Fundy** | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | **20** | 21 |
| Plus : modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts | **(1)** | (2) |
| Plus : charge de désactualisation | **1** | 1 |
| **Solde à la clôture de l'exercice** | **20** | 20 |
| **Total du passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié** | **1 069 $** | 987 $ |

## 17. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

**Régimes d'avantages sans capitalisation**

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sans capitalisation comprennent un programme de retraite anticipée, un programme d'allocations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs.

Le tableau suivant présente un sommaire de ces régimes.

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Obligation au titre du programme de retraite anticipée | **67 $** | 69 $ |
| Obligation au titre des allocations de retraite | **7** | 7 |
| Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs | **29** | 29 |
| | **103** | 105 |
| Partie courante de l'obligation au titre du programme de retraite anticipée, comptabilisée dans les créditeurs et charges à payer | **(4)** | (4) |
| **Avantages postérieurs à l'emploi** | **99 $** | 101 $ |

| **Hypothèses** | **2024 (%)** | **2023 (%)** |
|---|---|---|
| Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice | 4,95 | 4,35 |
| Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice | 4,90 | 4,95 |
| Taux à long terme d'augmentation de la rémunération | 2,50 | 2,50 |
| Hypothèses relatives à l'augmentation des prestations (en pourcentage de l'indice des prix à la consommation) | 2,00 | 2,00 |

### a. Obligation au titre du programme de retraite anticipée

Énergie NB offre un programme de retraite anticipée sans capitalisation. Par le passé, Énergie NB offrait plusieurs programmes pour inciter les employés à prendre une retraite anticipée. Le programme de retraite anticipée correspond à l'obligation liée à ces coûts.

| **Obligation au titre des prestations constituées** | **2024** | **2023** |
|---|---|---|
| Solde à l'ouverture de l'exercice | **69 $** | 67 $ |
| Charge au titre des avantages sociaux | **4** | 12 |
| Prestations versées | **(4)** | (4) |
| (Gain actuariel) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global | **(2)** | (6) |
| **Solde à la clôture de l'exercice** | **67 $** | 69 $ |

| **Coût** | **2024** | **2023** |
|---|---|---|
| Coût des services passés | **– $** | 9 $ |
| Intérêts sur l'obligation au titre du programme de retraite anticipée | **4** | 3 |
| **Total de la charge au titre des avantages de l'exercice** | **4 $** | 12 $ |

## 17. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

### b. Obligation au titre des allocations de retraite

Énergie NB offrait un programme d'allocations de retraite sans capitalisation. Le programme offrait un avantage, à savoir une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 26 semaines au moment du départ à la retraite. La dernière évaluation actuarielle visant à estimer le passif à ce titre date du 1er avril 2022.

Énergie NB a abandonné graduellement tous les programmes d'allocations de retraite. Les employés n'accumuleront plus d'allocations de retraite et ils ont eu la possibilité d'encaisser les allocations accumulées calculées en fonction de leurs années de service. Le solde représente le montant lié aux employés qui ont choisi d'attendre la retraite pour encaisser leur allocation.

| **Obligation au titre des prestations constituées** | **2024** | **2023** |
|---|---|---|
| Solde à l'ouverture de l'exercice | **7 $** | 15 $ |
| Charge au titre des avantages sociaux | **–** | 2 |
| Prestations versées | **(1)** | (10) |
| Perte actuarielle | **1** | – |
| **Solde à la clôture de l'exercice** | **7 $** | 7 $ |

| **Coût** | **2024** | **2023** |
|---|---|---|
| Règlement | **– $** | 1 $ |
| Intérêts sur l'obligation au titre du programme de retraite anticipée | **–** | 1 |
| **Total de la charge au titre des avantages de l'exercice** | **– $** | 2 $ |

### c. Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs comprennent les versements futurs au régime d'invalidité de longue durée à l'intention des employés et le régime de retraite à l'intention des membres de la haute direction.

| **Obligation au titre des prestations constituées** | **2024** | **2023** |
|---|---|---|
| Solde à l'ouverture de l'exercice | **29 $** | 29 $ |
| Charge au titre des avantages sociaux | **2** | 2 |
| Prestations versées | **(1)** | (2) |
| (Gain actuariel) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global | **–** | (1) |
| (Gain actuariel comptabilisé) perte actuarielle comptabilisée dans le résultat | **(1)** | 1 |
| **Solde à la clôture de l'exercice** | **29 $** | 29 $ |

| **Coût** | **2024** | **2023** |
|---|---|---|
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | **2 $** | 1 $ |
| Intérêts sur d'autres avantages postérieurs à l'emploi | **–** | 1 |
| **Total de la charge au titre des avantages de l'exercice** | **2 $** | 2 $ |

## 17. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

### Pertes actuarielles cumulées

Le tableau suivant présente les pertes actuarielles cumulées comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite à prestations définies d'Énergie NB :

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Solde à l'ouverture de l'exercice | **(55) $** | (62) $ |
| Gains actuariels liés à l'obligation au titre des prestations constituées | | |
| - Ajustements liés à l'expérience | **1** | 7 |
| **Solde à la clôture de l'exercice** | **(54) $** | (55) $ |

### Régime de retraite multi-employeurs

Les employés d'Énergie NB participent au Régime des retraites dans les services publics du Nouveau-Brunswick (« RRSPNB »), soit un régime de retraite multi-employeurs à risques partagés, tel qu'il est décrit à la note 3. h. L'évaluation actuarielle la plus récente a été achevée en date du 1er janvier 2023 et elle indiquait que la capitalisation du RRSPNB était de 112 % (120 % au 1er janvier 2022). L'évaluation avait soulevé le fait que la valeur des actifs du régime dépassait de 977 millions de dollars (1 531 millions de dollars au 1er janvier 2022) la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées de 7 861 millions de dollars (7 839 millions de dollars au 1er janvier 2022). La prochaine évaluation est en date du 1er janvier 2024, et elle sera achevée en septembre 2024.

Énergie NB comptabilise ce régime multi-employeurs en tant que régime de retraite à cotisations définies.

### Coûts

Aux termes du RRSPNB, les obligations d'Énergie NB se limitent aux cotisations pour les services rendus au cours de l'exercice. Les cotisations totales de tous les employeurs et employés participants se chiffraient à environ 293 millions de dollars (276 millions de dollars au 1er janvier 2022). Les cotisations d'Énergie NB sont comptabilisées dans le résultat net lorsqu'elles sont dues. La charge au titre des avantages des employés liée au RRSPNB comptabilisée dans les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se présente comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | **32 $** | 32 $ |

En 2025, Énergie NB prévoit contribuer aux cotisations à la hauteur de 37 millions de dollars.

## 18. PROVISIONS AU TITRE D'AUTRES PASSIFS ET DE CHARGES

Un rapprochement des provisions au titre d'autres passifs et de charges à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

| | Obligation en matière d'environnement | Obligation au titre des apports des clients | Total |
|---|---|---|---|
| **Provisions au titre d'autres passifs et de charges** | | | |
| Solde au 1er avril 2022 | 8 $ | 49 $ | 57 $ |
| Provisions constituées au cours de l'exercice | – | 6 | 6 |
| Provisions utilisées au cours de l'exercice | (1) | (2) | (3) |
| **Solde au 31 mars 2023** | 7 | 53 | 60 |
| Provisions constituées au cours de l'exercice | **–** | **9** | **9** |
| Provisions utilisées au cours de l'exercice | **–** | **(3)** | **(3)** |
| Modification du taux d'actualisation et révision des estimations de coûts | **–** | **–** | **–** |
| **Solde au 31 mars 2024** | **7 $** | **59 $** | **66 $** |

**Obligation en matière d'environnement**

Énergie NB a un plan à long terme visant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. Énergie NB a constaté une obligation en matière d'environnement non financée correspondant à la valeur nette actualisée des coûts futurs prévus selon un taux d'actualisation de 4,82 % (4,37 % en 2023).

Le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimés nécessaires pour remplir l'obligation s'élève à 8 millions de dollars (9 millions de dollars en 2023).

**Obligation au titre des apports des clients**

Énergie NB a reçu des clients des apports non remboursables pour supporter les frais de construction d'actifs corporels qui serviront à relier ces clients au réseau public de distribution afin de répondre aux besoins futurs en matière d'énergie. Ces apports sont comptabilisés à titre de produits différés et inscrits dans le résultat net à titre de produits divers comme il est décrit à la note 3. j.

## 19. PASSIF FINANCIER

Énergie NB a comptabilisé un passif financier évalué au montant de la contrepartie reçue pour la cession-bail du bâtiment du siège social conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Le passif sera réduit par les paiements de loyers, qui sont considérés comme des remboursements d'emprunt. Les intérêts seront séparés des paiements et comptabilisés en tant que charges d'intérêts à l'aide d'un taux d'intérêt effectif de 10,9 %.

## 20. PRODUITS

### a. Produits tirés de contrats

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Ventes d'électricité | **2 874 $** | 2 788 $ |
| Produits des contrats divers | **58** | 96 |
| **Total des produits tirés des contrats** | **2 932 $** | 2 884 $ |

### b. Soldes des contrats

Le tableau qui suit présente des informations sur les créances, les actifs sur contrat et les passifs sur contrat découlant des contrats conclus avec des clients.

| | Note | 2024 | 2023 |
|---|---|---|---|
| Débiteurs compris dans les clients et autres débiteurs | **5** | **210 $** | 377 $ |
| Actifs sur contrat – produits non facturés | **–** | **173** | 122 |
| Passifs sur contrat | **18** | **(59)** | (53) |

Les actifs sur contrat s'entendent des produits non facturés et sont liés aux droits à une contrepartie à l'égard de l'électricité transférée au consommateur et utilisée par celui-ci, mais qui n'ont pas été facturés à la date de clôture.

Aucun actif sur contrats n'a été déprécié au cours de l'exercice (se reporter à la note 29). Les actifs sur contrat sont transférés dans les débiteurs lorsque les droits deviennent inconditionnels, ce qui se produit, en règle générale, lorsqu'une facture est délivrée au client.

Les passifs sur contrat s'entendent essentiellement des apports des clients qu'Énergie NB reçoit pour couvrir certains frais de construction. Ces passifs sont comptabilisés dans le résultat net à titre de produit divers selon le mode linéaire sur la durée estimée des contrats conclus avec des clients. Lorsque les contrats avec les clients sont perpétuels et que l'actif apporté connexe est utilisé pour fournir des biens ou des services aux clients, la durée du contrat est estimée être équivalente à la durée d'utilité économique de l'actif auquel l'apport est lié. Le montant des apports des clients comptabilisé à titre de produits pour l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élève à 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2023).

## 20. PRODUITS (SUITE)

### c. Ventilation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ventilés selon les sources de produits. De plus, les produits tirés des ventes à l'intérieur de la province sont ventilés selon le type de client, les produits tirés des ventes à l'extérieur de la province sont ventilés selon le type de contrat et les produits divers sont ventilés selon les principaux biens et services.

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| **Ventes d'électricité à l'intérieur de la province** | | |
| Résidentiel | **761 $** | 703 $ |
| Industriel | **380** | 396 |
| Usage général | **323** | 301 |
| Vente en gros | **112** | 115 |
| Éclairage public | **25** | 23 |
| Non mesurées | **5** | 5 |
| | **1 606** | 1 543 |
| **Ventes d'électricité à l'extérieur de la province** | | |
| **Ventes au Canada** | | |
| Contrats à long terme | **137** | 137 |
| Contrats à court terme | **62** | 57 |
| **Ventes aux États-Unis** | | |
| Contrats à long terme | **906** | 861 |
| Contrats à court terme | **145** | 159 |
| Crédits d'énergie renouvelable à court terme | **18** | 31 |
| | **1 268** | 1 245 |
| **Total des ventes d'électricité** | **2 874** | 2 788 |
| **Divers** | | |
| Produits liés aux clients | **24** | 20 |
| Raccordements aux poteaux | **5** | 5 |
| Revenus afférents au transport | **18** | 19 |
| Ventes de gaz naturel | **4** | 45 |
| Autres produits des contrats | **7** | 7 |
| | **58** | 96 |
| **Total des produits tirés des contrats** | **2 932 $** | 2 884 $ |

## 21. PRODUITS DIVERS

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Revenus nets afférents au transport | **18 $** | 19 $ |
| Produits liés aux clients | **24** | 20 |
| Location des chauffe-eau | **27** | 24 |
| Produits tirés des raccordements aux poteaux | **5** | 5 |
| Ventes de gaz naturel | **4** | 45 |
| Autres produits divers | **16** | 26 |
| | **94 $** | 139 $ |

## 22. COMBUSTIBLE ET ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Achats | **1 311 $** | 1 635 $ |
| Gaz naturel | **116** | 53 |
| Charbon | **65** | 91 |
| Mazout lourd | **41** | 155 |
| Taxe sur le carbone | **29** | 7 |
| Coke de pétrole | **16** | 45 |
| Autres combustibles | **16** | 14 |
| Nucléaire | **13** | 23 |
| Profit ou perte de change sur le combustible et les achats d'électricité | **(18)** | (39) |
| | **1 589 $** | 1 984 $ |

## 23. FRAIS D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET D'ADMINISTRATION

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Salaires et charges sociales | **330 $** | 322 $ |
| Services sous-traités | **174** | 136 |
| Matériel et fournitures | **47** | 42 |
| Véhicules et équipement | **38** | 34 |
| Provision pour pertes | **1** | 5 |
| Autres | **32** | 37 |
| | **622 $** | 576 $ |

## 23. FRAIS D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET D'ADMINISTRATION (suite)

Le tableau ci-après présente un sommaire des subventions publiques qui ont été reçues ou sont à recevoir au cours de l'exercice. Les subventions ont été portées en diminution des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration principalement dans le compte « Autres ».

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Programmes d'efficacité destinés aux résidents du Nouveau-Brunswick | **82 $** | 41 $ |
| Petits réacteurs modulaires (PRM) | **15** | 10 |
| Programme de rabais visant les véhicules électriques et les bornes de recharge | **10** | 4 |
| Projet au titre du programme de prédéveloppement d'interconnexions stratégiques (PPIS) | **4** | 4 |
| Projet de Réseau intelligent de l'Atlantique | **1** | 4 |
| | **112 $** | 63 $ |

## 24. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Immobilisations corporelles | **334 $** | 328 $ |
| Actifs au titre de droits d'utilisation | **7** | 6 |
| Immobilisations incorporelles | **11** | 8 |
| Perte sur la sortie d'actifs | **2** | 9 |
| | **354 $** | 351 $ |

## 25. IMPÔT ET TAXES

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Impôt foncier | **24 $** | 24 $ |
| Taxe sur les services publics et sur les emprises | **25** | 26 |
| | **49 $** | 50 $ |

## 26. CHARGES FINANCIÈRES

| | Note | 2024 | 2023 |
|---|---|---|---|
| Charge d'intérêts sur la dette à court terme et à long terme | | **226 $** | 202 $ |
| Désactualisation | **16** | **51** | 50 |
| Frais de gestion du portefeuille de dette | **13** | **35** | 32 |
| Profit ou perte de change sur la dette à long terme | **13** | **–** | 3 |
| Charge d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi | **17** | **4** | 5 |
| Profits ou pertes de change | | **–** | (1) |
| Amortissement des primes et des escomptes sur la dette à long terme | **13** | **4** | 3 |
| | | **320** | 294 |
| Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction | **7** | **(11)** | (14) |
| | | **309 $** | 280 $ |

## 27. PRÊTS ET EMPRUNTS

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les variations des passifs et les flux de trésorerie liés aux activités de financement :

| | Fonds d'amortissement | Dette à long terme | Passif financier | Obligation locative | Dette à court terme | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Solde au 1er avril 2022** | (500) $ | 4 631 $ | – $ | 38 $ | 859 $ | 5 028 $ |
| **Changements issus des flux de trésorerie de financement** | | | | | | |
| Versements dans le fonds d'amortissement | (46) | – | – | – | – | (46) |
| Remboursements depuis le fonds d'amortissement | 92 | – | – | – | – | 92 |
| (Diminution) de la dette à court terme | – | – | – | – | (62) | (62) |
| Produit de la dette à long terme | – | 677 | – | – | – | 677 |
| Remboursement d'emprunts | – | (228) | – | – | – | (228) |
| Remboursements de principal sur l'obligation liée à des contrats de location-financement | – | – | – | (7) | – | (7) |
| **Total des changements issus des flux de trésorerie de financement** | 46 | 449 | – | (7) | (62) | 426 |
| **Autres changements** | | | | | | |
| Bénéfices découlant du fonds d'amortissement | (16) | – | – | – | – | (16) |
| (Profits) pertes de change | (4) | 3 | – | – | – | (1) |
| Amortissement des primes et des escomptes | – | 3 | – | – | – | 3 |
| Entrées d'actifs | – | – | – | 5 | – | 5 |
| Charge d'intérêts | – | – | – | 1 | – | 1 |
| **Total des autres changements** | (20) | 6 | – | 6 | – | (8) |
| **Solde au 31 mars 2023** | (474) | 5 086 | – | 37 | 797 | 5 446 |
| **Changements issus des flux de trésorerie de financement** | | | | | | |
| Versements dans le fonds d'amortissement | (50) | – | – | – | – | (50) |
| Remboursements depuis le fonds d'amortissement | 37 | – | – | – | – | 37 |
| (Diminution) de la dette à court terme | – | – | – | – | (227) | (227) |
| Produit de la dette à long terme | – | 499 | – | – | – | 499 |
| Remboursements d'emprunts | – | (300) | – | – | – | (300) |
| Produit tiré des passifs financiers | – | – | 35 | – | – | 35 |
| Remboursements de principal sur l'obligation liée à des contrats de location-financement | – | – $ | – | (7) | – | (7) |
| **Total des changements issus des flux de trésorerie de financement** | (13) | 199 | 35 | (7) | (227) | (13) |
| **Autres changements** | | | | | | |
| Bénéfices découlant du fonds d'amortissement | (15) | – | – | – | – | (15) |
| Amortissement des primes et des escomptes | – | 4 | – | – | – | 4 |
| Entrées d'actifs | – | – | – | 14 | – | 14 |
| Charge d'intérêts | – | – | – | 2 | – | 2 |
| **Total des autres changements** | (15) | 4 | – | 16 | – | 5 |
| **Solde au 31 mars 2024** | (502) $ | 5 289 $ | 35 $ | 46 $ | 570 $ | 5 438 $ |

## 28. INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier (note 3. n.) correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex., débiteurs et créditeurs).

**Juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur d'un instrument financier à une date déterminée (y compris la juste valeur des contrats à terme utilisés à des fins de couverture et d'autres positions sur des dérivés) reflète notamment les écarts entre les modalités contractuelles de l'instrument et les modalités qui sont actuellement d'usage sur le marché.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs comportant trois niveaux.

Niveau 1 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données d'entrée correspondant aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif financier concerné, soit directement ou indirectement. Ces données d'entrée comprennent les prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires, les prix cotés d'instruments similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs et des données d'entrée observables autres que les prix cotés d'un instrument. Il s'agit de données d'entrée qui sont tirées essentiellement de données de marché observables ou autres données ou qui sont étayées par elles.

Niveau 3 : L'établissement de la juste valeur repose sur des modèles d'évaluation utilisant des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Les données d'entrée non observables correspondent aux hypothèses subjectives que les intervenants du marché pourraient utiliser pour apprécier un placement. Les placements classés au niveau 3 comprennent les placements en biens immobiliers et en infrastructures de sociétés fermées. Les évaluations des biens immobiliers et des infrastructures sont présentées par les gestionnaires de fonds et reposent sur l'évaluation des placements sous-jacents, dont les données d'entrée telles que les coûts, les résultats d'exploitation, les taux de capitalisation, les flux de trésorerie futurs actualisés et des données comparables fondées sur le marché.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'analyse de sensibilité, il faut se reporter à la section sur le risque de marché de la note 29, « Gestion du risque lié aux instruments financiers ».

## 28. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers en circulation d'Énergie NB.

| | | 31 mars 2024 | | 31 mars 2023 | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Niveau | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| **Actifs financiers** | | | | | |
| Trésorerie | 1 | **10 $** | **10 $** | 3 $ | 3 $ |
| Débiteurs | 1 | **412** | **412** | 504 | 504 |
| Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié | 2-3 | **941** | **941** | 897 | 897 |
| Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement | 1 | **502** | **502** | 474 | 474 |
| Actifs dérivés | 2 | **85** | **85** | 139 | 139 |
| **Total des actifs financiers** | | **1 950** | **1 950** | 2 017 | 2 017 |
| **Passifs financiers** | | | | | |
| Dette à court terme | 1 | **570** | **570** | 797 | 797 |
| Créditeurs et charges à payer | 1 | **409** | **409** | 459 | 459 |
| Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme | 1 | **30** | **30** | 30 | 30 |
| Dette à long terme | 2 | **5 289** | **4 818** | 5 086 | 4 760 |
| Passifs dérivés | 2 | **64** | **64** | 190 | 190 |
| **Total des passifs financiers** | – $ | **6 362 $** | **5 891 $** | 6 562 $ | 6 236 $ |

La juste valeur estimative de la dette à long terme est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. L'estimation de la juste valeur a été déterminée en fonction des taux du marché actuels pour des obligations négociées sur le marché. Dans le cas des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif, cette estimation est fondée sur les taux du marché actuels pour des obligations assorties d'échéances similaires.

La hiérarchie des justes valeurs des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié se présente comme suit.

| Hiérarchie | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Niveau 2 | **675 $** | 674 $ |
| Niveau 3 | **266** | 223 |
| | **941 $** | 897 $ |

### Transferts entre les niveaux 1 et 2

Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a eu lieu en 2024.

## 28. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### Niveau 3 de la juste valeur : évolution des placements

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié renferment des placements évalués à la juste valeur de niveau 3. L'évolution des placements dont la juste valeur se situe au niveau 3 se présente comme suit.

| | |
|---|---|
| Solde au 1er avril 2022 | 173 $ |
| Acquisitions | 45 |
| Ventes | (11) |
| Profits comptabilisés dans le résultat net - évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net | 16 |
| **Solde au 31 mars 2023** | 223 |
| Acquisitions | **33** |
| Ventes | **(4)** |
| Profits comptabilisés dans le résultat net - évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net | **14** |
| **Solde au 31 mars 2024** | **266 $** |

| | |
|---|---|
| Profits latents comptabilisés dans le résultat net sur les placements de niveau 3 | **14 $** |

### Sommaire des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan. Le tableau suivant présente le classement des acquisitions visées par des engagements aux 31 mars.

| | | | 31 mars 2024 | | 31 mars 2023 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Unité de mesure | Durée à l'échéance (mois) | Acquisitions visées par des engagements (en millions) | Prix moyen pondéré | Acquisitions visées par des engagements (en millions) | Prix moyen pondéré |
| Dérivés de change[1] | USD | 40 | 586,5 | 1,33 $ CA | 410,0 | 1,26 $ CA |
| Dérivés liés au prix du mazout lourd[2] | barils | 15 | 1,2 | 70,66 US | 1,4 | 83,74 US |
| Dérivés liés au prix du gaz naturel[3] | GJ | 31 | 37,2 | 2,52 CA | 52,0 | 2,96 CA |
| Dérivés liés au prix du charbon[4] | TM | 23 | 1,0 | 126,12 US | 0,2 | 155,48 US |
| Dérivés liés au prix de l'électricité[5] | MWh | 33 | 4,0 | 52,97 US | 4,5 | 69,90 US |
| Dérivés liés au prix de l'uranium[6] | LB | 12 | – | – $ US | 0,3 | 57,36 $ US |

1) Énergie NB couvre son exposition au risque de change découlant de ses besoins nets prévus en matière de dollars américains en concluant des contrats à terme portant sur l'échange de dollars canadiens contre des dollars américains.
2) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du mazout lourd.
3) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du gaz naturel.
4) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du charbon.
5) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix de l'électricité au moyen de contrats de vente et d'achat.
6) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix de l'uranium.

## 28. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### Rapprochement des dérivés selon l'état de la situation financière

Le tableau suivant présente un sommaire de la position des instruments financiers dérivés comptabilisés dans l'état de la situation financière au 31 mars 2024. Cette position peut inclure :

- la juste valeur des instruments dérivés à prix fixe;
- la juste valeur des instruments dérivés constitutifs de relations de couverture;
- la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

La juste valeur totale de l'actif net au titre des instruments financiers dérivés s'établissait à 21 millions de dollars au 31 mars 2024, en raison des variations cumulées de la juste valeur depuis la création des instruments. Du montant de 21 millions de dollars, des pertes cumulées de (19) millions de dollars sur les instruments financiers dérivés comptabilisés comme couvertures ont été comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global. Une tranche de 40 millions de dollars a été portée en résultat net depuis la création et elle est reflétée dans les résultats non distribués.

| | Contrats de change | Contrats liés au prix du gaz naturel | Contrats liés au prix de l'électricité | Contrats liés au prix du mazout lourd | Contrats liés au prix du charbon | Contrats liés au prix de l'uranium | 2024 | 2023 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Actifs dérivés courants | 8 $ | – $ | 1 $ | 11 $ | – $ | 9 $ | **29 $** | 34 $ |
| Actifs dérivés non courants | 2 | 18 | 33 | 1 | 2 | – | **56** | 105 |
| Passifs dérivés courants | – | (5) | (38) | – | (13) | (1) | **(57)** | (185) |
| Passifs dérivés non courants | – | – | (7) | – | – | – | **(7)** | (5) |
| **Total des actifs (passifs)** | 10 $ | 13 $ | (11) $ | 12 $ | (11) $ | 8 $ | **21 $** | (51) $ |

## 28. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### Incidence des instruments financiers sur les capitaux propres

#### a. Incidence des instruments financiers dérivés sur les résultats non distribués

Le tableau suivant illustre l'incidence sur les résultats non distribués des instruments dérivés.

| | Contrats de change | Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité | Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd | Contrats liés au prix du charbon | Contrats liés au prix de l'uranium | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Solde (du passif) dérivé au 1er avril 2022 | (1) $ | 41 $ | 4 $ | – $ | – $ | 44 $ |
| Incidence du profit (de la perte) lié(e) à l'évaluation à la valeur de marché imputée au résultat | 4 | (165) | (3) | – | – | (164) |
| Inefficacité de la couverture | – | (5) | – | – | – | (5) |
| Règlements | 11 | 155 | (11) | – | – | 155 |
| **Solde de l'actif (du passif) dérivé au 31 mars 2023** | 14 | 26 | (10) | – | – | 30 |
| Incidence du profit (de la perte) lié(e) à l'évaluation à la valeur de marché imputée au résultat | **(25)** | **(9)** | **27** | **–** | **8** | **1** |
| Inefficacité de la couverture | **–** | **(2)** | **–** | **–** | **–** | **(2)** |
| Règlements | **13** | **12** | **(14)** | **–** | **–** | **11** |
| **Solde de l'actif (du passif) dérivé au 31 mars 2024** | **2 $** | **27 $** | **3 $** | **– $** | **8 $** | **40 $** |

## 28. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### b. Incidence des instruments financiers dérivés admissibles comme instruments de couverture sur le cumul des autres éléments du résultat global

L'incidence des instruments financiers sur le cumul des autres éléments du résultat global se compose :

- de la juste valeur des instruments financiers dérivés admissibles à la comptabilité de couverture;
- du règlement des contrats de swap de taux d'intérêt qui est amorti sur la durée de vie de la dette correspondante.

Le tableau suivant illustre l'incidence des couvertures de flux de trésorerie sur le cumul des autres éléments du résultat global.

| | Contrats de change | Contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel | Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité | Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd | Contrats de gestion du risque lié au prix du charbon | Contrats de gestion du risque lié au prix de l'uranium | Cumul des autres éléments du résultat global – Instruments financiers dérivés |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Solde au 1er avril 2022 | (2) $ | 98 $ | 130 $ | 32 $ | – $ | 9 $ | 267 $ |
| Incidence des profits (des pertes) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché | 37 | (29) | (453) | (22) | (4) | (4) | (475) |
| Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | (14) | (29) | 192 | (16) | – | (6) | 127 |
| **Solde au 31 mars 2023** | 21 | 40 | (131) | (6) | (4) | (1) | (81) |
| Incidence des profits (des pertes) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché | **3** | **(47)** | **(208)** | **15** | **(6)** | **11** | **(232)** |
| Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | **(16)** | **20** | **301** | **–** | **(1)** | **(10)** | **294** |
| **Solde au 31 mars 2024** | **8 $** | **13 $** | **(38) $** | **9 $** | **(11) $** | **– $** | **(19) $** |

## 29. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Énergie NB est exposée à plusieurs risques découlant de l'utilisation d'instruments financiers. Énergie NB est ou pourrait être assujettie à certains risques, dont les risques de crédit, de marché et de liquidité. Le conseil d'administration a l'entière responsabilité de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques d'Énergie NB. Les stratégies de gestion des risques liés aux instruments financiers pourraient exposer Énergie NB à des profits ou des pertes, mais elles favorisent la stabilisation des flux de trésorerie futurs, diminuent la volatilité des résultats d'exploitation et améliorent la résistance financière globale. Les risques et l'approche d'Énergie NB pour les gérer sont décrits ci-après.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière qui découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations en vertu des modalités d'un instrument financier.

**Gestion du risque de crédit**

Afin de gérer le risque de crédit, Énergie NB :

- effectue des évaluations exhaustives des contreparties avant d'octroyer un crédit;
- surveille activement et régulièrement la santé financière de ses principales contreparties ainsi que son exposition potentielle au risque connexe.

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur des instruments financiers d'Énergie NB qui l'exposent au risque de crédit :

| Actifs financiers | Juste valeur pour 2024 | Juste valeur pour 2023 |
|---|---|---|
| Trésorerie | **10 $** | 3 $ |
| Débiteurs | **412** | 504 |
| Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié | **941** | 897 |
| Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement | **502** | 474 |
| Actifs dérivés | **85** | 139 |
| | **1 950 $** | 2 017 $ |

**Trésorerie**

Le risque de crédit lié à la trésorerie est considéré comme faible, car les fonds sont déposés auprès de banques à charte canadiennes.

**Débiteurs**

Les débiteurs consistent principalement en une combinaison de sommes à recevoir de clients résidentiels et commerciaux de l'intérieur et de l'extérieur de la province. Afin de réduire le risque de crédit, Énergie NB surveille les créances impayées et s'efforce de recouvrer les montants en souffrance.

Les clients sont tenus aux termes de certains contrats d'instruments financiers dérivés d'offrir à Énergie NB une garantie par nantissement lorsque la juste valeur de l'obligation dépasse la limite de crédit.

## 29. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### Débiteurs (suite)

Le tableau qui suit présente de l'information au sujet de l'exposition au risque de crédit et des pertes sur créances attendues à l'égard des créances et des produits non facturés attribuables aux clients individuels au 31 mars 2024.

| | Taux moyen pondéré des pertes 2024 | Taux moyen pondéré des pertes 2023 | Valeur comptable | Correction de valeur pour pertes |
|---|---|---|---|---|
| **Comptes clients** | | | | |
| En règle | 0,33 % | 0,32 % | 202 $ | 1 $ |
| De 31 à 60 jours | 8,61 % | 8,86 % | 5 | – |
| De 61 à 90 jours | 23,67 % | 35,10 % | 1 | – |
| De 91 à 365 jours | 41,41 % | 47,29 % | 1 | 1 |
| Plus de 365 jours | – % | – % | 1 | – |
| | | | 210 | 2 |
| Produits non facturés | 0,20 % | 0,64 % | 173 | – |
| Autres débiteurs | | | 32 | 1 |
| Correction de valeur pour pertes de crédit attendues | | | (3) | – |
| | | | 412 $ | 3 $ |

Les taux de pertes reposent sur les historiques des pertes de crédit réelles et sont ajustés pour tenir compte des écarts entre la conjoncture économique actuelle et la conjoncture économique passée. La perte de crédit attendue a été ajustée pour refléter les hypothèses actuelles sur les défauts de paiement prévus des clients. Des facteurs économiques tels que l'inflation élevée, l'incertitude découlant des événements à l'échelle mondiale et la modification possible des dépenses des clients ont été pris en compte dans cette évaluation. Il n'y a aucune perte sur créances attendues au titre des ventes à l'extérieur de la province et des produits de transport à recevoir puisqu'il n'y a eu aucune radiation importante et qu'il n'y a aucune radiation importante attendue.

La correction de valeur pour pertes de crédit attendue est examinée régulièrement et est fondée sur l'estimation des comptes impayés qui risquent d'être irrécouvrables.

## 29. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

**Débiteurs (suite)**

La variation de la perte de crédit attendue au cours des exercices indiqués à l'égard des débiteurs et des actifs sur contrat est présentée dans le tableau qui suit :

| Rapprochement de la perte de crédit attendue | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Solde au 1er avril | **4 $** | 4 $ |
| Montants radiés | **(2)** | (5) |
| Évaluation nette de la correction de valeur pour perte | **2** | 5 |
| Recouvrement de créances douteuses au cours de l'exercice | **(1)** | – |
| **Solde au 31 mars** | **3 $** | 4 $ |

Concentration du risque de crédit

Aucune concentration importante du risque de crédit n'existe en ce qui a trait aux débiteurs, car ceux-ci sont répartis entre de nombreux clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Dans certains cas, Énergie NB demande des dépôts ou exige des lettres de crédit.

**Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement**

Chaque année, Énergie NB doit verser 1 % du montant de sa dette impayée dans un fonds d'amortissement administré par la Province du Nouveau-Brunswick. Ces versements sont investis dans de la trésorerie et des titres à revenu fixe et sont gérés par la Province du Nouveau-Brunswick. Cette somme lui sera remise par la Province à l'échéance de la dette émise correspondante.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2024, il y avait une forte concentration du risque de crédit lié au montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement du fait que la créance se rapporte à une seule contrepartie. Étant donné que la Province du Nouveau-Brunswick, laquelle est l'actionnaire d'Énergie NB, est la contrepartie, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible. La Province du Nouveau-Brunswick assume le risque de crédit lié aux placements.

**Actifs dérivés**

Énergie NB conclut des opérations sur instruments financiers dérivés seulement avec des contreparties qui ont un haut degré de solvabilité. Toutes les contreparties liées aux positions en cours d'Énergie NB ont une cote de crédit de première qualité qui leur a été attribuée par une agence de notation externe.

Énergie NB :
- surveille les limites de crédit des contreparties de façon régulière;
- exige des garanties lorsque l'exposition dépasse les limites de crédit attribuées.

## 29. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### Actifs dérivés (suite)

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2024, il y avait une concentration du risque de crédit lié aux actifs dérivés, car la majeure partie du solde des actifs dérivés est liée à un petit nombre de contreparties. Cependant, comme la majeure partie du montant est liée à des banques à charte canadiennes et à d'autres institutions financières reconnues, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible. Dans certains cas, Énergie NB demande des dépôts ou exige des lettres de crédit. Au 31 mars 2024, Énergie NB détenait des garanties de 5 millions de dollars (7 millions de dollars en 2023).

### Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié

Énergie NB limite son risque de crédit lié aux placements obligataires compris dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire. Le portefeuille actuel est composé de titres de première qualité assortis d'une note BBB ou plus pour les titres à long terme et d'une note R-1 pour les titres de créance à court terme. Le tableau suivant illustre l'exposition au risque de crédit maximal selon les notes de première qualité.

| Exposition au risque de crédit maximal | AAA | AA | A | BBB | R-1 | Autres | 2024 | 2023 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Fonds au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié | 9 $ | 11 $ | 8 $ | 9 $ | 1 $ | 4 $ | **42 $** | 27 $ |
| Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire | 42 | 54 | 44 | 49 | 4 | 5 | **198** | 133 |
| Fonds au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire | 49 | 60 | 45 | 49 | 2 | – | **205** | 192 |
| | 100 $ | 125 $ | 97 $ | 107 $ | 7 $ | 9 $ | **445 $** | 352 $ |

### Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que le bénéfice ou la valeur des instruments financiers d'Énergie NB varie en raison des fluctuations des prix du marché.

Énergie NB est exposée à divers risques liés aux prix du marché, tels que les variations :

- des taux de change;
- des taux d'intérêt;
- des prix des marchandises;
- des taux de capitalisation applicables aux biens immobiliers de sociétés fermées;
- des variations des valeurs liquidatives par part des titres de capitaux propres de sociétés fermées;
- des évaluations dans les fonds d'infrastructure.

Énergie NB gère l'exposition aux cours de change, aux taux d'intérêt et aux prix des marchandises au moyen de contrats à terme et d'autres instruments dérivés conformément aux politiques approuvées par le conseil. La hausse des prix des marchandises et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement ont engendré une hausse du taux d'inflation et une volatilité accrue sur les marchés. La juste valeur au 31 mars 2024 des placements de niveau 1 et de niveau 2 reflétait les taux et les prix du marché à cette date.

## 29. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### Risque de marché (suite)

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié sont gérés par la Société de gestion des placements Vestcor et sont investis dans des fonds en fiducie à participation unitaire et dans des participations directes dans des placements en biens immobiliers et en infrastructures de sociétés fermées. Le fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire est investi dans des fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB. Les fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB investissent dans des titres à revenu fixe et des actions de sociétés canadiennes et étrangères. Ils sont assujettis au risque de marché, et leur valeur fluctuera en raison de la variation des prix du marché. Ces fonds visent à couvrir les dépenses prévues découlant des obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié. La nature des placements et le niveau de risque de marché s'expliquent par la durée à long terme du passif y afférent.

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité qui porte sur l'incidence, en dollars, de petites variations de divers taux et prix du marché. Les montants présentés sont fondés sur les instruments financiers existants au 31 mars 2024.

| | Incidence sur le bénéfice | Incidence sur les autres éléments du résultat global |
|---|---|---|
| **Taux de change et taux d'intérêt** | | |
| Variation de 1 % du taux de change CAD/USD | **3 $** | **6 $** |
| Variation de 0,25 % des taux de la dette à court terme | **1** | **–** |
| Variation de 1 % du rendement des placements | **28** | **–** |
| **Prix des marchandises** | | |
| Variation de 5 $/b du prix du mazout lourd | **–** | **6** |
| Variation de 1 $/GJ du prix du gaz naturel | **–** | **35** |
| Variation de 5 $/tonne métrique du prix du charbon | **–** | **5** |
| Variation de 5 $/MWh du prix de l'électricité | **–** | **20** |
| **Placements en biens immobiliers de sociétés fermées, en infrastructures de sociétés fermées et en titres de capitaux propres de sociétés fermées** | | |
| Variation de 0,25 % du taux d'actualisation | **6** | **–** |
| Fourchette des évaluations de l'infrastructure | **5 $** | **– $** |

En ce qui a trait aux infrastructures de sociétés fermées, la donnée la plus importante dans le calcul de la juste valeur des placements de niveau 3 est le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs prévus. Dans le cas des placements détenus dans des fonds gérés, les hypothèses sur le taux d'actualisation ne sont pas facilement accessibles. Le tableau ci-dessus présente l'incidence sur le bénéfice en fonction de la différence entre la juste valeur estimée des fonds entre le haut et le bas de la fourchette des valeurs possibles.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Énergie NB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières liées aux passifs financiers ou qu'elle ne soit pas en mesure de respecter ces obligations.

## 29. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

**Risque de liquidité (suite)**

Énergie NB prévoit ses besoins en matière de financement de façon régulière afin d'être en mesure de planifier et de financer ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Le tableau suivant présente un sommaire des échéances contractuelles des passifs financiers d'Énergie NB au 31 mars 2024 et pour les exercices ultérieurs :

| | | | Calendrier des flux de trésorerie contractuels | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Passif financier** | **Valeur comptable** | **Flux de trésorerie contractuels** | **Moins de 2 mois** | **De 2 à 12 mois** | **2026** | **De 2027 à 2029** | **2030 et par la suite** |
| Dette à court terme | **570 $** | **570 $** | 570 $ | – $ | – $ | – $ | – $ |
| Créditeurs et charges à payer | **409** | **409** | 409 | – | – | – | – |
| Intérêts courus | **30** | **30** | 2 | 28 | – | – | – |
| Passifs dérivés | **64** | **64** | 32 | 24 | 8 | – | – |
| Dette à long terme | **5 289** | **5 275** | – | 50 | 200 | 520 | 4 505 |
| Charge d'intérêts sur la dette à long terme | **–** | **3 711** | 2 | 190 | 189 | 549 | 2 781 |
| | **6 362 $** | **10 059 $** | 1 015 $ | 292 $ | 397 $ | 1 069 $ | 7 286 $ |

Énergie NB estime avoir accès à un financement suffisant pour remplir ses obligations financières.

## 30. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Province du Nouveau-Brunswick et Corporation de portefeuille Énergie NB sont des parties liées d'Énergie NB, comme il est mentionné à la note 1. Énergie NB est liée du fait d'une propriété commune avec tous les ministères, organismes et sociétés d'État de la province.

**Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement**

Au 31 mars 2024, Énergie NB avait un montant à recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick au titre du fonds d'amortissement de 502 millions de dollars (474 millions de dollars en 2023) (note 10).

**Dette**

Énergie NB a une dette exigible par la Province du Nouveau-Brunswick (notes 12 et 13).

**Paiements à la Province du Nouveau-Brunswick**

Au cours de l'exercice, Énergie NB a payé à la Province du Nouveau-Brunswick des impôts fonciers ainsi que des taxes sur les services publics et les emprises de 49 millions de dollars (50 millions de dollars en 2023) (note 25).

## 30. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

**Rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration**

La rémunération versée ou à verser aux principaux dirigeants (définis comme étant les membres de la haute direction) et aux membres du conseil d'administration s'établit comme suit :

| | 2024 | 2023 |
|---|---|---|
| Salaires et avantages du personnel à court terme | **5 $** | 5 $ |
| Charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi | **1** | 2 |
| | **6 $** | 7 $ |

## 31. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Ci-après sont présentés des renseignements sur les engagements, les éventualités et les garanties en cours au sein d'Énergie NB.

| | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 et par la suite |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Contrats relatifs au combustible | **88 $** | **88 $** | **107 $** | **107 $** | **107 $** | **869 $** |
| Dépenses d'investissement engagées | **204** | **32** | **25** | **–** | **–** | **–** |
| Contrats de location simple | **1** | **1** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| Autres engagements | **19** | **12** | **9** | **10** | **10** | **21** |
| | **312 $** | **133 $** | **141 $** | **117 $** | **117 $** | **890 $** |

## 31. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (SUITE)

### Contrats d'achat d'électricité

Énergie NB a conclu des contrats d'achat d'électricité afin de pouvoir acheter de l'électricité à des tarifs préétablis. Ces contrats sont évalués afin de déterminer s'ils comprennent des contrats de location qui confèrent à Énergie NB le droit d'utiliser les immobilisations corporelles liées à un projet pour ultérieurement recevoir des versements. Ces contrats sont classés soit à titre de contrats de location-financement ou de contrats de location simple. Ces contrats sont présentés dans le tableau suivant :

| Durée du contrat (en années) | Échéance | Quantité d'énergie visée | Portée du contrat d'achat |
|---|---|---|---|
| 7 | 2026 | 99 MW | Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne. |
| 8 | 2026 | 42 MW | Toute l'énergie électrique produite par une centrale éolienne. |
| 10 | 2035 | 90 MW | Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération. |
| 2 | 2025 | 15 | Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération. |
| 30 | 2027 | 39 MW | Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération. |
| 20 | 2029 | 48 MW | Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne. |
| 20 | 2029 | 51 MW | Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne. |
| 20 | 2032 | 9 MW | Toute la capacité des centrales ainsi que l'énergie et les attributs environnementaux qu'elles génèrent. |
| 37 | 2045 | 96 MW | Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne. |
| 25 | 2034 | 45 MW | Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne. |
| 35 | 2045 | 54 MW | Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne. |
| 35 | 2045 | 17 MW | Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne. |
| 25 | 2044 | 18 MW | Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne. |
| 30 | 2049 | 20 MW | Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne. |
| Diverse | Diverse | 37 MW | Toute l'énergie électrique d'autres sources d'énergie renouvelable – Canada. |
| Diverse | Diverse | 50 MW | Toute l'énergie électrique d'autres sources d'énergie renouvelable - États-Unis. |

### Entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport

Énergie NB a conclu une entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport qui vient à expiration en 2040. Énergie NB s'est engagée à acheter 2 millions de MWh par année au prix du marché en vigueur au moment de l'achat.

### Contrat de gypse

Énergie NB a conclu un contrat de 21,5 ans échéant en 2026 et portant sur la livraison de quantités prédéterminées de gypse synthétique à un tiers. En cas d'insuffisance de la production, le tiers devra être indemnisé par Énergie NB. L'indemnisation est calculée en fonction du prix fixe de la quantité de gypse déterminée contractuellement. Le prix fixe est indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

## 31. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (SUITE)

**Programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels**

Énergie NB achète de l'électricité de sources renouvelables, comme l'énergie de biomasse et l'énergie électrique au fil de l'eau, auprès d'importants clients industriels admissibles qui exploitent des centrales qui produisent de l'électricité d'origine renouvelable situées au Nouveau-Brunswick.

Le programme est inclus dans le règlement relatif à la norme d'inclusion des énergies renouvelables de la *Loi sur l'électricité*. Quatre contrats sont actuellement en place relativement au programme. Du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, 311 GWh (328 GWh en 2023) d'énergie renouvelable admissible ont été achetés dans le cadre de ce programme.

Le programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels permet à Énergie NB d'acheter de l'électricité d'origine renouvelable produite par ses principaux clients à un taux fixe. Cette électricité produite à partir de sources renouvelables contribuera à l'atteinte des cibles établies par la Province du Nouveau-Brunswick en matière d'énergie renouvelable.

**Actions en justice**

Une action en justice est en cours aux termes de laquelle Énergie NB a été désignée comme l'un des défendeurs dans le cadre d'une revendication territoriale déposée par les membres de la Nation Wolastoqey dans laquelle il est déclaré que la Nation Wolastoqey détient des titres de propriété ancestraux sur les terres désignées dans la revendication comme étant des terres ancestrales de la Nation Wolastoqey au Nouveau-Brunswick. Les défendeurs ont déposé plusieurs requêtes devant les tribunaux au cours de l'exercice considéré, dont certaines ont été résolues et d'autres sont encore en instance, qui ont abouti ou devraient aboutir à un resserrement des questions soumises aux tribunaux. Il est prévu qu'aucun des défendeurs ne dépose sa défense tant que toutes les requêtes n'auront pas été résolues.

Énergie NB peut, de temps à autre, être partie à diverses actions en justice, réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal des activités. Selon les estimations raisonnables d'Énergie NB, celles-ci ne devraient pas avoir d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.

# Aperçu statistique

# Énoncé de la production[1]

(en millions de kWh)

| | 2023-2024 | 2022-2023 | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Énergie hydroélectrique | 3 393 | 3 224 | 2 393 | 2 652 | 2 700 |
| Énergie thermique | 1 883 | 3 487 | 3 211 | 2 196 | 3 118 |
| Énergie nucléaire | 5 424 | 3 545 | 5 450 | 4 399 | 5 404 |
| Turbines à combustion | 1 454 | 305 | 603 | 793 | 14 |
| Achats | 13 400 | 12 569 | 9 367 | 8 714 | 8 417 |
| **Production et achats bruts** | **25 554** | **23 130** | **21 024** | **18 754** | **19 653** |
| Service de poste | 613 | 570 | 652 | 540 | 627 |
| **Production et achats nets** | **24 941** | **22 560** | **20 372** | **18 214** | **19 026** |
| Pertes — transformateur et transport | 589 | 586 | 560 | 610 | 588 |
| **Total de l'énergie disponible** | **24 352** | **21 974** | **19 812** | **17 604** | **18 438** |

# Énoncé des ventes

(en millions de kWh)

| | 2023-2024 | 2022-2023 | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Vente en gros | 1 056 | 1 153 | 1 179 | 1 159 | 1 219 |
| Industriel | 4 790 | 4 649 | 4 438 | 4 199 | 4 285 |
| Usage général | 2 281 | 2 235 | 2 236 | 2 152 | 2 313 |
| Résidentiel | 5 375 | 5 221 | 5 363 | 5 159 | 5 236 |
| Éclairage public | 55 | 57 | 58 | 44 | 44 |
| **Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province** | **13 557** | **13 315** | **13 274** | **12 713** | **13 097** |
| Interconnexions | 10 513 | 8 363 | 6 175 | 4 576 | 5 049 |
| **Ventes totales** | **24 070** | **21 678** | **19 449** | **17 289** | **18 146** |
| Pertes de distributions | 282 | 296 | 363 | 315 | 292 |
| **Total de l'énergie distribuée et vendue** | **24 352** | **21 974** | **19 812** | **17 604** | **18 438** |

*[1] Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours.*

## Énoncé des revenus

(en millions de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Vente en gros | 112 $ | 115 $ | 116 $ | 112 $ | 116 $ |
| Industriel | 380 | 396 | 364 | 312 | 312 |
| Usage général | 323 | 301 | 294 | 276 | 297 |
| Résidentiel | 761 | 703 | 701 | 669 | 669 |
| Éclairage public | 30 | 28 | 27 | 26 | 26 |
| **Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province** | **1 606** | **1 543** | **1 502** | **1 395** | **1 420** |
| Interconnexions | 1 268 | 1 245 | 558 | 368 | 428 |
| **Ventes d'énergie** | **2 876** | **2 788** | **2 060** | **1 763** | **1 848** |
| Divers | 94 | 139 | 138 | 71 | 76 |
| **Total des revenus** | **2 968 $** | **2 927 $** | **2 198 $** | **1 834 $** | **1 924 $** |

## Énoncé des revenus de la production à l'intérieur de la province

(en millions de kWh)

| | 2023-2024 | 2022-2023 | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Énergie hydroélectrique | 3 144 | 3 181 | 2 208 | 2 280 | 2 501 |
| Charbon et coke de pétrole | 1 179 | 2 302 | 1 840 | 1 412 | 1 774 |
| Gaz naturel | 1 298 | 293 | 572 | 753 | 286 |
| Mazout lourd et diesel | 96 | 495 | 488 | 200 | 44 |
| Énergie nucléaire | 4 820 | 3 122 | 4 832 | 3 894 | 4 814 |
| Achats | 3 986 | 4 821 | 4 151 | 4 984 | 4 454 |
| **Production et achats nets** | **14 523** | **14 214** | **14 091** | **13 523** | **13 873** |
| Pertes — transformateur et transport | 515 | 513 | 560 | 610 | 588 |
| **Total de l'énergie disponible** | **14 008** | **13 701** | **13 531** | **12 913** | **13 285** |

## Statistiques d'exploitation

| | 2023-2024 | 2022-2023 | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Lignes de transport, en kilomètres | 6 902 | 6 868 | 6 870 | 6 875 | 6 905 |
| Lignes de distribution, en kilomètres | 21 829 | 21 717 | 21 562 | 21 434 | 21 358 |
| Clients résidentiels | 353 684 | 347 032 | 341 962 | 335 449 | 331 135 |
| Clients industriels | 1 864 | 1 866 | 1 853 | 1 814 | 1 805 |
| Clients d'usage général | 28 185 | 27 808 | 27 492 | 27 041 | 26 787 |
| Clients non mesurés | 2 697 | 2 712 | 2 759 | 2 770 | 2 786 |
| Clients directs | 386 430 | 379 418 | 374 066 | 367 074 | 362 513 |
| Clients indirects | 46 626 | 46 365 | 46 063 | 45 710 | 47 381 |
| **Total des clients** | **433 056** | **425 783** | **420 129** | **412 784** | **409 894** |
| | | | | | |
| Postes réguliers | 2 759 | 2 608 | 2 603 | 2 576 | 2 569 |
| Postes temporaires | 211 | 172 | 185 | 109 | 109 |
| **Total des postes** | **2 970** | **2 780** | **2 788** | **2 685** | **2 678** |

## Énoncé des revenus

(en millions de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Ventes d'énergie à l'intérieur de la province | 1 606 $ | 1 543 $ | 1 502 $ | 1 395 $ | 1 420 $ |
| Ventes d'énergie à l'extérieur de la province | 1 268 | 1 245 | 563 | 371 | 430 |
| Revenus divers | 94 | 139 | 138 | 72 | 78 |
| Combustible et achats d'électricité | (1 589) | (1 984) | (988) | (806) | (781) |
| Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration | (622) | (576) | (537) | (508) | (529) |
| Amortissement des immobilisation corporelles et incorporelles | (354) | (351) | (344) | (321) | (318) |
| Impôt et taxes | (49) | (50) | (51) | (49) | (47) |
| Charges financières | (309) | (280) | (248) | (235) | (299) |
| Fonds d'amortissement et autres revenus de placement | 15 | 21 | 13 | (4) | 46 |
| Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par les biais du résultat net | 61 | 16 | 95 | 94 | (4) |
| Variations nettes des soldes réglementaires | (114) | 234 | (14) | (14) | (12) |
| **Bénéfice net (perte nette)** | **7 $** | **(43) $** | **129 $** | **(5) $** | **(16) $** |

# Bilan sommaire au 31 mars

(en millions de dollars)

## Actifs

| | 2023-2024 | 2022-2023 | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Actifs courants | 802 $ | 858 $ | 932 $ | 522 $ | 546 $ |
| Immobilisations corporelles | 4 810 | 4 670 | 4 645 | 4 741 | 4 679 |
| Autres actifs non courants | 1 568 | 1 552 | 1 571 | 1 313 | 1 420 |
| **Total des actifs** | **7 180** | **7 080** | **7 148** | **6 576** | **6 645** |
| Soldes réglementaires | 907 | 1 021 | 787 | 858 | 872 |
| **Total des actifs et soldes réglementaires** | **8 087 $** | **8 101 $** | **7 935 $** | **7 434 $** | **7 517 $** |

# Passif et capitaux propres

(en millions de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Passifs courants | 1 127 $ | 1 796 $ | 1 498 $ | 1 385 $ | 1 500 $ |
| Dette à long terme | 5 239 | 4 786 | 4 406 | 4 334 | 4 447 |
| Autres passifs non courants | 1 315 | 1 185 | 1 315 | 1 398 | 1 279 |
| Obligations locatives | 39 | 32 | 33 | 26 | 2 |
| Passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié | 1 069 | 987 | 1 114 | 1 161 | 1 072 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 99 | 101 | 108 | 126 | 113 |
| Provisions au titre d'autres passifs et de charges | 66 | 60 | 57 | 57 | 57 |
| Passif financier | 35 | - | - | - | - |
| Passifs dérivés | 7 | 5 | 3 | 29 | 35 |
| Capitaux propres | 406 | 334 | 716 | 317 | 291 |
| **Total du passif et des capitaux propres** | **8 087 $** | **8 101 $** | **7 935 $** | **7 434 $** | **7 517 $** |

## Sommaire de l'état des flux de trésorerie

(en millions de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Trésorerie reçue de client | 3 056 $ | 2 809 $ | 2 091 $ | 1 835 $ | 1 953 $ |
| Trésorerie versée aux fournisseurs et aux employés | (2 354) | (2 522) | (1 561) | (1 316) | (1 337) |
| Intérêts payés | (257) | (228) | (208) | (228) | (245) |
| Activités d'exploitation | 452 | 65 | 321 | 291 | 371 |
| Activités d'investissement | (432) | (540) | (337) | (319) | (367) |
| Activités de financement | (13) | 426 | 65 | 28 | (5) |
| **Entrées (sorties) nettes de trésorerie** | **7** | **(49)** | **49** | **-** | **(1)** |
| Trésorerie | | | | | |
| **Trésorerie à l'ouverture de l'exercice** | **3** | **52** | **3** | **3** | **4** |
| **Trésorerie à la clôture de l'exercice** | **10 $** | **3 $** | **52 $** | **3 $** | **3 $** |

## Charges financières et revenus de placement

(en millions de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Charge d'intérêts sur la dette à court terme et à long terme | (225) $ | (202) $ | (178) $ | (182) $ | (211) $ |
| Désactualisation | (50) | (50) | (47) | (44) | (40) |
| Frais de gestion du portefeuille de dette | (35) | (32) | (32) | (32) | (32) |
| (Profits) pertes de change | - | (2) | 5 | 21 | (20) |
| Charge d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi | (5) | (5) | (5) | (5) | (4) |
| Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction | 11 | 14 | 9 | 7 | 8 |
| Amortissement des primes et des escomptes sur la dette à long terme | 5 | (3) | - | - | - |
| **Charges financières** | **(309)** | **(280)** | **(248)** | **(235)** | **(299)** |
| Fonds d'amortissement et autres revenus de placement | (15) | 21 | 13 | (4) | 46 |
| Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du resultat net | 61 | 16 | 46 | 95 | (4) |
| **Charges financières et revenus de placement** | **(233) $** | **(243) $** | **(189) $** | **(144) $** | **(257) $** |

## Ratios financiers

| | 2023-2024 | 2022-2023 | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Marge brute | 45 % | 29 % | 52 % | 55 % | 58 % |
| Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation/Total de la dette[1] | 8 % | 1 % | 7 % | 6 % | 8 % |
| Pourcentage de la dette dans la structure du capital[2] | 93 % | 94 % | 87 % | 94 % | 94% |
| Ratio de couverture des intérêt[3] | 1,36 | (0,15) | 1,34 | 0,72 | 1,04 |

## Autres statistiques

| | 2023-2024 | 2022-2023 | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Augmentation tarifaire | 5,7 % | 2,0 % | - % | 1,8 % | 2,5 % |
| IPC (Nouveau-Brunswick) | 2,8 % | 7,1 % | 3,8 % | 0,2 % | 1,7 % |
| Hausse du PIB (Nouveau-Brunswick)[4] | 1,1 % | 1,8 % | 5,3 % | (3,7)% | 1,2 % |
| Dépenses en capital (millions)[5] | 421 $ | 527 $ | 334 $ | 316 $ | 361 $ |
| Variation de la dette totale (millions) | (59) $ | 468 $ | 9 $ | 9 $ | (20) $ |
| Répartition de la dette à long terme en pourcentage | | | | | |
| Dollar canadien | 100,0 % | 100,0 % | 97,3 % | 97,3 % | 92,8 % |
| Dollar américain | - % | - % | 2,7 % | 2,7 % | 7,2 % |
| Taux nominal d'intérêt moyen pondéré | 3,7 % | 3,5 % | 3,7 % | 3,7 % | 4,1 % |
| Dollar canadien, en date du 31 mars | 0,738 | 0,739 | 0,800 | 0,795 | 0,705 |

*[1] Flux de trésorerie d'exploitation / dette totale = flux de trésorerie d'exploitation / dette où la dette = (dette à long terme + dette à court terme - montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement - trésorerie)*
*[2] Pourcentage de la dette dans la structure du capital = dette / (dette + capitaux propres) où la dette = (dette à long terme + dette à court terme - montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement - trésorerie)*
*[3] Ratio de couverture des intérêts = bénéfices d'exploitation / charges d'intérêts où les intérêts = (intérêts sur la dette à long terme et à court terme, et commission de garantie)*
*[4] Le gouvernement provincial a reformulé son taux de croissance du PIB pour les années précédentes.*
*[5] Les dépenses en capital comprennent les espèces versées au regroupement d'entreprises et sont nettes du produit de la disposition.*

## Gestion du capital

(en millions de dollars)

| | 2023-2024 | 2022-2023 | 2021-2022 | 2020-2021 | 2019-2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Dette à long terme | 5 289 $ | 5 086 $ | 4 631 $ | 4 734 $ | 4 825 $ |
| Dette à court terme | 570 | 797 | 859 | 608 | 691 |
| Total de la dette | 5 859 | 5 883 | 5 490 | 5 342 | 5 516 |
| Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement | (502) | (474) | (500) | (410) | (593) |
| Trésorerie | (10) | (3) | (52) | (3) | (3) |
| **Total de la dette nette** | **5 347** | **5 406** | **4 938** | **4 929** | **4 920** |
| Résultats non distribués | 509 | 502 | 545 | 465 | 473 |
| Cumul des autres éléments du résultat global (perte) | (103) | (168) | 171 | (148) | (182) |
| Total du capital | 5 753 | 5 740 | 5 654 | 5 246 | 5 211 |
| **Total du capital, sauf cumul des autres éléments du résultat global** | **5 856 $** | **5 908 $** | **5 483 $** | **5 394 $** | **5 393 $** |
| Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital | 93 % | 94 % | 87 % | 94 % | 94 % |
| Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital (sauf cumul des autres éléments du résultat global) | 91 % | 92 % | 90 % | 91 % | 91 % |

# Rapport de responsabilisation

# Lettre de mandat

Comme le prescrit la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, Énergie NB reçoit des directives sous la forme d'une lettre de mandat du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie.

Dans sa lettre de mandat la plus récente, le ministre a demandé à Énergie NB de se concentrer sur les attentes et les priorités. Énergie NB s'efforce d'atteindre les objectifs énoncés dans sa lettre de mandat.

## Attentes

### Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Collaborer avec le gouvernement provincial pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et atténuer les effets du prix du carbone tout en tenant compte des répercussions sur les tarifs de l'électricité.

#### Mise à jour

Énergie NB s'est concentrée sur plusieurs initiatives visant à réduire son empreinte carbone tout en demeurant déterminée à rester abordable et à assurer la sécurité énergétique. Énergie NB a minimisé ses émissions de gaz à effet de serre en diversifiant et en optimisant son parc de production avec des sources supplémentaires non émettrices et a cherché des solutions pour réduire sa production au charbon, en tenant compte de ses répercussions sur les tarifs d'électricité. En outre, Énergie NB a continué d'explorer de nouvelles options de production et de technologie non émettrices pour l'avenir, comme les petits réacteurs modulaires.

Énergie NB a également conclu un contrat d'achat d'électricité avec Neweg Wind Energy pour fournir 25,2 MW d'énergie éolienne à partir de 2025. Énergie NB continue à officialiser d'autres partenariats avec les communautés des Premières Nations sur d'autres projets d'énergie renouvelable.

### Efficacité énergétique

Continuer à mettre en œuvre des programmes d'efficacité énergétique de la plus grande efficacité et de la plus grande valeur dans tous les secteurs et pour tous les combustibles lorsque le financement est assuré avec une direction minimale du marché.

En plus des exigences énoncées dans le *Règlement sur l'efficacité énergétique - Loi sur l'électricité*, fournir des rapports trimestriels et annuels au ministre sur tous les programmes et initiatives d'efficacité énergétique ainsi que sur les réductions de gaz à effet de serre.

Continuer à être l'agent d'exécution du programme de rabais pour véhicules électriques NBranché et du programme éconergétique amélioré, et adapter les programmes en fonction du financement et de la direction.

#### Mise à jour

Énergie NB a continué à perfectionner ses offres de services visant à réduire la demande d'énergie et à permettre aux clients de réaliser des économies. Ces services ont continué à être disponibles pour toutes les catégories de clients et pour tous les types de combustibles utilisés dans la province.

En collaboration avec la province, Énergie NB a obtenu un financement à long terme pour des programmes d'efficacité énergétique tous combustibles afin de réaliser d'autres gains d'efficacité. Au cours de l'exercice 2023-2024, Énergie NB a présenté au ministre des rapports trimestriels et annuels sur tous les programmes, initiatives et dépenses en matière d'efficacité énergétique, ainsi que sur les émissions de gaz à effet de serre.

Énergie NB a également continué en 2023-2024 à agir en tant qu'agent d'exécution du programme de rabais pour véhicules électriques NBranché, en adaptant le programme au financement et à la direction de la province.

## Plan d'action sur le changement climatique

Continuer à soutenir le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et Changement climatique du Canada dans la réalisation des objectifs de son plan d'action en matière de changement climatique, notamment en créant des possibilités supplémentaires de développement de l'électricité propre. Il s'agira notamment de rouvrir le programme de production intégrée et de créer des possibilités pour d'autres projets communautaires d'énergie renouvelable.

## Mise à jour

Énergie NB a continué d'appuyer le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux dans l'atteinte des objectifs de son plan d'action en matière de changements climatiques, incluant la création de possibilités additionnelles pour le développement de l'électricité propre et la collaboration continue avec le gouvernement fédéral.

Énergie NB a augmenté les possibilités de participation en concluant un contrat d'achat d'électricité avec le premier soumissionnaire sélectionné afin de fournir des solutions rentables en matière d'énergie renouvelable et de stockage de l'énergie. La société a également renforcé ses plans et a continué à mettre en œuvre de nouvelles initiatives définies dans le plan intégré des ressources de 2023 afin d'atteindre un approvisionnement à consommation nette zéro d'ici à 2035.

En décembre 2023, la province a publié la stratégie « *Une énergie propre pour propulser notre économie et le monde entier* ». La stratégie s'aligne sur la mesure 7 du plan d'action en matière de changements climatiques du Nouveau-Brunswick. Énergie NB continue de soutenir les objectifs de ce plan d'action en étudiant le rôle des énergies renouvelables distribuées et à l'échelle du réseau, en soutenant le développement des petits réacteurs modulaires, en renforçant les investissements dans les programmes de gestion de la demande, en explorant les combustibles de remplacement à la centrale de Belledune afin d'éliminer l'utilisation du charbon d'ici à 2030 et en explorant les partenariats régionaux, y compris les possibilités d'investissement dans le réseau de transport interprovincial.

Au cours de l'année 2023-2024, Énergie NB a investi 20,5 millions de dollars dans les Fonds pour les changements climatiques de la province du Nouveau-Brunswick afin de soutenir les objectifs énoncés dans le plan d'action en matière de changements climatiques du Nouveau-Brunswick. Énergie NB a appliqué le financement à diverses initiatives ; elle a notamment

- lancé un programme d'économie de carburant pour le transport visant à fournir un soutien financier pour aider les propriétaires et les exploitants autorisés d'entreprises de transport à compenser les coûts des dispositifs et des produits permettant d'économiser le carburant ;
- élargi l'infrastructure existante de recharge des véhicules électriques du Nouveau-Brunswick en installant des bornes de recharge rapides dans les zones nécessaires et en augmentant le nombre de mesures incitatives pour permettre aux entreprises d'installer leurs propres bornes de recharge ;
- élaboré et mis en œuvre un plan de financement de l'efficacité énergétique afin de réduire les obstacles financiers pour les ménages à revenu modéré ;
- soutenu le Programme éconergétique amélioré pour aider les ménages du Nouveau-Brunswick dont les revenus combinés sont inférieurs à 70 000 dollars à réduire leur consommation d'énergie et leurs coûts en ciblant les maisons qui ont besoin d'améliorations en matière d'efficacité énergétique ;
- soutenu des programmes d'efficacité énergétique pour les communautés des Premières Nations ;
- soutenu des programmes d'efficacité énergétique pour les logements à but non lucratif ; et
- soutenu des programmes d'efficacité énergétique pour les logements des services de développement social.

### Premières Nations
Travailler par le biais du ministère des Affaires autochtones pour obtenir des conseils et un soutien sur les obligations de consulter auxquelles la société d'État est assujettie dans le cadre de toutes les initiatives.

### Mise à jour
Énergie NB reconnaît la valeur, la culture et l'importance distinctes des Premières Nations et s'engage à favoriser des relations positives et productives avec les Premières Nations du Nouveau-Brunswick. La haute direction d'Énergie NB rencontre régulièrement les communautés des Premières Nations pour discuter des priorités et de la meilleure façon de les promouvoir d'une manière mutuellement bénéfique. Le développement de l'énergie éolienne renouvelable, les possibilités d'emploi et d'approvisionnement pour les Premières Nations sont au nombre des sujets prioritaires. Énergie NB poursuit son approche stratégique à l'égard des Premières Nations afin d'améliorer et de compléter les politiques de l'entreprise et de guider le service public dans ses relations avec les Premières Nations. Dans le cadre de toutes les initiatives, Énergie NB travaille régulièrement avec le ministère des Affaires autochtones et le personnel de consultation en ce qui concerne l'obligation de consulter par le biais du processus d'admission à l'initiative de la province.

### Collaboration avec les communautés
Continuer de travailler avec les communautés de la province, en accordant une attention particulière aux Premières Nations, afin de nouer des liens de collaboration et des partenariats dans le secteur de l'électricité.

### Mise à jour
Énergie NB a continué de travailler avec les communautés et les Premières Nations de la province, afin de nouer des liens de collaboration et des partenariats dans le secteur de l'électricité. Cela comprend le partenariat continu sur le Projet de communauté énergétique intelligente de Shediac pour mettre à l'essai des solutions avancées de réseau intelligent et exploiter le premier parc solaire d'Énergie NB relié au réseau. Énergie NB a également travaillé en collaboration pour comprendre les besoins uniques des communautés, renforcer les capacités et conseiller ou élaborer des solutions énergétiques, y compris des solutions d'efficacité énergétique. De plus, Énergie NB a poursuivi son échange continu sur l'hydroélectricité avec les communautés des Premières Nations à propos de toutes les questions importantes, y compris les activités courantes et les initiatives clés, dont l'avancement des projets d'énergie renouvelable et des petits réacteurs modulaires. En réponse à la demande de déclaration d'intérêt, Énergie NB a également conclu un contrat d'achat d'électricité de 30 ans pour le projet énergétique Neweg.

## Domaines prioritaires

### Réduction de la dette
Élaborer des plans pour atteindre une structure financière d'au moins 20 % de capitaux propres d'ici 31 mars 2029 en combinant la minimisation des coûts et d'autres mécanismes appropriés qui, conformément à l'objectif de capitaux propres, maintiendront les tarifs au niveau le plus bas possible. Énergie NB doit intégrer la directive d'atteindre la cible d'une structure financière d'au moins 20 % de capitaux propres d'ici 31 mars 2029 dans ses budgets d'exploitation, ses dépenses en capital et ses prévisions de tarifs pour chacun des exercices 2024-2025 à 2026-2027.

### Mise à jour
Énergie NB a présenté, dans le cadre de sa demande générale de tarifs à la Commission de l'énergie et des services publics (CESP), un plan visant à atteindre une structure financière d'au moins 20 % de capitaux propres d'ici 31 mars 2029. Énergie NB a élaboré un plan stratégique, financier et d'investissement de trois ans pour refléter cet engagement en réduisant les coûts, en rationalisant et en priorisant les exigences en matière d'investissement de capitaux et les augmentations de tarifs requises, avec des objectifs établis pour chaque année. Ces mesures ont été équilibrées en veillant à ce qu'Énergie NB continue de fournir une énergie sûre et fiable, assurant la sécurité énergétique des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, tout en s'engageant à maintenir les tarifs aussi bas que possible. La décision de la CESP sur les tarifs influencera cette mesure.

En outre, Énergie NB a exploré d'autres options financières pour des initiatives à venir telles que le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac et de nouveaux partenariats, y compris le partenariat avec Neweg Wind Energy pour une énergie renouvelable rentable et le partenariat potentiel avec Ontario Power Generation (OPG).

### Plan d'amélioration de la centrale nucléaire de Point Lepreau (CNPL)

Présenter un plan avant le 31 octobre 2023 pour améliorer la fiabilité de la centrale nucléaire de Point Lepreau et s'assurer que les objectifs et les échéances sont mesurables.

### Mise à jour

L'énergie nucléaire est un élément très important du passé, du présent et de l'avenir d'Énergie NB et du Nouveau-Brunswick. Afin de conserver la confiance du public, des organismes de réglementation et de l'industrie, nous devons maintenir un rendement solide et constant de tous les actifs, y compris la CNPL. Énergie NB a élaboré un plan d'amélioration avec l'appui d'experts de l'industrie et de pairs, et l'a soumis au ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie comme demandé. Grâce à l'exécution du plan de redressement, Énergie NB a constaté une amélioration de la fiabilité de la centrale, qui a atteint un facteur de capacité de 87 %. Énergie NB a également continué d'explorer un modèle de partenariat pour aider à résoudre les problèmes de longue date et à améliorer le rendement.

### Petits réacteurs modulaires

Continuer à soutenir et à faire progresser le projet de petits réacteurs modulaires conjointement avec les différentes contreparties et soutenir les efforts visant à obtenir un financement fédéral pour des réacteurs inédits sur le site de la centrale nucléaire de Point Lepreau.

### Mise à jour

La province du Nouveau-Brunswick a déterminé que les petits réacteurs modulaires (PRM) représentent une industrie d'avenir pour le Nouveau-Brunswick et un élément clé d'un réseau électrique à zéro émission. Tout au long de l'année, Énergie NB, en partenariat avec le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, a continué à surveiller le développement de petits réacteurs modulaires avancés dans la province. En collaboration avec les promoteurs du projet, Énergie NB et le gouvernement provincial ont surveillé les progrès réalisés par rapport au calendrier du projet et le respect des produits livrables, la situation financière, la gestion des risques et l'approbation des éléments précisés dans les ententes de financement applicables. Énergie NB a continué d'appuyer l'avancement de la grappe des PRM avec les diverses contreparties et a exploré les possibilités de collaboration et d'expansion des partenariats existants. Énergie NB a également soutenu les efforts visant à obtenir un financement fédéral pour le ou les réacteurs premiers du genre sur le site de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Les retards dans le financement des fournisseurs retardent les objectifs du projet.

### Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick

Continuer à respecter le mandat de la Corporation de commercialisation de l'énergie du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire d'importer et d'exporter de l'énergie en établissant des objectifs pour chaque exercice.

### Mise à jour

La Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick continue à jouer un rôle actif dans l'importation et l'exportation d'électricité et de produits et services connexes dans le but de maintenir des tarifs concurrentiels au Nouveau-Brunswick. Énergie NB a intégré des objectifs de marge brute dans le budget soumis dans le cadre de sa demande générale de tarifs pour 2024-2025 soumise à la CESP à des fins d'examen. La Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick demeure déterminée à conserver ses clients existants tout en explorant les possibilités d'étendre ses services sur d'autres marchés liés à l'énergie qui sont en pleine évolution.

# Rendement par rapport à notre plan

## Indicateurs de rendement clés du plan d'affaires

Afin d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs à long terme du plan stratégique et aux objectifs et buts à court terme énoncés dans le plan d'affaires, Énergie NB maintient des indicateurs de rendement clés de l'entreprise pour donner de la visibilité au rendement d'Énergie NB.

En 2023-2024, Énergie NB a mesuré et communiqué son rendement trimestriel en fonction d'indicateurs de rendement clés qui ont permis de suivre nos progrès et l'atteinte de nos objectifs.

| Indicateurs 2023-2024 | | Réel | Cible | Résultats |
|---|---|---|---|---|
| Bénéfice net (en millions de dollars) | | 7 | 16 | ● |
| Dépenses en capital (nettes) (en millions de dollars) | | 425 | 395 | ● |
| Variation de la dette nette (en millions de dollars) | | (59) | 25 | ● |
| Mesure de satisfaction de la clientèle | ↑ est meilleur | 708 | ≥725 | ● |
| Indice de durée moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIDI) | ↓ est meilleur | 6,52 | 5,40 | ● |
| Indice de fréquence moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIFI) | ↓ est meilleur | 2,17 | 2,15 | ● |
| Facteur de capacité de la centrale nucléaire (%) | ↑ est meilleur | 87 | 89 | ● |
| Pourcentage de ressources renouvelables (portefeuille de ressources renouvelables) (%) | ↑ est meilleur | 45 | 35 | ● |
| Investissements dans des projets essentiels de modernisation du réseau (en millions de dollars) | | 21 | 42 | ● |
| Économies d'électricité réalisées grâce aux programmes d'efficacité énergétique (GWh) | ↑ est meilleur | 69 | 69 | ● |
| Taux de fréquence globale de blessures à déclaration obligatoire | ↓ est meilleur | 1,06 | 0 | ● |

● Atteint ou dépassé l'objectif ● Inférieur à l'objectif de <=5 % ● Inférieur à l'objectif de >5 ● Inférieur à l'objectif de >10%

Tout au long de l'année, notre rendement d'exploitation a été solide. Nous avons constaté une amélioration du rendement de la centrale nucléaire de Point Lepreau et avons bénéficié de débits d'eau supérieurs à la moyenne. L'augmentation du volume des ventes à l'extérieur de la province a continué de créer de la valeur pour les clients du Nouveau-Brunswick en générant des revenus qui compensent les coûts. Les premières indications laissaient présager que nous dépasserions notre objectif de bénéfice net. Cependant, nous n'avons pas atteint notre objectif après avoir subi plusieurs événements météorologiques importants en 2023-2024, en particulier une tempête de vent et de pluie en décembre 2023 qui a laissé environ 129 000 clients sans électricité à travers la province et qui a entraîné 31 millions de dollars de coûts liés à la tempête. Malgré les efforts de notre équipe pendant le reste de l'année pour réduire les répercussions financières de la tempête sans nuire au service, nous n'avons pas atteint notre objectif et avons réalisé un bénéfice net de 7 millions de dollars.

Les arrêts prolongées et non prévues au budget de la centrale nucléaire de Point Lepreau, l'interruption de la centrale de Belledune, l'augmentation de la demande des clients et les tempêtes ont mis à l'épreuve nos plans de dépenses en capital. Grâce à un solide bénéfice d'exploitation et à des efforts de réduction des coûts de 37 millions de dollars, nous avons pu dépasser nos objectifs en matière de dette, en remboursant 59 millions de dollars et en réduisant le solde du compte d'écart de près de 121 millions de dollars au profit des clients, ce qui a permis de réduire la pression tarifaire future.

Nous plaçons l'expérience des clients au centre de tout ce que nous faisons. Les préoccupations économiques générales et les inquiétudes liées aux augmentations de tarifs ont entraîné une baisse de la mesure de satisfaction de la clientèle. Personne n'aime les augmentations de tarifs, et nous avons fait

tout ce qui était en notre pouvoir pour réduire les coûts et maintenir les tarifs à un niveau aussi bas que possible. Nous avons proposé des programmes d'efficacité énergétique pour aider les clients à gérer leurs coûts et leur consommation d'énergie. Nos clients ont apprécié notre communication continue, comme notre deuxième campagne Valeur de l'électricité. Nous avons également amélioré les données que nous fournissons pendant les pannes d'électricité, y compris la cause et la position de l'équipe, et nous avons mis à la disposition des clients équipés de compteurs intelligents des notifications d'intervalles de consommation et d'utilisation par le biais de leurs comptes en ligne.

La durée et la fréquence des interruptions de service ont été affectées par les intempéries qui ont entraîné des contacts avec la végétation sur les réseaux de transport et de distribution. En réponse, nous avons continué à améliorer nos pratiques de gestion de la végétation et notre technologie pour atténuer les risques liés à la végétation. Nous avons également continué à investir dans l'amélioration du réseau et le remplacement des équipements et structures vieillissants afin d'améliorer la fiabilité pour les clients.

L'énergie nucléaire est un élément essentiel de l'approvisionnement énergétique du Nouveau-Brunswick pour répondre aux besoins d'aujourd'hui, et un élément clé de la solution pour atteindre un mélange énergétique sûr et des objectifs de consommation nette zéro. Nous avons constaté une amélioration du rendement de la centrale nucléaire de Point Lepreau, qui a fonctionné de manière fiable après un arrêt prolongé au printemps et a atteint un facteur de capacité de 87 % pour l'année. Nous continuerons à nouer des partenariats et à rechercher des investissements et des compétences supplémentaires pour améliorer davantage le rendement de la centrale et mettre en place les éléments fondamentaux nécessaires à sa fiabilité à long terme.

Nous nous sommes engagés à fournir aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises de l'énergie renouvelable pour répondre à leurs besoins. Des débits hydroélectriques plus élevés et des achats accrus d'énergie renouvelable ont permis de répondre à 45 % des besoins en électricité de la province à partir de sources renouvelables, ce qui dépasse l'objectif de 35 % fixé par Énergie NB et le budget de 31 % établi par la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESP). Combinée à la production de la centrale nucléaire de Point Lepreau, 80 % de l'électricité produite pour le Nouveau-Brunswick était sans carbone.

Nos investissements dans des projets essentiels de modernisation du réseau ont continué d'être affectés par les retards initialement enregistrés lors de la pandémie de COVID-19. Le déploiement massif des compteurs intelligents et le développement de la modélisation du réseau pour notre système avancé de gestion de la distribution ont tous deux été retardés, ce qui a limité les investissements que nous pouvions faire en 2023-2024. Nous avons également prolongé l'étude sur l'énergie résidentielle du Projet de communauté énergétique intelligente de Shediac pour compenser les retards liés à la pandémie dans la collecte de données sur l'utilisation de l'énergie pendant plusieurs saisons. En continuant d'investir dans ces projets et dans d'autres projets essentiels de modernisation du réseau, nous sommes en mesure de soutenir l'électrification, d'intégrer de façon plus transparente les énergies renouvelables et d'améliorer l'expérience des clients.

Au cours de l'année écoulée, encore plus de clients ont profité de nos programmes d'efficacité énergétique. Les clients sont en mesure de mieux gérer et de réduire la quantité d'électricité qu'ils consomment tandis que nous sommes en mesure de réduire la demande actuelle sur notre réseau en prévision d'une électrification accrue. Grâce aux projets achevés de tous les clients, de tous les secteurs et de tous les clients de la catégorie d'usage industriel grande puissance, les clients ont réalisé des économies d'électricité de 69 GWh et Énergie NB a atteint ses exigences réglementaires pour l'année.

Nos employés compétents et talentueux sont la force motrice de notre rendement. Nous nous engageons à assurer la sécurité de chaque employé, en fournissant un milieu de travail sûr et les outils nécessaires pour identifier les dangers, appliquer les contrôles de sécurité, réduire les blessures et soutenir la santé mentale de nos employés. En 2023-2024, il y a eu des blessures qui ont entraîné des arrêts de travail, des soins médicaux ou des restrictions de travail. Bien qu'il n'y ait pas de tendance claire, nous continuons à maintenir notre cible ambitieuse de zéro blessure, afin que chacun puisse retourner chez soi en toute sécurité.

Pour de plus amples renseignements au sujet de notre rendement, veuillez consulter la rubrique « Responsabilisation » sur notre site Web à l'adresse suivante : www.energienb.com.

## TRANSITIONNER

### TRANSITIONNER VERS UN APPROVISIONNEMENT RENTABLE, PROPRE ET SÛR

APPROCHE STRATÉGIQUE

L'approche stratégique d'Énergie NB pour atteindre les objectifs d'approvisionnement net zéro d'ici à 2035 comprend l'avancement des travaux de planification sur plusieurs actifs d'approvisionnement clés et la recherche de partenaires qui peuvent améliorer l'expérience et aider à partager les coûts et les risques de la transition.

INITIATIVES DE 2023-2024

- actualisation du plan intégré des ressources, en adoptant une approche fondée sur des scénarios pour établir plusieurs voies menant à un approvisionnement net zéro d'ici à 2035
- progression des travaux visant à obtenir les approbations, soumission de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et poursuite de l'ingénierie détaillée pour le Projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac
- achèvement du premier essai de combustion d'un carburant de remplacement potentiel à la centrale de Belledune
- Travail en vue de finaliser la construction financière et le portail d'autorisation du site pour les petits réacteurs modulaires
- recherche de partenariats et d'options de restructuration financière par le biais de partenariats potentiels à la centrale nucléaire de Point Lepreau, de la vente du bâtiment du siège social et de la recherche d'autres options de financement pour les initiatives à venir telles que le Projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac
- exécution du plan d'amélioration de la centrale nucléaire de Point Lepreau, qui a permis d'atteindre un facteur de capacité proche de l'objectif fixé
- sélection de la première vague de solutions énergies renouvelables et de stockage en réponse à la demande de déclaration d'intérêt et conclusion d'un contrat d'achat d'électricité pour le projet énergétique Neweg

## MODERNISER

### MODERNISER LE RÉSEAU

APPROCHE STRATÉGIQUE

Énergie NB exploite et entretient une infrastructure de transport et de distribution diversifiée. Pour maintenir de hauts niveaux de rendement sécuritaire et fiable, Énergie NB doit s'assurer que les activités d'entretien préventif sont complétées et investir régulièrement et stratégiquement dans l'infrastructure.

INITIATIVES DE 2023-2024

- commencement du déploiement de masse des compteurs de l'infrastructure de mesure avancée, avec l'installation de 58 000 compteurs intelligents et l'accès de ces clients à de nouvelles données sur leur consommation d'énergie par le biais de leurs comptes en ligne
- progression de la mise en œuvre des systèmes avancés de gestion de la distribution
- achèvement de tous les travaux de construction importants du centre de conduite de remplacement pour permettre la mise en œuvre des systèmes avancés de gestion de la distribution, répondre aux exigences réglementaires et intégrer la modernisation du réseau
- achèvement du projet du Réseau intelligent de l'Atlantique et poursuite du projet de recherche sur les clients afin de comprendre les avantages des nouvelles technologies et l'utilisation des clients
- achèvement de la première année d'installation d'un système de cybersurveillance sur les infrastructures essentielles
- amélioration de la fiabilité du réseau de transport en remplaçant ou en rénovant l'équipement qui approche la fin de vie utile
- installation de capteurs de surveillance en ligne pour fournir des données de santé

## ÉLECTRIFIER

### ÉLECTRIFIER ET FAIRE CROÎTRE LA CHARGE

APPROCHE STRATÉGIQUE

**Au fur et à mesure qu'Énergie NB fait la transition vers un approvisionnement plus propre, la demande d'énergie évoluera également et l'électrification est un élément essentiel pour atteindre les objectifs de consommation nette zéro d'ici à 2035. Cela comprend la promotion de l'électrification auprès des clients alors qu'ils font la transition vers une production d'électricité plus propre, y compris les énergies renouvelables, afin de réduire les émissions de carbone, et la promotion de l'utilisation efficace de l'électricité par l'entremise de programmes internes et externes. Les objectifs comprennent des actions à court, moyen et long termes pour garantir une exploitation durable pour les générations futures**

INITIATIVES DE 2023-2024

- avancement de l'élaboration de la feuille de route de l'électrification
- mise en œuvre de programmes d'efficacité énergétique d'une valeur de plus de 130 millions de dollars et aide aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises dans le cadre de programmes d'efficacité énergétique
- offrir des incitatifs d'efficacité pour les consommateurs de combustibles non électriques et d'électricité
- offrir des programmes qui incitent les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à acheter des véhicules électriques neufs ou d'occasion
- obtention de l'approbation de l'organisme de réglementation pour commencer à offrir aux clients une option de tarif net zéro
- poursuite des efforts de modernisation de la conception des tarifs

## ÊTRE COMPÉTITIF

### OFFRIR UNE VALEUR CONCURRENTIELLE AUX CLIENTS

APPROCHE STRATÉGIQUE

L'approche d'Énergie NB pour améliorer l'expérience et augmenter la valeur globale pour les clients est axée sur l'amélioration des processus existants destinés aux clients et sur l'établissement de la capacité d'Énergie NB d'offrir de nouveaux produits et services pour répondre à leurs besoins.

INITIATIVES DE 2023-2024

- lancement de projets pilotes pour de nouvelles offres de produits et de services aux clients, notamment la solution de recharge des véhicules électriques (VÉ) à domicile et les caméras de sécurité des villes intelligentes, et extension du réseau public de recharge rapide des VÉ avec 18 bornes de recharge rapide à courant continu
- mise en œuvre de la première vague d'une plateforme moderne de service à la clientèle, comprenant des options libre-service et des fonctions d'appel améliorées, et amélioration de nos sites Web destinés aux clients
- amélioration des offres de programmes d'efficacité énergétique pour les clients
- augmentation de 11 % du revenu provenant des produits et services offerts aux clients

## PROSPÉRER

### CRÉER UNE MAIN-D'ŒUVRE PROSPÈRE

APPROCHE STRATÉGIQUE

Énergie NB doit adapter sa main-d'œuvre pour qu'elle soit en mesure de faire face à un avenir très différent. Cela nécessite de nouvelles méthodes de travail, de nouvelles mentalités, de nouvelles structures organisationnelles, de nouveaux ensembles de talents, de nouveaux systèmes de récompenses et des stratégies efficaces de recrutement et de rétention.

INITIATIVES DE 2023-2024

- réalisation du premier sondage sur l'engagement des employés, d'un sondage de suivi et de plans d'amélioration afin de mieux comprendre et améliorer l'engagement des employés
- élaboration d'une proposition de valeur pour les employés afin de guider le développement de programmes dédiés à ces derniers et de soutenir les efforts de recrutement
- mise en œuvre d'un nouveau programme de gestion du rendement harmonisé avec la vision, la mission et les valeurs de l'entreprise
- poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes et d'outils d'apprentissage, de perfectionnement et de progrès pour les employés
- commencement de l'harmonisation des politiques et des programmes principaux avec la vision, la mission et les valeurs

## ORGANISER

### HARMONISER, ENGAGER ET OPTIMISER

APPROCHE STRATÉGIQUE

Énergie NB doit passer efficacement de la stratégie à l'exécution. Pour ce faire, elle doit établir un plan de transformation clair et moderniser sa gouvernance, ses processus, ses comportements et ses technologies. Il faut également s'assurer que tous les secteurs de l'entreprise sont rentables grâce à l'amélioration continue.

INITIATIVES DE 2023-2024

- lancement de la transformation d'Énergie NB
- exécution de la première vague d'améliorations de l'optimisation des coûts et réalisation de 37,5 millions de dollars d'économies
- poursuite des efforts d'identification et de planification des améliorations technologiques, y compris le logiciel de planification des ressources de l'entreprise (PRE) nécessaire pour améliorer la productivité et ajouter de la valeur pour les clients et les employés
- élaboration d'une feuille de route en matière de clientèle afin de soutenir nos efforts visant à toujours placer l'expérience du client au centre de tout ce que nous faisons
- mise en œuvre d'une approche de communication axée sur les employés
- poursuite de nos efforts à favoriser des liens de partenariat étroits avec les communautés autochtones grâce à un engagement accru dans les projets énergétiques et le développement de projets, notamment le projet énergétique Neweg

# Vérifications menées par le bureau du Vérificateur général

En tant que société d'État, Énergie NB est soumise à des examens ou à des vérifications effectuées par le bureau du Vérificateur général. Au cours de ces vérifications, Énergie NB coopère de manière ouverte et transparente et répond à toutes les recommandations.

## Programmes résidentiels d'efficacité énergétique d'Énergie NB, volume II, chapitre 2 - 2021

### Recommandation 2.83

Nous recommandons qu'Énergie NB élabore et mette en œuvre un plan pour les mécanismes de financement de l'efficacité énergétique et d'autres mesures visant à réduire les obstacles financiers pour les ménages à revenu moyen, notamment :

- évaluer les besoins des ménages à revenu moyen ;
- déterminer et éliminer les obstacles réglementaires et financiers aux mécanismes de financement ; et
- concevoir des programmes d'efficacité énergétique appropriés pour répondre aux besoins identifiés.

### Réponse d'Énergie NB

En septembre 2022, Énergie NB a lancé le Programme éconergétique amélioré, un programme complet d'efficacité énergétique visant à aider les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises dont le revenu familial combiné est moins de 70 000 $ à réduire les coûts élevés de l'énergie et à disposer d'un moyen plus abordable de rendre leur maison chaude et confortable. Dans le cadre de ce programme, l'isolation, les thermopompes et l'installation sont gratuites. À ce jour, plus de 6 800 maisons ont été rénovées gratuitement.

Les résultats de l'étude sur les non-participants qu'Énergie NB a reçus le 31 mars 2023 ont aidé à identifier les obstacles auxquels sont confrontés les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises qui ne participent pas aux programmes d'efficacité énergétique existants. L'étude a révélé une lacune dans le marché pour les propriétaires dont le revenu familial est plus de 70 000 $ et qui ne peuvent pas se permettre les coûts initiaux nécessaires pour le Programme écoénergétique pour les maisons.

Le programme fédéral de prêts sans intérêt pour une maison plus verte offre un prêt sans intérêt de 40 000 $ sur 10 ans et permet un déboursement initial de 15 % pour aider à payer les mises de fonds pour les améliorations admissibles de l'efficacité énergétique. En janvier 2024, Énergie NB a lancé un service de soutien pour relier les clients du Programme écoénergétique pour les maisons dont le revenu est de moins de 125 000 $ au programme fédéral de prêts sans intérêt pour une maison plus verte. Au cours de l'année 2023-2024, plus de 860 clients se sont inscrits au service de soutien, plus de 360 sont devenus des clients actifs dans le processus de prêt et le nombre de demandes de prêt pour une maison plus verte a augmenté de 66 % par rapport à l'année dernière.

Énergie NB continuera de surveiller l'efficacité du service de soutien afin d'éliminer les obstacles à l'accès des clients aux prêts.

### Recommandation 2.89

Nous recommandons qu'Énergie NB élabore et mette en œuvre un plan visant à améliorer l'accès des ménages qui ne sont pas chauffés à l'électricité aux programmes d'efficacité énergétique, notamment en :

- évaluant les besoins en matière d'efficacité énergétique des ménages chauffés à l'électricité ;
- déterminant et éliminant les obstacles réglementaires et financiers aux programmes d'efficacité énergétique pour tous les types de combustibles ; et en
- examinant et ajustant les offres de programmes pour tous les types de combustibles afin de répondre aux besoins identifiés.

### Réponse d'Énergie NB

Énergie NB mènera une étude prospective en 2024-2025 qui évaluera le potentiel d'efficacité énergétique pour tous les combustibles et pour tous les secteurs de la province.

En novembre 2022, le *Règlement sur l'efficacité énergétique, Règlement du Nouveau-Brunswick 2022-74* pris en vertu de la *Loi sur l'électricité* est entré en vigueur. Le règlement établit un fonds annuel destiné à financer des incitatifs non électriques et à développer des programmes pour les particuliers et les familles à faible revenu, les Premières Nations et les organismes sans but lucratif. Dans le cadre de ce règlement, Énergie NB est tenue de rendre compte des programmes d'efficacité pour tous les combustibles - électriques et non électriques.

La province, en partenariat avec Énergie NB et le gouvernement fédéral du Canada, continuera à financer le Programme écoénergétique amélioré (lancé en septembre 2022). Le programme est destiné aux propriétaires à revenus faibles et moyens afin qu'ils puissent isoler leur logement et remplacer leur système de chauffage. À ce jour, 1 385 clients chauffés au mazout ont bénéficié du Programme éconergétique amélioré et l'investissement pour 2024-2025 est d'environ 89 millions de dollars pour les maisons électriques et non électriques, dont 36 millions de dollars seront consacrés à l'achèvement de 1 200 maisons chauffées au mazout.

En outre, Énergie NB collabore avec Ressources naturelles Canada pour mettre au point un mécanisme de coexécution pour le programme pour la Conversion abordable du mazout à la thermopompe afin de cibler les maisons chauffées au mazout au Nouveau-Brunswick. Énergie NB rencontre aussi régulièrement la Wood Pellet Association of Canada afin de mieux comprendre les solutions de rechange non électriques et de s'assurer que les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises obtiennent des renseignements, des conseils et des incitatifs sur cette option.

Énergie NB continue de faire la promotion de tous les programmes auprès de tous les clients et a atteint 100 % de ses objectifs de participation en 2023-2024.

Recommandation 2.102
Nous recommandons qu'Énergie NB effectue un contrôle de la qualité du travail des organismes de service qui effectuent les évaluations énergétiques de la maison.

Réponse d'Énergie NB
Énergie NB a reçu un rapport et des recommandations sur les meilleures pratiques et les résultats en matière d'assurance et de contrôle de la qualité pour chaque programme. Par conséquent, en 2023-2024, Énergie NB a mis en œuvre de nouveaux processus d'assurance et de contrôle de la qualité pour :

- mettre en place un système d'assurance et de contrôle de la qualité ;
- veiller à ce que les efforts en matière d'assurance et de contrôle de la qualité correspondent à l'approche du programme et soient évolutifs ;
- renforcer et entretenir des relations solides avec les partenaires commerciaux ;
- s'appuyer sur les meilleures pratiques existantes en matière d'assurance et de contrôle de la qualité
- établir des rapports et assurer le suivi en fonction des objectifs

Recommandation 2.107
Nous recommandons qu'Énergie NB élabore un plan comportant des mesures concrètes et des échéanciers afin d'assurer un accès facile à tous les demandeurs du Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu.

Réponse d'Énergie NB
Énergie NB a reçu les résultats provisoires de l'étude sur les non-participants le 31 mars 2023 et a examiné le rapport afin de mieux comprendre les obstacles auxquels sont confrontés les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises qui ne participent pas aux programmes d'efficacité énergétique.

Au cours de l'exercice 2023-2024, Énergie NB s'est engagée auprès des entrepreneurs et a cherché à obtenir les commentaires des clients et du personnel du programme. À la lumière de ces commentaires, Énergie NB a amélioré les processus d'inscription au Programme éconergétique amélioré, les communications avec les clients, les listes et les choix d'entrepreneurs ainsi que la rapidité de l'examen des dossiers.

En 2023-2024, Énergie NB a reçu 6 888 inscriptions supplémentaires au Programme éconergétique amélioré. À ce jour, il y a eu plus de 26 000 inscriptions. Énergie NB a continué de présélectionner et d'approuver la participation des clients au programme afin que les clients admissibles soient identifiés pour maximiser le budget disponible. Au moment de la clôture de l'exercice, l'équipe d'inscription procédait à la présélection des clients qui s'étaient inscrits en mars 2024, ce qui rend la présélection pratiquement à jour.

Énergie NB achèvera la carte de parcours client en 2024-2025 afin de rechercher des améliorations continues.

Recommandation 2.118
Nous recommandons qu'Énergie NB publie dans son rapport annuel des indicateurs de rendement cohérents liés aux objectifs d'efficacité énergétique à court, moyen et long terme et au plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick.

Réponse d'Énergie NB
Le rapport annuel 2023-2024 a souligné les résultats d'Énergie NB par rapport aux objectifs d'efficacité énergétique, indiquant 69 GWh d'économies d'électricité, conformément aux objectifs établis dans le *Règlement 2022-74 sur l'efficacité énergétique - Loi sur l'électricité*.

Énergie NB présente des rapports trimestriels et annuels au ministre des Ressources naturelles et Développement de l'énergie pour chaque programme et initiative en matière d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie.

## Problèmes liés à la dette d'Énergie NB, volume II, chapitre 3 – 2020

Recommandation 3.59
Nous recommandons qu'Énergie NB accorde la priorité à la réduction de la dette en élaborant un rigoureux plan de gestion de la dette bien défini afin d'atteindre l'objectif prescrit en matière de ratio d'endettement d'ici 2027. Le plan devrait comprendre :

- des indicateurs de rendement clés (IRC) annuels réalisables, y compris un montant de réduction de la dette et un ratio d'endettement;
- l'obligation de fournir, au moyen du rapport annuel d'Énergie NB:
  - des informations sur tout écart par rapport aux IRC annuels;
  - les raisons pour lesquelles les IRC ne sont pas atteints, le cas échéant;
  - un plan d'action ajuste pour atteindre l'objectif prescrit en 2027.

Réponse d'Énergie NB
Énergie NB prend sa responsabilité très au sérieux en ce qui concerne la gestion et l'exploitation de ses installations d'une manière sûre, fiable et économiquement durable.

Énergie NB a lancé son plan stratégique en 2023, qui sera mis en œuvre au cours des dix prochaines années. L'un des principaux objectifs du plan est d'améliorer le bilan de la société et son ratio d'endettement. Le plan comprend un engagement continu à réduire les coûts, l'exploration de nouveaux partenariats pour les actifs existants et l'évaluation d'un financement alternatif pour les besoins d'investissement futurs.

Les éléments du plan stratégique se reflètent dans les plans financiers d'Énergie NB et dans la demande générale de tarifs pour 2024-2025. Énergie NB entre dans une période d'investissements en capital élevés et, par conséquent, les prévisions jusqu'en 2029 incluses dans la demande reflètent une augmentation constante de la dette. Les prévisions démontrent que la structure cible du ratio d'endettement sera atteinte par une augmentation des capitaux propres, et qu'elle est réalisable grâce au plan tarifaire proposé et à une gestion prudente des coûts. Malgré des augmentations consécutives de 9,25 %, les tarifs d'Énergie NB demeurent concurrentiels par rapport à ceux d'autres administrations.

Dans sa demande générale de tarifs pour 2024-2025, Énergie NB a demandé des augmentations de tarifs de 9,25 % qui entreront en vigueur le 1er avril 2024 et le 1er avril 2025. L'augmentation du 1er avril 2024 a été approuvée à titre provisoire jusqu'à ce que l'audience soit terminée et que la CESP ait rendu une décision finale.

Énergie NB demeure déterminée à respecter le mandat relatif au ratio d'endettement de 2029 et à équilibrer d'autres objectifs clés.

Il convient également de noter la mise en place de comptes d'écart de marge brute réglementaire le 1er avril 2022. Ces comptes ont été établis pour réduire la volatilité du bénéfice net attribuable au rendement d'exploitation et pour assurer le recouvrement des coûts non budgétés auprès des clients à l'avenir, ce qui améliore également l'exactitude des prévisions du bénéfice net d'Énergie NB et aide à atteindre les objectifs en matière d'endettement.

La dette d'Énergie NB a diminué de 59 millions de dollars en 2023-2024, dépassant l'augmentation ciblée de la dette de 25 millions de dollars, en raison d'un solide bénéfice d'exploitation qui a réduit le solde impayé du compte de la marge brute réglementaire, d'économies liées à l'amélioration continue qui ont dépassé les objectifs et de la vente du bâtiment du siège social.

Énergie NB continue d'explorer d'autres possibilités conformes à son plan stratégique qui renforceront davantage sa situation financière tout en veillant à ce que les tarifs demeurent concurrentiels.

Énergie NB accepte de présenter chaque année dans son rapport annuel les progrès réalisés par rapport aux indicateurs de rendement clés, y compris les raisons de tout écart par rapport à ces indicateurs.

Énergie NB a inclus ses indicateurs de rendement clés dans le plan stratégique, le plan d'affaires de 2023-2024 et le rapport annuel de 2023-2024.

Recommandation 3.84
Nous recommandons qu'Énergie NB améliore son processus prévisionnel et quantifie l'incidence des incertitudes probables dans le plan décennal, comme les prix du combustible, la production hydroélectrique, le facteur de capacite de la centrale nucléaire de Point Lepreau, les phénomènes météorologiques et ainsi de suite.

Réponse d'Énergie NB
Énergie NB utilise des sources de données normalisées de l'industrie et des experts tiers pour quantifier la valeur de certains coûts futurs, comme les prix du combustible de production et du marché de l'électricité, les taux de change et les taux d'intérêt. Énergie NB accepte d'évaluer d'autres moyens de quantifier l'incidence des incertitudes importantes liées aux coûts futurs qui échappent au contrôle de la direction et d'inclure cette information dans son processus de planification.

Dans ses deux derniers plans triennaux, Énergie NB a inclus une analyse de scénarios qui examinait les incidences potentielles des variations des hypothèses relatives aux prix des produits primaires, à la production hydroélectrique et nucléaire, à la charge dans la province et à la tarification du carbone. L'éventail des résultats résultant des variations a été noté et des mesures financières clés ont été fournies. Une analyse de sensibilité plus poussée a également été incluse et a permis de déterminer les variations historiques récentes des principales hypothèses de planification examinées.

Énergie NB continue d'évaluer les capacités d'un nouveau logiciel de modélisation afin d'améliorer davantage la prévision des dépenses liées au combustible et aux achats d'électricité. Énergie NB prévoit que l'outil sera entièrement fonctionnel d'ici 2026-2027, ce qui permettra une meilleure analyse de la probabilité et de l'incidence des changements dans les prix et les conditions d'exploitation.

## Divulgations faites dans l'intérêt public

Il n'y a pas eu de divulgations reçues en vertu de la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public au cours de la période visée dans ce rapport annuel.

# Gouvernance

Énergie NB est fermement engagée à adopter des pratiques exemplaires en matière de gouvernance au nom des actionnaires, des clients et des intervenants.

Énergie NB relève de son actionnaire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire du ministre de des Ressources naturelles et Développement de l'énergie. Les attentes du gouvernement sont exprimées par le biais de lois, de politiques et de lettres de mandat.

Le conseil d'administration d'Énergie NB est responsable de diriger les affaires de la Société en conformité avec la Loi sur l'électricité, qui stipule que « le conseil d'administration est responsable de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société, conformément à la politique gouvernementale. » Le modèle de gouvernance d'Énergie NB fait en sorte que le conseil agit en tant qu'organisme dirigeant et de surveillance plutôt que d'agir en tant que conseil d'administration.

Par conséquent, le conseil d'administration est chargé d'établir et de surveiller l'orientation stratégique de la Société et de surveiller ses activités en tenant compte des risques et des possibilités. La présidente-directrice générale, qui est membre d'office du conseil, est responsable du leadership et de la gestion quotidienne de la Société. Ce modèle fournit aux cadres supérieurs d'Énergie NB les conseils et l'espace nécessaires pour fonctionner efficacement, tout en veillant à ce que le conseil d'administration soit en mesure d'exécuter ses principales responsabilités.

## Indépendance

La lieutenant-gouverneure en conseil nomme les membres du conseil d'administration d'Énergie NB, composé de la présidente-directrice générale, qui est un membre sans droit de vote, et d'au plus 14 administrateurs indépendants.

L'actionnaire exige d'Énergie NB qu'elle ait un conseil d'administration indépendant. Tous les membres du conseil d'administration d'Énergie NB, y compris le président, sont indépendants de la direction. Énergie NB assure également l'indépendance du conseil d'administration en organisant des discussions à huis clos entre les membres du conseil d'administration sans que l'équipe de direction soit présente à chaque réunion du conseil d'administration et des comités.

Les membres du conseil d'administration d'Énergie NB doivent se comporter avec honnêteté et intégrité tout au long de l'exercice de leurs fonctions au sein de la Société. Chaque année, les membres du conseil d'administration signent la conformité au code de déontologie d'Énergie NB en déposant une déclaration et un questionnaire sur les conflits d'intérêts. Le conseil d'administration d'Énergie NB surveille régulièrement les conflits d'intérêts potentiels entre les membres du conseil d'administration et travaille avec diligence pour gérer tout conflit éventuel et assurer la transparence à l'actionnaire et au grand public.

## Comités

Au besoin, le conseil établit des comités s'il estime qu'ils peuvent l'aider dans l'exercice de ses fonctions. Au cours de l'exercice 2023-2024, Énergie NB comptait six comités axés sur des domaines essentiels à la réussite de la Société.

### Comité de vérification et des finances

*Nancy Whipp (présidente), Alain Bossé, Chantal Cormier, Andrew MacGillivray, Scott Northard, Michelyne Paulin*

Le Comité de vérification et des finances aide le conseil d'administration à respecter ses obligations et à assumer ses responsabilités de surveillance, tout en fournissant des conseils et une orientation stratégiques et politiques à la direction sur les questions qui déterminent les résultats commerciaux et la performance financière de la Société. Les domaines de responsabilité du comité comprennent, mais sans s'y limiter, les états financiers, la conformité aux exigences réglementaires, les processus de vérification (interne et externe), les contrôles d'entreprise, la gestion des risques d'entreprise et les litiges. Dans l'exercice de son rôle, le Comité de vérification et des finances maintient une communication libre et ouverte entre lui-même, les vérificateurs externes, les vérificateurs internes et la direction.

### Comité de l'environnement et de la technologie

*Mark Reddemann (président), Andrew MacGillivray, Paul McCoy*

Le Comité de l'environnement et de la technologie aide le conseil d'administration à fournir des conseils et une orientation sur les questions et le rendement en matière d'environnement et de technologie, ainsi que sur les tendances et les questions émergentes qui ont de grandes répercussions sur la planification et le soutien des activités, des données, des renseignements et de la technologie à l'échelle de l'entreprise.

### Comité de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire

*Andrew MacGillivray (président), Anne Bertrand, Alain Bossé*

Le Comité de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire aide le conseil d'administration à établir et à maintenir un système efficace de gouvernance d'entreprise, veillant à ce que les communications d'Énergie NB avec l'actionnaire soient conformes aux attentes et transmises de façon professionnelle et opportune, et à garder un ensemble complet d'administrateurs dotés des caractéristiques personnelles, de l'expérience et des habiletés qui apportent au conseil un mélange de compétences.

### Comité des ressources humaines, de la sécurité et de la culture
*Anne Bertrand (présidente), Chantal Cormier, Andrew MacGillivray, Nancy Whipp*

Le Comité des ressources humaines, de la sécurité et de la culture aide le conseil d'administration à fournir des conseils et une orientation sur les questions concernant les ressources humaines, la rémunération, la sécurité, et la culture. Le comité fournit des conseils et une orientation à la direction en ce qui concerne les stratégies et les programmes relatifs aux ressources humaines, à la sécurité, à la culture et aux affaires des Premières Nations, dans le but d'atteindre les objectifs de la Société.

### Comité du projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac
*Paul McCoy (président), Alain Bossé, Andrew MacGillivray, Mark Reddemann, Nancy Whipp*

Le comité du projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac a pour objectif d'aider le conseil d'administration à assumer sa responsabilité de supervision des questions relatives à la planification et à l'exécution du projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac. Le comité rendra compte de la gouvernance globale du projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac, de la formulation de la stratégie, de l'évaluation des risques, de l'estimation des coûts, du calendrier du projet, de l'exhaustivité de la planification et des exigences réglementaires.

### Comité de la surveillance nucléaire
*Scott Northard (président), Andrew MacGillivray, Paul McCoy, Michelyne Paulin, Mark Reddemann*

Le Comité de surveillance nucléaire oriente et aide le conseil d'administration dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies à long terme visant à assurer l'exploitation sûre et efficace de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Le Comité de la surveillance nucléaire a la responsabilité de surveiller le rendement nucléaire, plus particulièrement les questions relatives à la sécurité et à l'exploitation, ainsi que le risque nucléaire.

## Compétences et expertise

Le conseil d'administration d'Énergie NB est composé de personnes qui ont déjà été propriétaires et dirigeants d'une entreprise ou qui possèdent de l'expertise et de l'expérience dans le démarrage de nouvelles entreprises, la gestion et l'exploitation de centrales nucléaires, la planification stratégique, le marketing et les communications, la comptabilité et la finance, ainsi que la surveillance des ressources humaines, de la réglementation et des relations avec les intervenants. La majorité des membres du conseil d'administration d'Énergie NB ont obtenu leur titre IAS. A par l'intermédiaire du Programme de formation des administrateurs, élaboré conjointement par l'Institut des administrateurs de sociétés et la Rotman School of Management de l'Université de Toronto.

Le conseil d'administration d'Énergie NB maintient une matrice des compétences pour trouver la combinaison optimale d'expérience, d'expertise et de compétences pour le choix de futurs candidats au conseil d'administration en vue de leur recommandation à l'actionnaire. Le Comité de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire examine la matrice des compétences chaque année et effectue des mises à jour au besoin.

## Diversité et inclusion

Le conseil d'administration d'Énergie NB accorde une grande importance à la diversité et appuie la nomination de candidats qui reflètent la démographie du Nouveau-Brunswick. Le conseil croit que la diversité des candidats, ainsi que les compétences et l'expérience contribuent à un conseil d'administration équilibré et efficace. Le conseil valorise également l'inclusion et s'assure que chaque membre du conseil s'engage également à partager ses perspectives, ses compétences et son expérience individuelles et diverses afin de gouverner efficacement Énergie NB.

## Amélioration continue

Les membres du conseil d'administration d'Énergie NB reçoivent une orientation complète et assistent à des séminaires externes pour maintenir ou améliorer leurs compétences et pour veiller à ce que leurs connaissances sur les activités d'Énergie NB demeurent à jour.

Le conseil d'administration d'Énergie NB évalue de façon récurrente le rendement du conseil d'administration et de ses administrateurs. Le conseil d'administration utilise les connaissances acquises dans le cadre de ces évaluations pour apporter des améliorations au processus et à la structure du conseil d'administration et faciliter le perfectionnement de chaque administrateur.

# Conseil d'administration

*au 31 mars 2024*

**Andrew MacGillivray**
Président

**Lori Clark**
(membre d'office)

**Anne Bertrand**

**Alain Bossé**

**Chantal Cormier**

**Paul McCoy**

**Scott Northard**

**Michelyne Paulin**

**Mark E. Reddemann**

**Nancy Whipp**

# Équipe de direction

**Lori Clark**
présidente-directrice générale

**Darren Murphy**
dirigeant principal des finances et vice-président principal des services d'entreprise et des grands projets

**Steve Bagshaw**
vice-président du chantier, CNPL

**Brad Coady**
vice-président du développement commercial et des partenariats stratégiques

**Suzanne Desrosiers**
vice-présidente des peuples et de la culture

**Jean Marc Landry**
chef de l'expérience client

**Nicole Poirier**
vice-présidente de l'exploitation

**Janice McNeil**
directrice générale de la gouvernance et de l'obligation publique

**Sue Moore**
directrice générale de la planification stratégique et de la transformation

# Approvisionner le Nouveau-Brunswick

## Carte du réseau

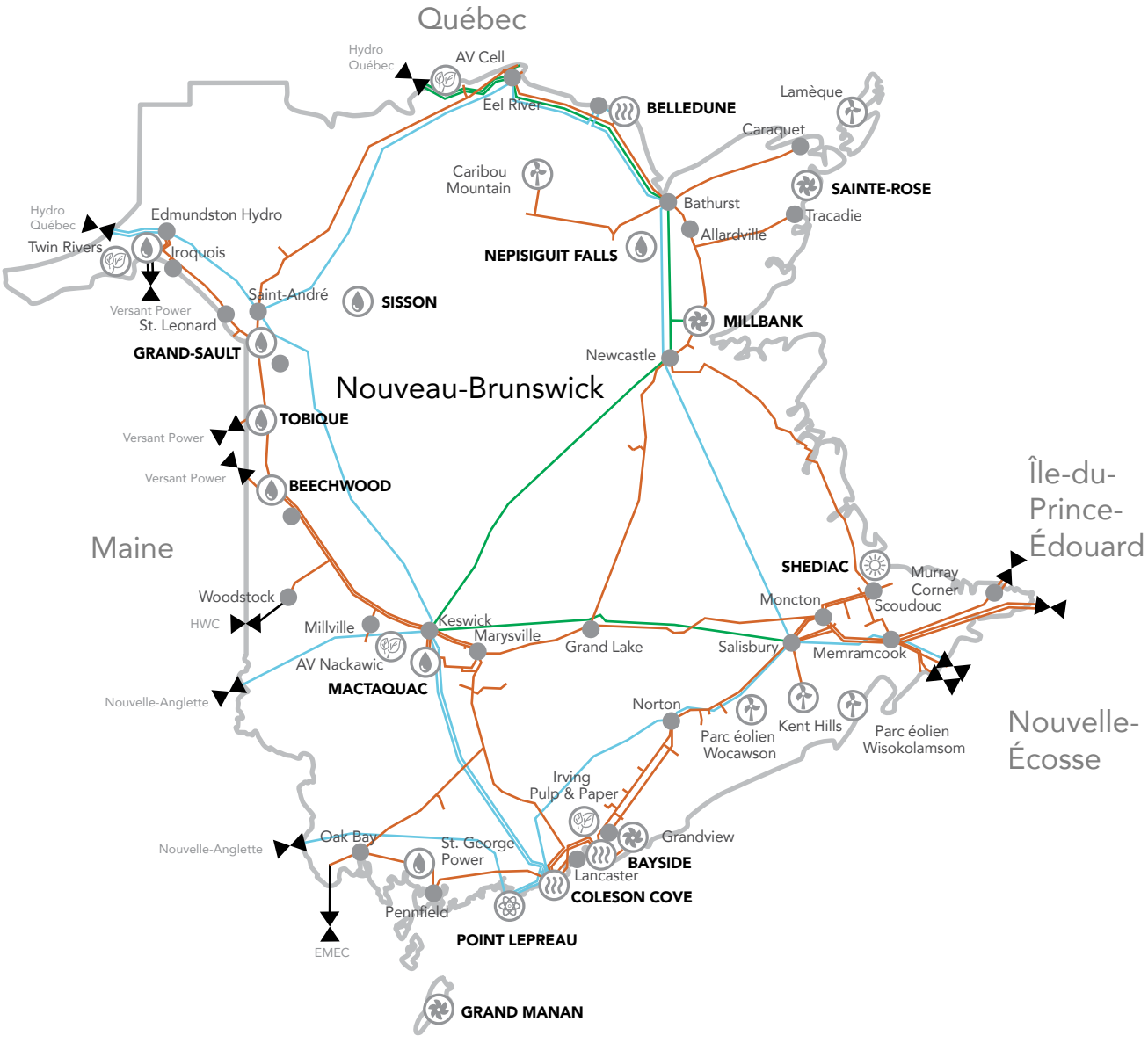


- Nucléaire
- Hydroélectrique
- Éolienne
- Thermique
- Turbine à combustion
- Énergie solaire
- Énergie biomasse

- Poste
- Interconnexion
- Lignes à 345 kV
- Lignes à 230 kV
- Lignes à 138 kV
- Lignes à ≤ 69 kV

# Capacité de production nette

| | |
|---|---|
| **Énergie thermique** | |
| Coleson Cove | 972 MW |
| Belledune | 467 MW |
| Bayside (Cycle combiné au gaz naturel) | 270 MW |
| **Total d'énergie thermique** | **1 709 MW** |
| **Énergie hydroélectrique** | |
| Mactaquac | 668 MW |
| Beechwood | 112 MW |
| Grand-Sault | 66 MW |
| Tobique | 20 MW |
| Nepisiguit Falls | 7 MW |
| Sisson | 9 MW |
| **Total d'énergie hydroélectrique** | **882 MW** |
| **Énergie nucléaire** | |
| **Point Lepreau** | **663 MW** |
| **Énergies renouvelables** | |
| Parc solaire de Shediac | 2 MW |
| **Total des énergies renouvelables** | **2 MW** |
| **Turbine à combustion** | |
| Millbank | 397 MW |
| Ste.-Rose | 99 MW |
| Grand Manan | 20 MW |
| **Total des turbines à combustion** | **516 MW** |
| **Total de la capacité de production** | |
| Énergie thermique | 1 709 MW |
| Énergie hydroélectrique | 882 MW |
| Énergie nucléaire | 663 MW |
| Énergie solaire | 2 MW |
| Turbine à combustion | 516 MW |
| **Total de la capacité de production** | **3 772 MW** |
| **Ententes d'achat de l'électricité** | |
| Kent Hills (énergie éolienne) | 167 MW |
| Caribou Mountain (énergie éolienne) | 99 MW |
| Lamèque (énergie éolienne) | 45 MW |
| Wisokolamson Energy (énergie éolienne) | 18 MW |
| Wocawson Energy (énergie éolienne) | 20 MW |
| Grandview (gaz naturel) | 95 MW |
| Twin Rivers (énergie biomasse) | 39 MW |
| Irving Pulp & Paper (énergie biomasse) | 33 MW |
| AV Nackawic (énergie biomasse) | 26 MW |
| AV Cell (énergie biomasse) | 21 MW |
| Edmundston Hydro (énergie hydroélectrique) | 9 MW |
| St. George Power (énergie hydroélectrique) | 15 MW |
| Autres sources d'énergie renouvelable | 22 MW |
| **Total** | **609 MW** |

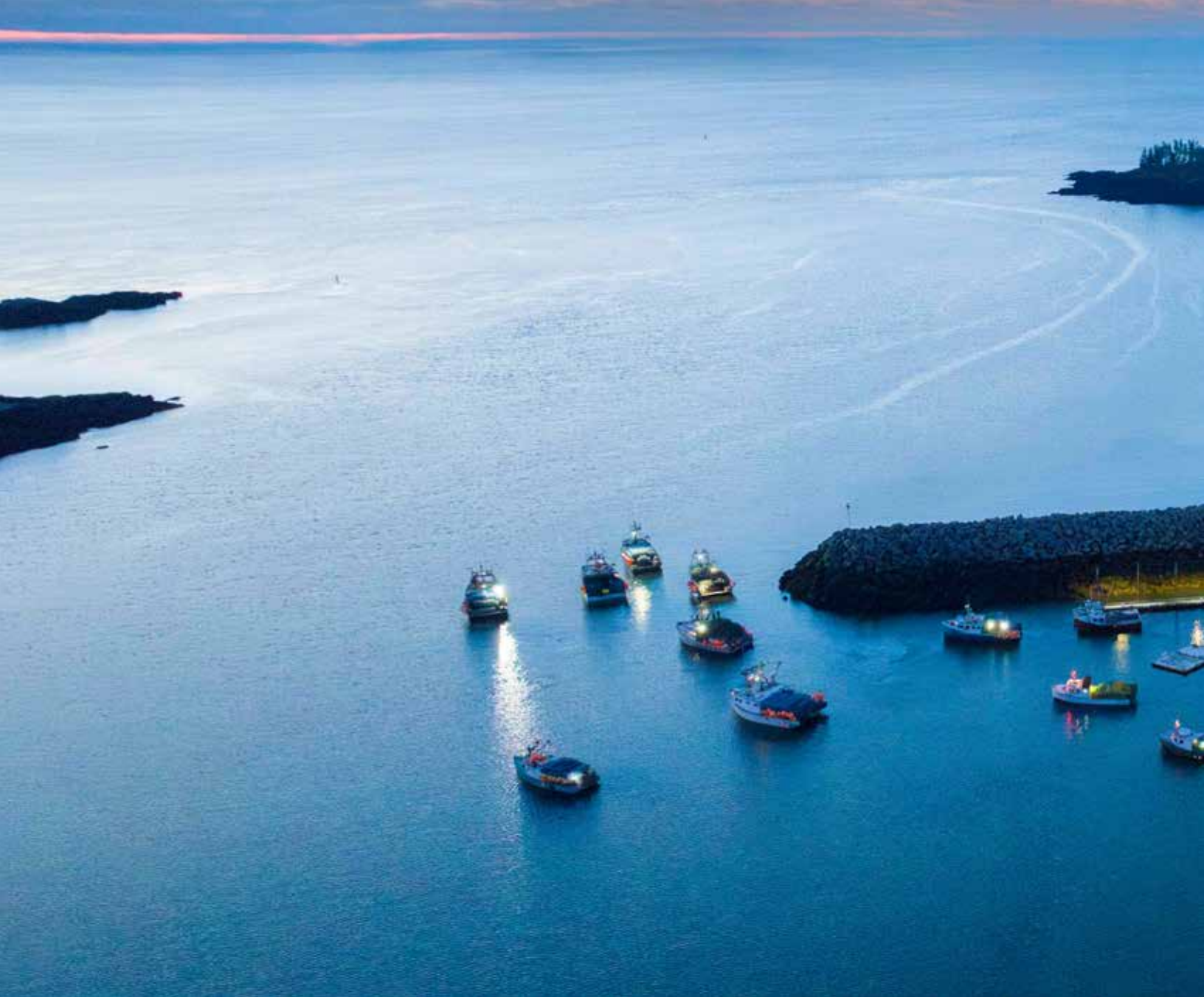

Ce rapport est également publié en anglais sur notre site Web www.energie.com

This annual report is also available in English and on our website www.nbpower.com

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
C.P. 2 000
515, rue King, Fredericton
(Nouveau-Brunswick)
NB E3B 4X1

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Énergie NB Power | the power of possibility
débordant d'énergie